



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE GESTION
2023**

SOMMAIRE

A) PÔLE ADMINISTRATIF

- I. **Un effondrement continu de la collecte de la redevance mettant en péril l'existence de l'office et la poursuite de ses missions**
 - 1.1. Effondrement de la ressource
 - 1.2. Un niveau des créances de l'office inquiétant
 - 1.3. Un service comptabilité performant
 - 1.4. La réforme de la redevance
- II. **Une optimisation des installations informatiques et la définition des procédures interne de préventions des piratages et intrusions du réseau**
- III. **Une sécurité juridique et logistique accrue à travers la dématérialisation des données et le service de la commande publique**
- IV. **Ressources humaines**
- V. **La poursuite des travaux d'aménagement et d'équipement du siège de l'Office de l'Eau de la cafétéria**
- VI. **Le bilan d'activité de médiation en 2023 et l'arrêt programmé de celui-ci en 2024**
- VII. **La médiation de la consommation dans les services de l'eau**
 1. La situation des services de l'eau et de l'assainissement
 2. La demande des abonnés
 3. Les actions menées avec les partenaires
 4. L'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager

B) PÔLE TECHNIQUE

I. Aides et subventions

1. Les demandes de subventions
2. Les aides accordées

II. Milieux Aquatiques

1. Connaissance
2. Autres études de connaissance
3. Séminaires eaux côtières
4. Animations
5. Formations

III. Ressource en eau & eau potable

1. Connaissances
2. Accompagnement technique & financier
3. Animation et sensibilisation

IV. Observatoire de l'eau

1. Site internet de l'observatoire de l'eau
2. Organisation du 5ème séminaire des « chiffres clés de l'eau et de l'assainissement »
3. Pilotage de la publication 2023 des « chiffres clés de l'eau et de l'assainissement »
4. Travaux menés en transversalité

V. Assainissement

1. Recensement des stations d'épuration de moins de 2000EH
2. Autosurveillance des systèmes d'assainissement
3. Appel à projet assainissement 2019
4. Instructions techniques pour des aides financières
5. Assainissement non collectif
6. Coopération internationale

Introduction

L'Office de l'eau de la Guadeloupe crée le 16 avril 2006, est un établissement public local à caractère administratif rattaché au Département de la Guadeloupe.

Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'Office est géré par un conseil d'administration dont les membres sont issus du comité de l'eau et de la biodiversité. L'essentiel de ses ressources provient de la collecte des redevances versées par les usagers aux opérateurs.

Conformément à la loi, article L213-13 du code de l'environnement, l'office assure les missions suivantes :

- Etude et suivi des ressources en eau des milieux aquatiques et littoraux de leurs usages
- Le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Sur proposition du comité de l'eau et de la biodiversité, la programmation et le financement d'actions et de travaux

Les orientations du Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et les missions de l'Office ont abouti à élaborer un PPI dans lequel l'Office a priorisé les orientations suivantes :

- Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau
- Assurer la satisfaction quantitative des usages
- Réduire les rejets et améliorer l'assainissement
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques

L'année 2023 a été marquée au niveau du pôle Administratif et du pôle Technique par les éléments suivants :

A) PÔLE ADMINISTRATIF

I. **Un effondrement continu de la collecte de la redevance mettant en péril l'existence de l'office et la poursuite de ses missions**

1.1 Effondrement de la ressource

Le marché de l'eau (200 000 usagers) est dominé par 2 opérateurs : le Syndicat Mixte de la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) et la Communauté des Communes de Marie-Galante (CCMG) et 3 délégataires (Karuukero, Eau NODIS, Saur).

Le SMGEAG (principal opérateur) représente 70% des usagers.

La quasi-totalité des ressources de financement (99%) de l'Office provient de la collecte des redevances. Au cours de l'année 2023, l'office a titré pour 14 millions d'euros, seuls 4,6 millions ont été encaissés soit 32%. Les délégataires SAUR, Karukero,

Eau NODIS, sont à jour de leurs reversements, la dette du SMGEAG après 2 ans d'existence s'élève à plus de 9 millions d'euros.

En effet, les redevances collectées par le syndicat ne sont malheureusement pas reversées. Ce dernier connaît de grosses difficultés financières.

La trésorerie mise de côté par l'office de l'eau durant les années antérieures traduisant ainsi une gestion de bon père de famille, permet aujourd'hui à l'office de suppléer à la défaillance du SMGEAG et d'assurer momentanément ses différentes missions.

1.2 Un niveau des créances de l'office inquiétant

Celles-ci s'élèvent à 65 000 000 d'euros, elle est essentiellement représentée par des débiteurs publics ou assimilés.

Au cours de l'année 2023, l'office a procédé à une provision de ces créances 43 000 000 euros, le risque d'irrécouvrabilité étant considérable, et à une démarche d'admission en non-valeur des dettes du SIAEAG. D'ores et déjà l'office est favorable à l'annulation de certaines créances, afin d'accroître ses marges de manœuvre.

Les prévisions pour les années à venir ne sont pas rassurantes, on devrait assister à une diminution de la collecte des redevances.

L'office devra tout faire pour encore mieux maîtriser ses dépenses.

1.3 Un service comptabilité performant

Le service assure la gestion des comptes en relation avec les services du Payeur Territorial et veille à la santé financière de l'établissement.

En plus de la gestion quotidienne, il coordonne les opérations de fin d'exercice et l'élaboration des documents budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décisions modificatives et Compte Administratif).

L'Office utilise le logiciel ASTRE GF V9.00.008 (INETUM) avec l'appui des services informatiques du Conseil Départemental.

Il est en relation tant avec les services de l'ODE qu'avec les partenaires extérieurs (fournisseurs, les bénéficiaires de subventions, collecteurs de redevances...)

L'Office est en relation constante avec les services de la Paierie Départementale, le Payeur étant le comptable public avec à ses côtés un conseiller aux décideurs locaux (CDL) qui ont la charge de vérifier les régularités des opérations décidées par l'ordonnateur.

La facturation électronique étant devenue obligatoire, les factures fournisseurs continuent à être déposées sur le portail CHORUS PRO auquel l'Office accède via le portail de la Gestion Publique (DGFIP). En 2023, 600 factures ont été récupérées sur le portail contre 571 en 2022. Les mandatements de celles-ci sont entièrement dématérialisés ainsi que les titres de recettes.

Ci-dessous quelques indicateurs relatifs aux mandatements des factures et des titres de recettes de l'exercice 2023 :

Suivi de la dépense	2023	2022
Nombre de lignes de mandats émises	837	875
Délai global de paiement (jours)	11,77	11,77
Délai de paiement du comptable	7,01	7,10
Sur le recouvrement des produits locaux		
Nombre de lignes de titres émises	88	111
Gestion		
Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel	70%	
Taux de consommation des dépenses d'investissement réel	1%	1%

1.4 La réforme de la redevance

Prévu depuis les Assises de l'Eau de 2019, constamment reporté dans les projets de loi de finances 2021, 2022, 2023 elle a finalement vu le jour dans le PLF 2024 et s'inscrit dans le prolongement du plan d'eau du Gouvernement.

Elle vise à adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux.

Dans l'article 16 du PLF 2024 la refonte des redevances est ainsi abordée :

- Substitution des actuelles redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ;
- Création des redevances sur la consommation d'eau potable → accentue le signal-prix associé à la consommation d'eau potable sans distinction entre consommation domestique et consommation industrielle = même tarif
Et redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif → incite à rendre les services publics d'eau et d'assainissement plus performants, poursuivent une finalité environnementale = dues par les communes ou leurs groupements
- Renforcement de la redevance pour pollution diffuse qui porte sur les produits phytopharmaceutiques → relève le tarif associé aux substances les plus nocives pour la santé et l'environnement = favoriser le développement des pratiques culturelles plus favorable d'un point vue environnemental et sanitaire.
- Meilleure articulation de la redevance pour prélèvement sur la ressource avec le principe préleveur-payeur → relève des tarifs plafonds combiné à l'introduction de seuils minimum.

Simulation avec la réforme

	Proposition de tarif	Assiette	Prévision
Redevance prélèvement	0,0282	88 000 000	2 481 600
Redevance consommation d'eau potable	0,5	22 000 000 ⁽²⁾	11 000 000
Redevance performance réseaux eau potable	0,23	19 000 000	4 370 000
Redevance performance système d'assainissement	0,23	7 000 000	1 610 000
Total			19 461 6000

Système actuel

TOTAL DES TITRES EMIS	14 027 302 €
------------------------------	---------------------

	Titrage 2023	Encaissement en 2023
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7 283 993 €	1 544 891 €
Redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	5 553 819 €	2 553 677 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1 082 032 €	417 183 €
Redevance pollution diffuse	107 457 €	87 350 €
TOTAL	14 027 302 €	4 603 101 €

Le nouveau système proposé sera nettement plus favorable à l'Office en termes de rentrer financière.

L'Office pourra ainsi mieux assurer ses missions restauration des milieux et ressource en eau.

II. Une optimisation des installations informatiques et la définition des procédures interne de préventions des piratages et intrusions du réseau.

L'architecture du système informatique de l'Office a fait l'objet d'un audit informatique qui s'est déroulé du 24 avril au 22 mai 2023. Celui-ci avait pour but de déceler les faiblesses de notre architecture informatique et de pouvoir mettre en place des corrections.

L'audit a pointé certains points qui ont fait l'objet d'une correction rapide, notamment sur le système de messagerie. Les recommandations de l'auditeur sont en cours de traitement, tenant compte de la hiérarchisation des tâches à mettre en œuvre en fonction des plannings.

Ce chantier qui a débuté en 2023, est une continuité vers une dématérialisation complète des outils et des moyens. Certaines corrections seront apportées à moyen terme, puisque c'est un chantier qui nécessite une programmation en vue de migrer progressivement vers une architecture plus performante.

III. Une sécurité juridique et logistique accrue à travers la dématérialisation des données et le service de la commande publique

En juin 2023, l'Office a lancé une consultation sur la GED (Gestion Electronique des Documents) toujours dans cette continuité de dématérialisation et de sécurisation des outils, et de pouvoir développer un espace de collaboration mieux élaboré d'une

part en interne, mais aussi en externe avec les différents institutions et partenaires en tenant compte de la sécurité accès.

Cet outil devra permettre l'amélioration de notre système d'archivage et un meilleur traitement sécurisé des documents.

Le support informatique de l'Office est constamment actualisé, apportant un suivi sur l'ensemble des équipements informatiques et numériques, permettant aux équipes d'avoir les conditions optimales pour effectuer leurs missions.

Par ailleurs le service de la commande publique permet de sécuriser les productions du marché publics.

En 2023 les marchés suivants ont été passés :

- Programme de surveillance des eaux de surface continentales du district de la Guadeloupe 2023-2027 Plan d'eau
- Etude du fonctionnement hydrologique et de la vulnérabilité des marais de Port-Louis
- Marché de prestations intellectuelles et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de l'Office Guadeloupe dans la mise en œuvre des missions d'expertise et le développement de ses interventions

IV. Ressources humaines

15 agents sont employés par l'Office de l'Eau, une moyenne d'âge de 44 ans, 50% au niveau de pôle Administratif et 50% au niveau du pôle Technique.

Le personnel se répartit ainsi :

- 9 catégories A
- 4 catégories B
- 2 catégories C

En dépit d'un effectif relativement réduit le personnel assure correctement l'ensemble des missions dévolues à l'Office de l'Eau

V. La poursuite des travaux d'aménagement et d'équipement du siège de l'Office de l'Eau de la cafétéria

Afin d'améliorer le confort du personnel l'aménagement de la cafétéria est en cours.

Une proposition d'aménagement pour l'espace social de l'Office de l'eau a été retenu

Elle offre :

- Une redistribution claire de chacun des espaces et de ses fonctions (cafétéria, espace lounge, local technique, sanitaire, vestiaire et douche)
- Une cafétéria, lumineuse, ergonomique et complète
- Un îlot central convivial
- Une circulation efficace
- Un espace de détente/TV

Cf schéma

VI. Le bilan d'activité de médiation en 2023 et l'arrêt programmé de celui-ci en 2024

L'ordonnance 2015-1033 du 20/08/2015 a transposé en droit français la directive européenne du 21/05/2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Ainsi, depuis le 01/01/2016, les services de l'eau ont l'obligation d'informer et de garantir au consommateur un recours effectif et gratuit à un dispositif reconnu de la médiation de la consommation.

À cette date la majorité des services de la Guadeloupe ne se conformaient pas encore à ces dispositions, sans doute le plus souvent par méconnaissance de leur obligation. La coopération de l'Office de l'eau avec les services du Médiateur de l'eau a permis d'améliorer la situation. En 2023, ces dispositions sont largement mises en œuvre par l'ensemble des opérateurs qui ont adhéré au dispositif de la Médiation de l'eau et la médiation de la consommation est accessible à l'ensemble des abonnés du territoire. Ils sont mieux informés de leurs droits dans ce domaine et sont plus attentifs aux procédures de traitement des litiges au sein des services. Concernant ces litiges, pour environ 80% d'entre eux, le sujet porte sur la contestation de factures.

Le partenariat mené avec le réseau du Défenseur des droits et les services sociaux du Conseil départemental a donné une nouvelle dimension à la problématique de l'eau : faciliter l'accès des usagers aux services publics et aux droits sociaux. Les services doivent mettre en œuvre les moyens de traiter les réclamations de leurs abonnés et remplir leurs obligations réglementaires en matière de médiation de la consommation. Cependant, l'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager est primordiale pour restaurer la confiance et garantir sa satisfaction. Face aux multiples difficultés du secteur de l'eau, une nouvelle organisation a été mise en œuvre appuyée par des plans opérationnels pour accompagner les opérateurs vers l'atteinte de cet objectif.

VII. DISPOSITIF DE LA MÉDIATION DE L'EAU – 18/03/2024

I- La médiation de la consommation dans les services de l'eau

1- La situation des services d'eau et d'assainissement

- Les opérateurs d'eau et d'assainissement en Guadeloupe
- Le nombre d'abonnés dans les services d'eau et d'assainissement
- Les territoires couverts par la Médiation de l'eau

2- La demande des abonnés

- La répartition par EPCI
- Les litiges : objets et causes

3- Les actions menées avec les partenaires

- Promotion de l'information réglementaire sur l'eau
- Contribution à la défense des droits des usagers
- Les chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

II- L'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager

1- Une dégradation de la performance du service liée à des difficultés multiples

- La performance technique et organisationnelle du service public de l'eau
- La gestion de la relation service-usager
- La gouvernance du service

2- Évolution de la structuration et harmonisation du service de l'eau

- Une nouvelle organisation du service
- La création d'une instance de consultation
- L'amélioration de l'organisation opérationnelle
- Des plans opérationnels pour le secteur de l'eau

L'ordonnance 2015-1033 du 20/08/2015 a transposé en droit français la directive européenne du 21/05/2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Ainsi, depuis le 01/01/2016, les services de l'eau ont l'obligation d'informer et de garantir au consommateur un recours effectif et gratuit à un dispositif reconnu de la médiation de la consommation.

À cette date la majorité des services de la Guadeloupe ne se conformaient pas encore à ces dispositions, sans doute le plus souvent par méconnaissance de leur obligation. La coopération de l'Office de l'eau avec les services du Médiateur de l'eau a permis d'améliorer la situation. En 2023, ces dispositions sont largement mises en œuvre par l'ensemble des opérateurs qui ont adhéré au dispositif de la Médiation de l'eau et la médiation de la consommation est accessible à l'ensemble des abonnés du territoire. Ils sont mieux informés de leurs droits dans ce domaine et sont plus attentifs aux procédures de traitement des litiges au sein des services. Concernant ces litiges, pour environ 80% d'entre eux, le sujet porte sur la contestation de factures.

Le partenariat mené avec le réseau du Défenseur des droits et les services sociaux du Conseil départemental a donné une nouvelle dimension à la problématique de l'eau : faciliter l'accès des usagers aux services publics et aux droits sociaux. Les services doivent mettre en œuvre les moyens de traiter les réclamations de leurs abonnés et remplir leurs obligations réglementaires en matière de médiation de la consommation. Cependant, l'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager est primordiale pour restaurer la confiance et garantir sa satisfaction. Face aux multiples difficultés du secteur de l'eau, une nouvelle organisation a été mise en œuvre appuyée par des plans opérationnels pour accompagner les opérateurs vers l'atteinte de cet objectif.

I- La médiation de la consommation dans les services de l'eau

1- La situation des services de l'eau et de l'assainissement

- **Les opérateurs d'eau et d'assainissement en Guadeloupe**

La gestion de l'eau du territoire était répartie entre cinq autorités organisatrices et neuf opérateurs (trois délégataires privés et six régies communales).

Autorités organisatrices	Opérateurs
SIAEAG (Territoires CANBT, CANGT, CARL)	Régie du SIAEAG
	Régie Nord Caraïbes - RENOC
CANBT	Régie de Sainte-Rose
	Eaux'Nodis
	Saur Guadeloupe
CAGSC	Régie de la CAGSC
	Régie de Trois-Rivières
	Saur Guadeloupe
CAPEX	Régie Eau d'excellence
CCMG	Karuker'ô (filiale de Suez)

Depuis le 01/09/2021, le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de la Guadeloupe (SMEAG) a remplacé les anciennes autorités organisatrices. Le SMGEAG exerce ses compétences selon deux modes de gestion : la gestion directe pour 23 communes et en délégation de service public (DSP) pour les six autres communes. La communauté de communes de Marie-Galante (CCMG) ne fait pas partie de ce regroupement. La gestion de son service est assurée par l'opérateur Karuker'ô (filiale de Suez Eau France).

Autorités organisatrices	Opérateurs au 31/12/2023
SMGEAG	Régie du SMGEAG
	Saur Guadeloupe
	Eaux'Nodis
CCMG	Karuker'ô

• Le nombre d'abonnés dans les services d'eau et d'assainissement

Le nombre d'abonnés a sensiblement évolué entre 2021 et 2022.

Le nombre d'abonnés au 31/12/2022		
Opérateurs	Eau Potable (EP)	Assainissement Collectif (AC)
Eaux'Nodis	11 585	2 986
Saur Guadeloupe	11 826	2 726
Régie SMGEAG	177 155	72 590
Karuker'ô (CCMG)	6 466	1 985
Total	207 032	80 287

Au 31/12/2021 : EP/206 722 – AC/76 938

• Les territoires couverts par la Médiation de l'eau

Au 31/12/2017, seuls les trois opérateurs privés (CGSP/Saur, Nantaise des eaux services/Suez, Générale des eaux/Veolia) bénéficiaient de la convention de partenariat et de prestations de leurs groupes nationaux. Différentes actions d'information ont donc été mises en place afin de permettre aux autres opérateurs de se mettre en conformité avec la nouvelle législation. Ainsi, en 2018, la régie Eau d'Excellence a signé sa convention de partenariat suivie par la régie RENOC en août 2019. Le SMGEAG, par délibération du 10/12/2021, a acté son adhésion à la Médiation

de l'eau. Concernant la CCMG, son opérateur Karuker'ô, bénéficiaire de la convention nationale de Suez Eau France.

Notons également que les filiales Saur Saint-Martin et Saur Saint-Barthélemy sont rattachées à la convention de leur groupe, Saur.

Opérateurs conventionnés au 31/12/2023	Territoires
SMGEAG	
Régie SMGEAG	Abymes, Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Le Moule, Morne-À-L'Eau, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-À-Pitre, Port-Louis, Sainte-Anne, Saint-Claude, Saint-François, Sainte-Rose, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières
Saur Guadeloupe	Bouillante, Pointe-Noire, Vieux-Fort, Vieux-Habitants
Eaux'Nodis	Deshaises, Lamentin
CCMG	
Karuker'ô	Grand-Bourg, Capesterre-de-Marie-Galante, Saint-Louis

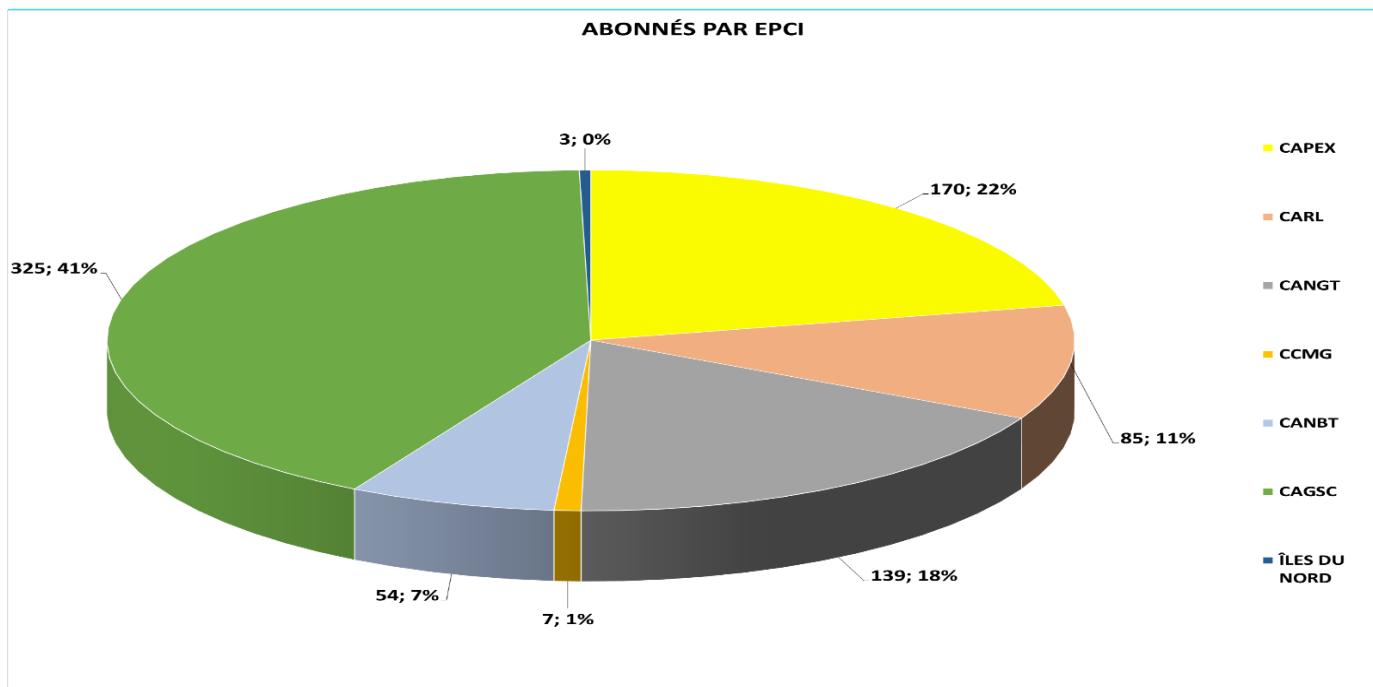
Au 31/12/2023, l'ensemble des abonnés (207 032) pouvaient potentiellement saisir le Médiateur de l'eau. Cependant, la procédure de traitement des litiges au sein des services mériterait d'être mieux explicitée auprès des abonnés (supports internes, factures, contrat d'abonnement, règlement de services). En effet, pour qu'un dossier puisse être déclaré recevable par le Médiateur de l'eau, l'abonné doit avoir tenté au préalable de rechercher une solution auprès du service concerné par une réclamation écrite et éprouver toutes les voies de recours internes. Le service dispose d'un délai de deux mois pour apporter une réponse à l'abonné. Cette réclamation doit être datée de moins d'un an avant la demande de saisine du Médiateur de l'eau.

La réponse aux demandes des abonnés dans le cas de litiges avec leurs services de l'eau s'articule autour de plusieurs axes :

- accueil, information réglementaire ;
- accompagnement dans leurs démarches administratives sur les problématiques eau/assainissement ;
- actions d'informations partenaires (bailleur, centre social, Conseil départemental, Défenseur des droits) ;
- constitution du dossier de réclamation et/ou de saisine du Médiateur de l'eau ;
- action avec les intervenants sociaux pour faciliter l'accès aux dispositifs d'aides sociales.

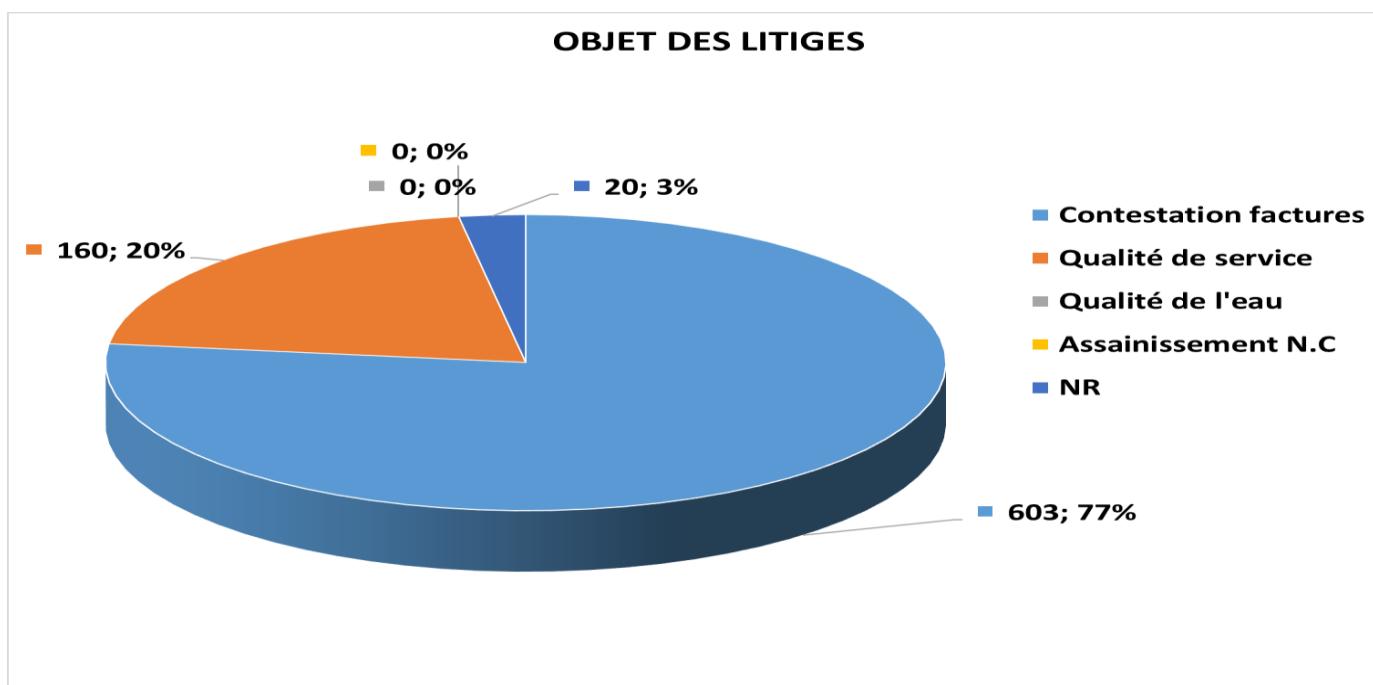
2- La demande des abonnés

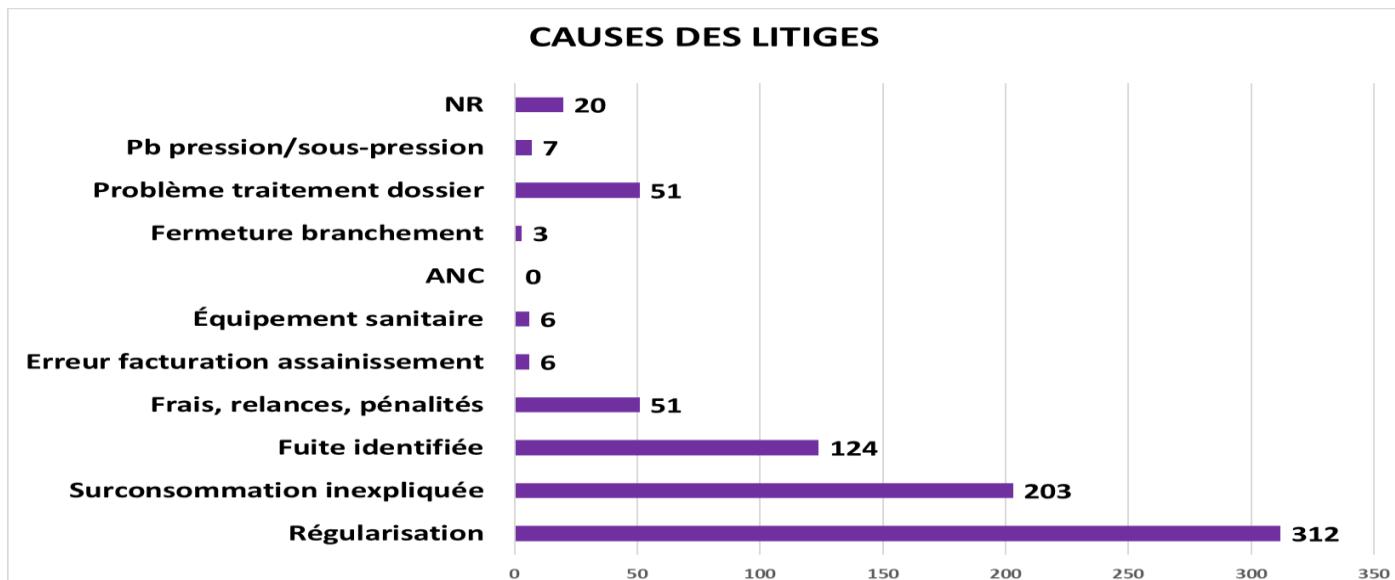
• La répartition par EPCI



Les demandes émanent majoritairement des territoires de la CAGSC et de CAPEX.

- **Les litiges : objets et causes**





763 demandes ont fait l'objet d'un dossier de réclamation et/ou d'une saisine du Médiateur de l'eau si les conditions étaient réunies, notamment le respect du champ de compétence du Médiateur (« eau dans les charges, contestation de délibération) ou l'existence d'une réclamation écrite préalable auprès du service. Près de 1 200 réponses de primo-information ont été communiquées (information de premier niveau, mise en rapport avec le bon interlocuteur, compréhension de règles spécifiques, etc.).

Concernant la typologie des litiges, 77% sont liés à la « contestation de facture » et 20% à la « qualité de service ». 3% des demandes n'ont pas abouti pour cause de dossiers incomplets essentiellement. Trois motifs prioritaires sont identifiés :

- 1- La régularisation de facturation : estimation de consommations, absence de relevés, inversion de compteur, compteur bloqué, absence d'abonnement ou de résiliation ;
- 2- La surconsommation inexpliquée : dysfonctionnement du compteur, surconsommation à cause de pression, vol d'eau ou tout autre augmentation injustifiée ;
- 3- La fuite identifiée : fuite sur canalisation, sur compteur, fuite sur équipements intérieurs.

Les deux derniers points mettent en évidence une incompréhension des dispositions relatives à l'application de la loi n° 2011-525 du 15/05/2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, dite loi « Warsmann ». Certains éléments de la réglementation doivent faire l'objet d'une meilleure information auprès des usagers, en effet le service de l'eau a une obligation légale d'alerter l'abonné en cas d'augmentation anormale de sa consommation d'eau (articles L.2224-12-4 III bis du CGCT et R.2224-20-1 II du CGCT). Ils doivent préciser les démarches à effectuer pour bénéficier d'un éventuel écrêtement de la facture : occupation d'un local d'habitation, fuite sur canalisation, réparation effectuée par un plombier agréé, délai d'un mois pour produire la preuve de la réparation. On peut toutefois noter une amélioration des courriers d'alerte plus conformes au décret n° 2012-1078 du 24/09/2012 relative à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur. Les restrictions de la loi mériteraient d'être mieux explicitées (fuite sur

un appareil ménager, un équipement sanitaire). Les services pourraient diffuser une campagne de sensibilisation auprès des abonnés pour le contrôle de leurs installations et indiquer quels sont les impacts des diverses fuites sur leurs factures d'eau.

À compter du 2^{ième} trimestre 2023, les factures produites par le SMGEAG, comportaient une nouvelle indication quant à la redevance « préservation des ressources en eau ». Dorénavant, celle-ci est calculée sur la base du volume d'eau prélevé dans la nature, soit le « volume prélevé égal à 4 fois le volume d'eau consommé ». Cette mention fait l'objet de nombreuses interrogations et contestations de la part des usagers.

Selon l'article 1 de l'arrêté de 1996 modifié, « toute facture d'eau aux abonnés comprend trois rubriques distinctes ainsi dénommées : distribution de l'eau, collecte et traitement des eaux usées, organismes publics. Les rubriques « distribution de l'eau » et « collecte et traitement des eaux usées » comportent le montant de l'abonnement, ou part fixe, qui est indépendant du volume d'eau consommé (charges fixes du service) et une part proportionnelle calculée en fonction du volume d'eau consommé. Sur la facture, figurent également diverses redevances perçues par l'Office de l'eau ainsi que l'octroi de mer régional ou la TVA.

Les redevances des Offices de l'eau sont régies par le Code de l'environnement – Livre II, chapitre III – articles L213.13 à L213-20. L'Office de l'eau établit et perçoit auprès des personnes publiques ou privées des redevances pour atteintes aux ressources en eau, au milieu marin et à la biodiversité. Celles-ci sont destinées à financer des actions en matière de lutte contre la pollution de l'eau ou de protection des milieux aquatiques. Les taux des redevances sont fixés par délibération du conseil d'administration de l'office de l'eau sur avis conforme du comité de l'eau et de la biodiversité. Trois redevances apparaissent sur la facture de l'abonné :

- 1- la préservation des ressources en eau ;
- 2- la lutte contre la pollution,
- 3 - la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées (si raccordement à l'assainissement collectif).

Les redevances pour pollution de l'eau ainsi que celle pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées sont directement payées par l'abonné du service de l'eau sur sa facture d'eau, sur la base des volumes effectivement distribués (rubrique Organismes publics).

Concernant, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, elle est due par la personne publique ou privée prélevant l'eau dans le milieu naturel et calculée sur le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel au cours d'une année.

Calcul de la redevance versée à l'Office de l'eau (OE) :

Redevance (€) = assiette (m³) x tarif (€/m³)

(Exemple : 25 000m³ prélevé *0,0500 =1250€

Assiette = Volume d'eau prélevé sur une année civile

En l'absence de mesures des volumes prélevés, la redevance est assise sur un volume forfaitaire selon l'activité, après validation de l'Office de l'eau (art. L.213-14-1 du C. envir.). L'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau précise les nouvelles obligations déclaratives.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est payée par l'exploitant directement à l'Office de l'eau. Dans la pratique le distributeur d'eau répercute dans la facturation aux abonnés du service, la charge financière que représente pour son service cette redevance en faisant apparaître un tarif unitaire du m³ distribué sous la rubrique « Préservation des ressources en eau » de la rubrique « distribution de l'eau ». Le service doit procéder à la récupération équitable de cette charge de service auprès des usagers abonnés. En effet, selon l'article L213-14-1 du C. envir., « Lorsque les prélèvements sont destinés à une distribution publique, les personnes effectuant le prélèvement sont tenues de répartir équitablement le coût de cette redevance sur tous les consommateurs ».

Il revient à l'exploitant de définir les modalités, de cette répercussion. Le montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau peut être converti sur la base de mètres cubes d'eau potable facturés.

Calcul de la répercussion de la redevance prélèvement pour l'alimentation en eau potable :

$$\frac{\text{Montant de la redevance prélèvement (payé à l'OE)}}{\text{Volume d'eau total facturé aux abonnés}}$$

Exemple :

Montant de la redevance prélèvement 2021 : 515 euros

Volume d'eau facturé en 2021 : 20 000 m³

→Taux à répercuter : 515/20 000 = 0,025 euros/m³

Présentation de la facture d'eau

Rubrique Distribution de l'eau :

-Abonnement eau : 19.40€

-Consommation eau : 1.52€m³

-Préservation des ressources en eau : 0.025€/m³

L'usager doit être précisément informé du détail des sommes qui lui sont demandées et comprendre clairement la différence entre le taux instauré par l'office et le taux appliqué par le gestionnaire de réseau à l'abonné. Or, l'usager n'est pas informé des modalités de calcul de cette redevance sur sa facture. En outre, il ressort que le règlement de service ne fait pas apparaître non plus les modalités de calcul de cette redevance. Pour le service, il s'agit :

- d'identifier et de dissocier le taux instauré par l'office et le taux appliqué aux abonnés ;
- de définir les modalités de calcul de la répercussion de la redevance sur l'usager (tarif*m³ facturé) ;
- de prévoir une délibération de l'autorité organisatrice pour faire valider les modalités de répercussion dans la facturation des abonnés ;
- d'informer l'usager par tous moyens, notamment par le biais du règlement de service (grille tarifaire).

3- Les actions menées avec les partenaires

• Promotion de l'information réglementaire sur l'eau

Le partenariat initié depuis janvier 2018 avec les territoires d'action sociale (TAS) du Conseil départemental a permis de transmettre une information pédagogique aux abonnés les plus en difficulté. En 2023, l'Office de l'eau a été sollicité pour la mise en œuvre d'un projet proposé par une étudiante en deuxième année de préparation au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS).

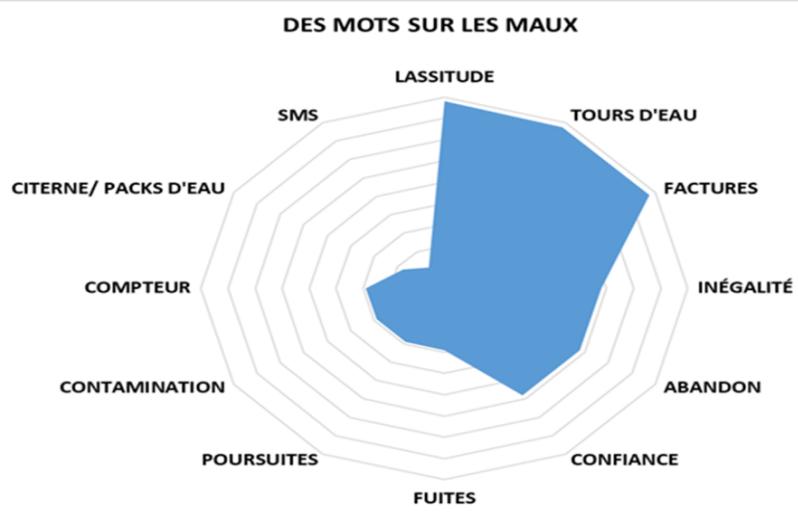
En stage au TAS du Sud Basse-Terre et interpellée par la dimension sociale de la problématique de l'eau en Guadeloupe, celle-ci a axé ses recherches sur les impayés des factures d'eau. C'était l'occasion de rappeler aux abonnés lors d'ateliers, les principales règles du décret n° 2008-780 du 13/08/2008, modifié le 27/02/2014 et 06/05/2016 et relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau (loi n° 2013-312 du 15/04/2013) : interdiction des coupures d'eau dans la résidence principale, saisine du Fonds de solidarité pour le logement, exonération des frais de rejet de paiement, etc.

• Contribution à la défense des droits des usagers

Depuis 2018 des échanges ont été menés avec le réseau du Défenseur des droits sur la problématique de l'eau dans le territoire. L'Office de l'eau a participé au mois de novembre 2022 à la mission d'observation sur les relations entre les usagers et les services publics en Guadeloupe. Les informations recueillies ont donné lieu à un rapport visant à améliorer l'accès aux droits et aux services publics et en particulier le service de l'eau. Le rapport « Services publics aux Antilles : garantir l'accès aux droits » a été présenté en présence de la Défenseure des droits, Claire Hédon, le 20/03/2023 à la Préfecture. Parmi les recommandations pour un meilleur accès à l'eau en Guadeloupe, il faut noter l'abandon de créances pour les factures aux particuliers émises avant le 01/01/2021, la transmission du règlement de services du nouveau syndicat, le renouvellement des compteurs et la remise en état des réseaux d'eau et d'assainissement.

• Les chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

Le séminaire sur les chiffres clés de l'eau et de l'assainissement du 10/02/2023 a été une opportunité pour sensibiliser sur la place de l'usager-consommateur au cœur du service de l'eau. L'esquisse « Des mots sur les maux » interpellait sur la nécessité de prendre en compte leurs ressentis et leurs perceptions pour améliorer le service rendu.



La médiation de la consommation n'étant pas un outil de gestion de crises, elle ne peut traiter que certaines conséquences de la « crise de l'eau » mais non les causes ; son objectif : tenter de trouver la solution d'un litige qui oppose un abonné et un opérateur, dans un système qui fonctionne à priori normalement. Le rôle de la Médiation de l'eau consiste à traiter des litiges non résolus par les services selon une procédure formalisée et rigoureuse. Elle n'a pas pour objectif de traiter une situation structurelle globale qui dépend d'autres acteurs. Selon certains travaux menés sur le secteur de l'eau, l'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager est primordiale pour restaurer la confiance et favoriser le consentement à payer.

II – L'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager

1 – Une dégradation de la performance du service liée à des difficultés multiples

Depuis plusieurs années, le service public de l'eau faisait face à une série de dysfonctionnements de différentes natures. Plusieurs travaux ont été réalisés depuis 2017 afin d'identifier des éléments de diagnostic et de proposer des pistes de solutions. Parmi les enjeux communs à tous les services, « un besoin de restaurer la confiance auprès des usagers et du consentement à payer qui passe par une amélioration significative de la qualité du service rendu aux usagers ». Une analyse de la qualité du service rendu a été initiée au moyen de plusieurs indicateurs.

• La performance technique et organisationnelle du service

La multiplicité des coupures d'eau et des tours d'eau planifiés étaient les plus durement ressentis par la population. Les usagers étaient en demande d'une meilleure communication sur les conditions de fonctionnement du service et la gestion commerciale (règlement de service, information clientèle).

• La gestion de la relation service-usager

Certains facteurs techniques et organisationnels ont entraîné la détérioration de la relation avec l'usager. Parmi ceux-ci, une facturation peu fiable et le défaut de comptage. Ces facteurs n'ont pas favorisé le consentement à payer de la part de l'usager et explique en partie la difficulté des services à recouvrer les factures émises. La réduction du taux d'impayés constitue encore un enjeu primordial à régler. Les dispositifs sociaux devraient également être mobilisés pour le paiement des factures.

Les plans d'amélioration adoptés devraient proposer et mettre en œuvre des leviers d'action pour replacer l'usager au cœur des services de l'eau et restaurer le lien avec les services. Face à ce besoin de participation et de transparence, la mise en place d'instances consultatives prévues par les textes devrait permettre l'information du public et la bonne gestion du service.

• La gouvernance du service

La multiplicité des opérateurs de l'eau a également été identifiée comme un frein à la bonne compréhension par les usagers de l'organisation des services et à son efficacité. Plusieurs solutions ont été proposées pour résoudre ce problème, dont la création d'une structure unique pour assurer une gouvernance de l'eau à l'échelle régionale.

2 – Évolution de la structuration et harmonisation du service de l'eau

• Une nouvelle organisation des services

La loi n° 2021-513 du 29/04/2021, rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe a créé au 1^{er} septembre un établissement public local à caractère industriel et commercial, le SMGEAG. Les communautés d'agglomération CAP Excellence, Grand Sud Caraïbe, Nord Grande-Terre, Riviera du Levant et Nord Basse-Terre en sont membres. La région et le département également. Le territoire de Marie-Galante ne se situe pas dans le périmètre du SMGEAG, le secteur de l'eau étant de la compétence de la CCMG. Parmi ses missions, le SMGEAG doit « veiller à la continuité du service public dans un objectif de qualité du service rendu aux usagers et de préservation de la ressource en eau ».

• La création d'une instance de consultation

Cette instance siège désormais au sein du syndicat et répond au besoin de concertation et de transparence exprimé par les usagers. Composée d'associations d'usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement, la commission de surveillance peut émettre des avis sur toutes les questions relatives à la politique tarifaire, la qualité des services et la satisfaction des usagers. Elle adresse si besoin des propositions ou des questions à inscrire à l'ordre du jour au conseil syndical (<https://www.comsur-smgeag.com>). Une somme de 100 000 euros lui a été attribuée par le SMGEAG pour l'exercice 2023. Cependant, lors d'une conférence de presse le 27/09/2023, la commission déplorait, « après deux années d'existence, que leurs contributions et leurs avis n'aient jamais été pris en compte par le syndicat ».

• L'amélioration de l'organisation opérationnelle

Dans le cadre de son organisation opérationnelle, le SMGEAG a pris plusieurs délibérations relatives à l'exploitation des services et pouvant répondre à l'objectif d'amélioration du service rendu :

1- Approbation du règlement de service eau potable.

La délibération n° CS2022-05-032/4 introduit le règlement de service de l'eau potable. Document obligatoire, (art. L.2224-12 du CGCT), il dresse le cadre légal et réglementaire, les règles d'organisation du service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires. Ce document longtemps absent des services participe pourtant à une meilleure information des usagers. Le service de l'assainissement collectif a également produit son règlement de service (délibération n° CS2022-05-033/4).

2- Adhésion du SMGEAG à la Médiation de l'eau

Le SMGEAG a signé une convention de partenariat avec la Médiation de l'eau pour une durée indéterminée afin de permettre à ses abonnés (241 060 en 2021) d'avoir accès à un dispositif de médiation gratuit pour tenter de régler leurs litiges à l'amiable.

3- Adhésion au fonds de solidarité logement (FSL)

Le 04/10/2023, le syndicat a admis le principe d'une adhésion au FSL afin de mettre en place les dispositifs réglementaires existants pour aider les personnes à faibles revenus en abondant le fonds géré par le Conseil départemental. Une enveloppe de 270 000 euros sera disponible chaque année pour la prise en charge des impayés de factures d'eau. L'aide individuelle sera plafonnée à 750 € par foyer fiscal. Une

convention départementale « Solidarité Eau » sera signée entre les deux parties. Ce dispositif favorisera l'accompagnement des familles en difficulté et le traitement de leurs dossiers entre le SMGEAG et les services sociaux. Un référent FSL a été désigné au sein du SMGEAG.

4- Reconduction des anciens tarifs de l'eau et de l'assainissement

La nouvelle organisation unifiée n'a pas encore permis une harmonisation des tarifs propres à chaque opérateur sur les trois territoires du SMGEAG. En effet, la délibération n° CS2021-09-09/2 du 24/09/2021 a acté la reconduction des tarifs des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif en vigueur au 31/08/2021 sur les territoires des EPCI membres et/ou commune. Cette harmonisation tarifaire était attendue des représentants des usagers.

5- Une facturation basée sur des relevés

La facturation des anciens opérateurs faisait l'objet de nombreuses critiques. Le SMGEAG dans son règlement de service du 25/05/2022 modifié le 19/05/2022 prévoit que la « consommation d'eau est établie à partir de l'index du compteur » et que la « relève est effectuée trois fois par an ». Toutefois, si l'index ne peut être relevé il est établi une facture estimative. L'arrêté du 10/07/1996 modifié précise que « dans le cas de factures intermédiaires basées sur des volumes estimés de consommation, le caractère estimatif de la facture doit être mentionné ainsi que la période de référence retenue. Le mode d'évaluation de cette estimation doit avoir été porté à la connaissance de l'abonné ». Le « Guide pédagogique relatif au règlement de service d'eau » de la DGCCRF rappelle cette règle. Destiné à accompagner les services de contrôle de la DGCCRF, il constitue un outil d'accompagnement utile pour les services d'eau. Le règlement de service du SMGEAG, limite cette pratique au « défaut d'accès au compteur » et à « l'arrêt du compteur » (bloqué ou défectueux), mais de nombreuses contestations dénoncent une application injustifiée.

En avril 2023, le SMGEAG a décidé d'annuler des volumes facturés à tort à certains abonnés. En effet, certains territoires (Sainte-Rose, CAGSC) gérés par les anciens opérateurs n'avaient pas fait l'objet de relève ni de facturation du 1^{er} trimestre 2020 au 3^{ème} trimestre 2021. La première facturation du SMGEAG (09/2021) a donné lieu à la facturation de volumes consommés sur cette période et non facturés par l'ancien opérateur. L'absence de relève du compteur a entraîné des conséquences financières importantes pour l'abonné telles qu'une régularisation de consommation pouvant aller jusqu'à deux ans ou la découverte d'une consommation anormale (fuite, écoulement) existante depuis le dernier relevé effectif. Pour rappel, pour les consommateurs, en cas de défaut de facturation de la part du service, les redevances afférentes à des consommations antérieures à deux ans sont prescrites et ne peuvent plus faire l'objet d'aucune facturation ni, à fortiori d'un recouvrement. Pour près de 15 000 abonnés et un volume de plus de 446 559 m³, un montant de 853 000 € devait être annulé.

6- Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés

Deux indicateurs faisaient l'objet d'attention et permettaient d'affirmer que le service était perçu comme extrêmement dégradé par les usagers :

En 2017, le taux d'impayés était de 37% (2% en France Hexagonale). Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 (RPQS) pour le territoire

géré directement par le SMGEAG, indique un taux d'impayés sur les factures de 2021 de 31%. Pour ses délégataires, les taux sont les suivants :

- Eaux'Nodis : Deshaies 7,65%, Lamentin 9,05% ;
- Saur Guadeloupe : Pointe-Noire 13,63%, Bouillante/Vieux-Fort/Vieux-Habitants 22,1%.

À titre de comparaison, le taux moyen d'impayés de la CCMG pour l'eau potable était de 9,26% et de 12,52% pour l'assainissement collectif en 2021. L'objectif fixé par le contrat de progrès signé le 03/02/2018 était de moins de 5% à l'horizon 2023.

En 2017, Le taux de réclamations était de 30/1000 abonnés (4/1000 en France Hexagonale). En 2022, le RPQS indiquait 2,19/1000 abonnés, soit 390 réclamations reçues. Cet indicateur ne prend pas en compte les messages sur le site internet, réseaux sociaux ou réclamations écrites et dépend de l'existence ou non d'un dispositif de mémorisations des réclamations reçues.

Selon les recommandations du Médiateur de l'eau, le service doit construire une procédure de traitement des litiges en transmettant aux abonnés les coordonnées des instances compétentes pour qu'ils soumettent leur litige avant de saisir le Médiateur. Le règlement de services du SMGEAG prévoit de saisir le service abonnés puis le pôle réclamations le cas échéant. À titre de comparaison, pour Karuker'ô/CCMG, l'abonné insatisfait de la réponse de son agence locale doit saisir obligatoirement le directeur de la relation client régionale de Suez Eau France au niveau national pour épouser les voies de recours internes.

• Des plans opérationnels pour le secteur de l'eau.

Concernant la performance technique du service, les usagers continuent de dénoncer des perturbations de la distribution de l'eau, des coupures d'eau inopinées, des tours d'eau planifiés ainsi que le non-respect des plannings diffusés par le service. Selon le SMGEAG, les travaux représentent la première cause de perturbations du service. En effet, le RPQS confirme plusieurs projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager. Le montant des projets est de 37,9 millions d'euros en 2022. Cependant ce montant recouvre des sommes liées avec la performance environnementale du service. Depuis plusieurs années, de grands plans opérationnels ont été déclinés pour accompagner les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement dans leur objectif d'amélioration de la qualité du service.

1- Le financement d'investissements prioritaires

Dès 2014, le plan de sécurisation de l'AEP (PSAEP) suivi du plan de secours Eau potable (PSEP) ont financé des investissements jugés prioritaires. Différents appels à projets ont conforté ces investissements (réduction des fuites, remplacement des compteurs).

2- Le plan eau DOM (PEDOM).

Face à l'ampleur des difficultés rencontrées par les gestionnaires, le plan eau Dom mis en œuvre en 2016 consistait à améliorer le service rendu aux usagers en leur offrant une meilleure qualité de service en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement. Les collectivités gestionnaires de services d'eau potable ou d'assainissement peuvent ainsi bénéficier de mesures d'accompagnement jusqu'en 2026, notamment par un renforcement de leurs capacités techniques et financières.

Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité de signer avec l'État et d'autres partenaires, un contrat de progrès d'une durée de cinq ans. Les aides sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs quantifiables et contrôlables. Afin de rétablir leur capacité d'exploitation, des investissements des actions d'ingénierie sont éligibles. Les deux premiers contrats ont été signés en 2018 et 2019 (CCMG/CAPEX). Les principaux axes du contrat de la CCMG visent à renforcer les capacités techniques et financières du service de l'eau.

3- La réduction des perturbations de la distribution de l'eau.

En 2018, le plan d'actions prioritaires (PAP), encore en vigueur, avait pour objectif de mettre fin aux tours d'eau et aux pénuries.

4- L'accompagnement renforcé du SMGEAG.

Le SMGEAG fait l'objet d'un accompagnement technique et financier afin de faciliter son organisation et la mise en œuvre d'un service public de l'eau répondant aux attentes des usagers. Deux documents formalisent cette volonté : la feuille de route partagée du projet de contrat d'accompagnement (08/11/2022) et le contrat d'accompagnement renforcé de trois ans (22/03/2023). Afin de répondre à la crise immédiate de l'eau et de l'assainissement, des travaux d'urgence sur des renouvellements de réseaux ont été identifiés et estimés à 25 192 500 €.

5- Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) du SMGEAG.

Ce nouveau plan (2024-2027), prévoit un financement pour la réhabilitation d'ouvrages ou le renouvellement de réseaux d'eau ou d'assainissement. La première phase de chantiers prioritaires est estimée à 104 millions (2025).

Plans d'actions	M€/HT
PSAEP	93,7
PSEP	44,9
PAP	71,4
Feuille de route partagée	25,2
PPI	317

L'ensemble des acteurs (État, Conseil régional, Conseil départemental, Office de l'eau) avec le concours des EPCI se sont engagés à contribuer au rétablissement de la confiance d'une population désabusée, en apportant une information rigoureuse, transparente et accessible sur l'état du secteur de l'eau et de l'assainissement. Le site internet de l'observatoire de l'eau géré par l'Office de l'eau informe chaque citoyen, notamment sur les travaux en cours ou programmés et sur la qualité de l'eau. Par ailleurs, la publication des chiffres clés de l'eau doivent permettre aux usagers de disposer d'indicateurs fiables et réguliers sur le secteur de l'eau. La mise en place d'un baromètre d'opinion pourrait permettre de recueillir l'opinion des usagers sur les actions menées, de mieux comprendre leurs attentes et perceptions afin d'alimenter les réflexions sur la gestion de l'eau et son amélioration.

VIII. L'exécution du Plan Pluriannuel d'Intervention sur la période 2019-2024

Le 20 novembre 2018, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité a voté les taux de redevances applicables en Guadeloupe sur la période 2019-2024 correspondant à la maquette financière devant alimenter les cinq priorités du SDAGE.

Cette délibération a été reprise lors du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau le 23 janvier 2019 dans les mêmes termes pour alimenter les axes de travail devant aboutir à la conclusion de contrats de progrès avec les opérateurs ayant la compétence eau et assainissement.

Un contrat de progrès a été validé en 2019 pour la Communauté de Communes de Marie-Galante dont le niveau d'exécution connaît un rythme satisfaisant.

Les autres opérateurs n'ont pas dans le calendrier initial du plan Eau-Dom formalisé un engagement contractualisé avec les partenaires.

L'Office de l'Eau a durant cette période, développé des contrats territoriaux permettant de réaliser de multiples opérations concernant le renouvellement de compteurs, la remise en état d'équipements liés à l'exploitation de la production d'eau potable en collaboration avec l'Office International de l'Eau par le truchement de dispositifs d'accélération. Cette programmation opérationnelle a permis d'assurer des formations dans le domaine du diagnostic et du traitement de fuites sur les réseaux, mais aussi de diagnostics de dispositifs d'épuration défaillants.

Toutes ces opérations ont été transférées en 2023 au SMGEAG avec les soldes intermédiaires de liquidations au moment des transferts en vue d'assurer la clôture effective de ces programmes.

Durant la période du COVID, l'Office a de même été aux côtés des financeurs que sont l'État et la Région pour équiper les établissements recevant du public en dispositif de stockage d'eau potable. Ont été principalement ciblés les écoles, les hôpitaux et les cliniques de manière à assurer la continuité des parcours scolaires et le suivi de la couverture sanitaire sur l'ensemble du territoire.

Ce programme dont l'utilité est reconnue par les partenaires a été intensifié conscient que la vulnérabilité des territoires au regard des risques majeurs et des effets du dérèglement climatique.

Pour autant, la maquette financière du PPI a été préservée, le tableau suivant indique un taux d'exécution au 10 janvier 2024 de 24 216 093.92€ soit 65% au regard des prévisions évaluées à 37 162 000€.

Les priorités du SDAGE ayant fait l'objet d'un engagement tonique concerne la gestion des rejets d'assainissement pour 34%, suivie de la gestion quantitative des besoins et usages en eau 26% et la gestion qualitative des besoins et usages de l'eau pour 16%.

L'Office a dans la mesure du possible contribué à réduire les pressions exercées sur les milieux en contribuant à la réparation des dommages causés et identifiés par les indicateurs de suivi de la DCE, tout en assurant la promotion d'actions de protection des milieux aquatiques.

EXECUTION DU PPI 2019-2023

Orientations du SDAGE		TOTAL Orientations PPI 2019-2024 En €	% du PPI	Exécution PPI (2019-2024) Année 2024 en cours
01	Gouvernance	4 062 000€	11%	2 640 963,45€
02	Gestion quantitative	9 640 000€	26%	3 832 321,69€
03	Gestion qualitative	5 786 500€	16%	1 156 967,04€
04	Gestion des rejets d'assainissement	12 604 000€	34%	10 507 554,66€ (autosurveillance ERU STEP inclus)
05	Protection des milieux aquatiques	5 069 500€	14%	6 078 287,08€ (suivi DCE inclus)
TOTAL		37 162 000€	100%	24 216 093,92€ <i>(à la date du 10 janvier 2024)</i>

B) PÔLE TECHNIQUE

I.1 – Les demandes de subventions

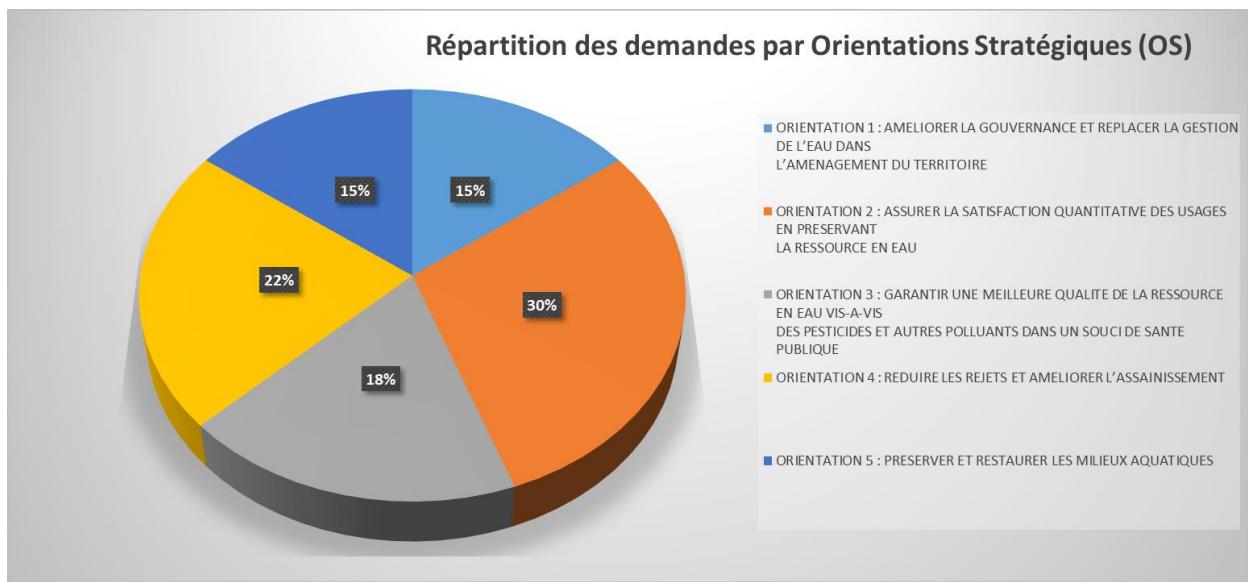
En 2023, **27 nouvelles demandes de subventions** ont été enregistrées et étaient éligibles au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024.

Tableau N°1 : Nombres de demandes de subventions enregistrés en 2023 par action du PPI 2019-2024

Ref PPI	Description de l'action	Nombre de demande de subventions
Orientation 1 : Améliorer la Gouvernance et replacer la Gestion de l'Eau dans l'Aménagement du Territoire		4
1.3.1	Information et structuration des associations d'usagers de l'eau	
1.3.2	Projet de coopération internationale	
1.3.3	Organisation d'évènements, élaboration et diffusion de supports (protection des ressources et des milieux aquatiques)	4
Orientation 2 : Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en Eau		8
2.3.1	Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable (SDAEP)	
2.3.2	Amélioration de la connaissance quantitative des ressources en eau	
2.3.3	Renforcement des capacités opérationnelles des autorités organisatrices pour améliorer les performances quantitatives (matériel de mesure)	
2.3.4	Etudes et équipements pour améliorer la maîtrise des réseaux d'eau (campagne de recherche de fuite, compteur, modulation de pression)	2
2.3.5	Stock tampon d'eau potable à destination des établissement sensibles	5
2.3.6	Equipement récupération d'eau de pluie à destination des maîtres d'ouvrage publics	1
2.3.7	Renouvellement des réseaux publics d'eau potable	
2.3.8	Equipements structurants qui conduisent à une meilleure maîtrise des performances des réseaux de distribution et de transfert	
Orientation 3 : garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé		5
3.3.1	Etudes portant sur la protection des ressources en eau	1
3.3.2	Mesures de protection des ressources en eau au niveau des périmètres de protection des captages et sur les aires d'alimentation de captage	4
3.3.3	Mise à niveau des usines de traitement d'eau potable (amélioration de la qualité de traitement)	
3.3.4	Participation à la contrepartie nationale des mesures 10, 11 et 12 du PDRG sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable	
Orientation 4 : Réduire les rejets et améliorer l'assainissement		6
4.3.1	Réduction des rejets polluants des activités artisanales	
4.3.2	Etudes complémentaires pour la protection qualitative des ressources, profils de baignade, campagnes de mesure initiales RSDE	3
4.3.3	Schéma directeur d'assainissement et Schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
4.3.4	Déploiement et l'amélioration du niveau de service des SPANC	
4.3.5	Mise aux normes des systèmes d'ANC non conforme	

4.3.6	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Réseau de collecte)	
	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Traitement <200EH)	2
	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Traitement >200EH)	1
	Orientation 5 : Préserver et restaurer les milieux Aquatiques	4
5.3.1	Etudes sur la connaissance du fonctionnement et sur la protection des milieux aquatiques (contrat de rivière, de baies, trame bleu et verte)	4
5.3.2	Etudes et opérations pour la restauration des milieux aquatiques	
5.3.3	Aménagement ou déconstruction d'ouvrages constituant obstacle sur les cours d'eau	
5.3.4	Elaboration des plans pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI	
5.3.5	Opération de préservation des milieux (nettoyages, collectes de déchets) mise en œuvre dans des cadres scolaires ou associatifs	
	TOTAL	27

Figure N°1 : Répartition des demandes de subventions en fonction des Orientations stratégiques du PPI 2019-2024 et du SDAGE



- 30% des demandes concerne le stockage d'eau potable ou la récupération d'eau de pluie.
Le maintien des tours d'eau et des manques liés à l'alimentation en eau potable entraîne l'augmentation des demandes sur cette thématique.
- 22% des demandes concerne la réhabilitation de systèmes d'assainissement (station d'épuration) :
La problématique du traitement des eaux usées reste très fortement marquée sur les territoires. Les appels à projet de l'Office de l'Eau sur ce sujet permettent d'initier ou d'accélérer certains projets de réhabilitation de stations d'épuration non conformes et de réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées. :
18% des demandes traite de la problématique de protection des captages (études et opération de protection)
- 15% des demandes concerne l'organisation de manifestations d'information et de sensibilisation sur la préservation des milieux aquatiques.

- 15% sont relatifs à des opérations de préservation et de valorisation des milieux aquatiques et zones humides (mares) : Aires éducatives, restauration de milieux.

I.2 - Les Aides accordées

La procédure d'instruction des demandes de subventions a permis un traitement de **24 dossiers**.

Pour rappel ces dossiers ont été présentés soit :

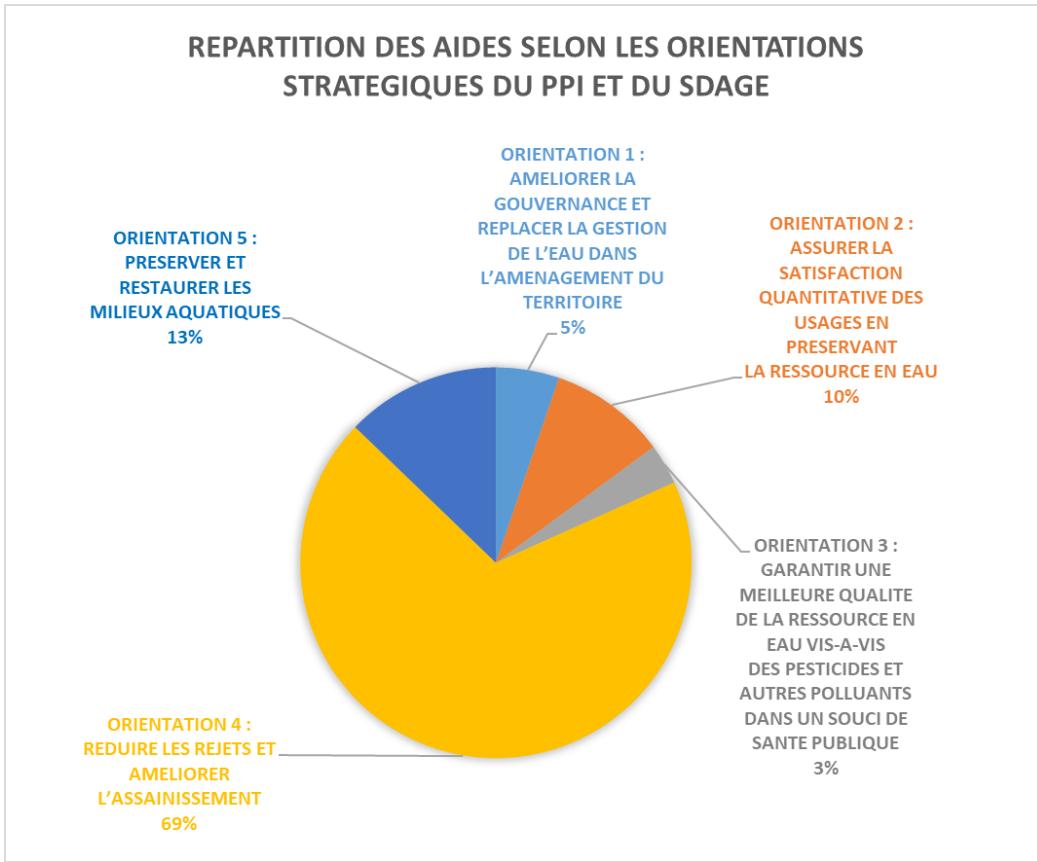
- A la Direction pour les demandes inférieures à 1000 euros
- À la Commission d'Attribution des Aides pour les demandes comprises entre 1000 et 70 000 euros,
- au Conseil d'Administration pour les demandes supérieures à 70 000 euros.

Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2023 est de **1590201.55 euros**.

Tableau N°2 : Montants de subventions attribuées

Organes de décisions	Montant d'Aides
Conseil d'Administration (CA)	1 227 991.75 €
Commission d'Attribution des Aides (CAA)	362 209.80 €
TOTAL	1 590 201,55 €

Figure N°2 : Répartition des aides en fonction des orientations stratégiques



En 2023 les subventions de l'Office de l'Eau Guadeloupe ont été fléchés sur des opérations de réduction des rejets de l'assainissement (réhabilitation de station d'épuration privées des lotisseurs et bailleurs sociaux) et de réduction des rejets polluants des activités industrielles et agricoles soit 69% des aides attribuées pour un montant de 1096520,96 euros.

Les études et opérations de connaissances et de préservations des milieux aquatiques représentent 13% des subventions attribuées soit 203350 euros.

La poursuite de la mise en place des dispositifs de stockage d'eau dans les établissements sensibles (écoles, hôpitaux, ehpad) a été une action forte du programme d'aide 2023 avec un engagement à hauteur de 154103,55 euros (10%).

Les autres aides concernent les opérations de sensibilisation en partenariat avec les associations pour un montant de 83065 euros (5%) et des études de protection de la ressource en eau et de captages pour un montant de 53162,04 euros (3% des aides).

Figure N°3 : Répartition des aides en fonction des actions

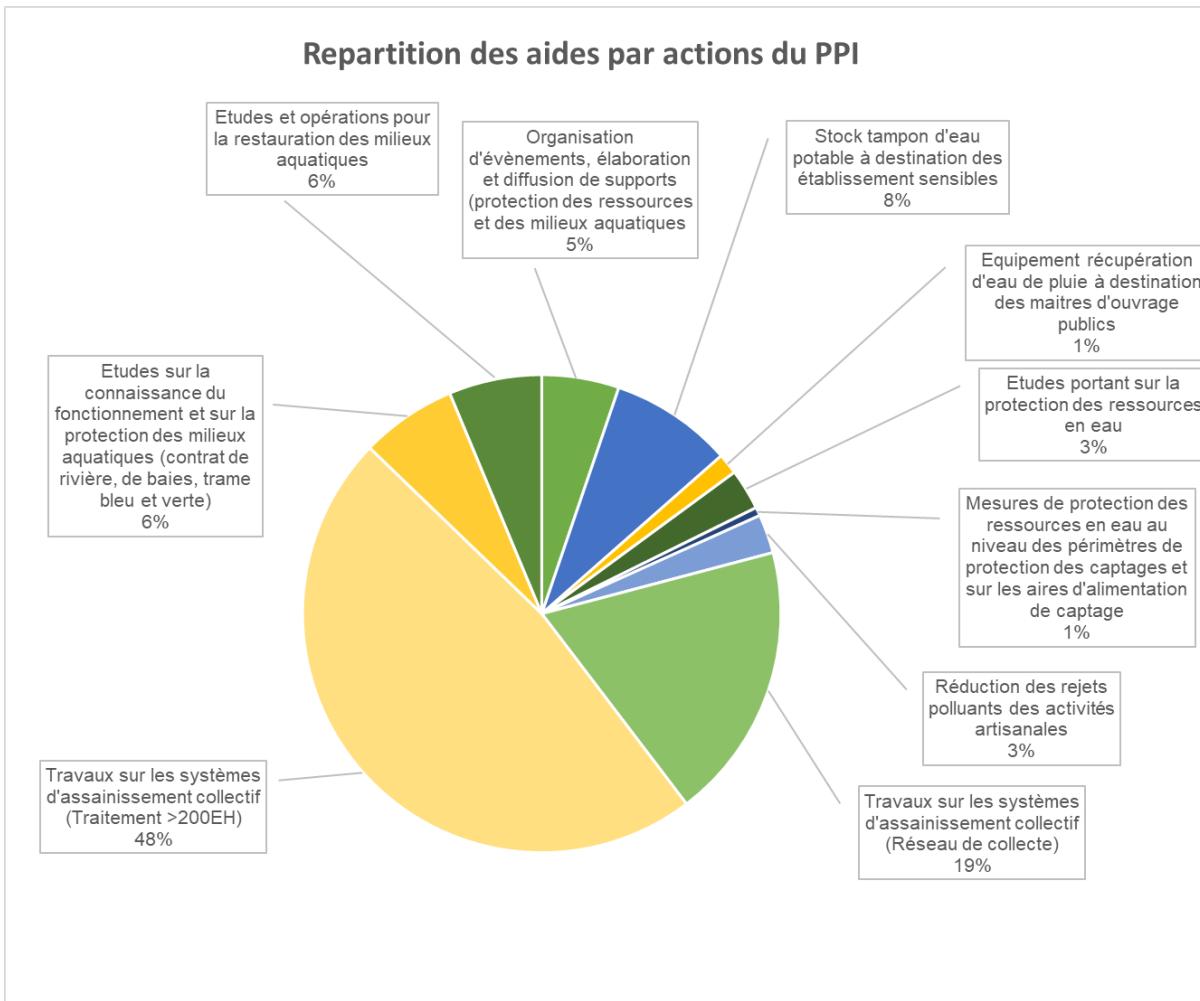


Tableau N°3 : Montants de subventions par types de bénéficiaires

Types de bénéficiaires	Montants
Syndicats mixtes	9 144,52 €
Communautés de communes, Communautés d'agglomérations	279 392,32 €
Etablissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial et établissements publics locaux et nationaux de santé, de recherche et d'enseignement,	338 177,35 €
Organismes publics	128 660,28 €
Structures privées	686 474,90 €
Associations	124 948,44 €
Etablissements scolaires	24 403,74 €
total	1 591 201,55 €

Figure N°4 : Répartition des aides en fonction des bénéficiaires

REPARTITION PAR CATEGORIE DE BENEFICIAIRES

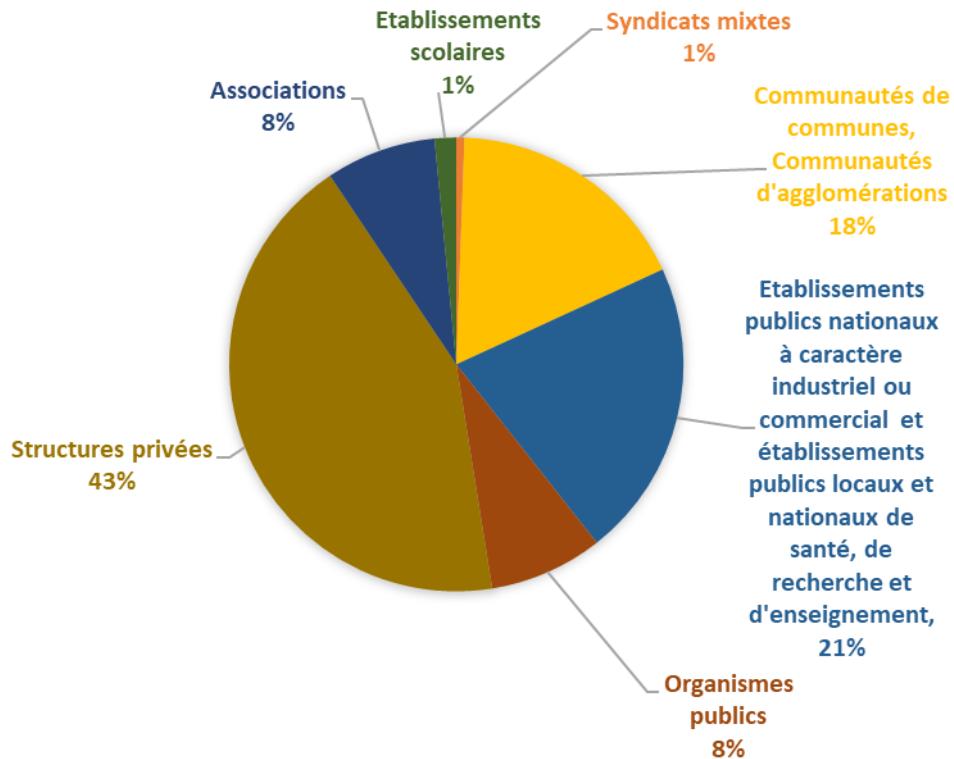


Tableau N° 4 : Subventions Attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe en 2023

Porteurs	Projets	Cout projet (€)	Montant Subvention OE971 (€)
ASSOCIATION RESILYANS 971	ECOBALADE DLO SE LA VI 3EME EDITION	3 800,00 €	3 000,00 €
CCMG	CONTRAT DE PROGRES TRAVAUX DE REDUCTION DES EAUX CLAIRES DANS LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	380 000,00 €	266 000,00 €
CENTRE MEDICO-SOCIAL (CMS) DE BASSE-TERRE CLINIQUE PITAT	MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE STOCKAGE D'EAU POTABLE	80 003,07 €	64 026,45 €
PARC NATIONAL DE GUADELOUPE	RESTAURATION ECOLOGIQUE DU SITE DE NOGENT SAINTE ROSE	278 841,00 €	100 000,00 €
UNIVERSITE DES ANTILLES LABORATOIRE COVACHIM-MONSIEUR FLORYAN ROMAIN	PROJET DE THESE DE DOCTORAT DE MONSIEUR FLORYAN ROMAIN SILICES FONCTIONNALISEES AU SERVICE DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE A PARTIR DE L'EAU DE MER : UNE PISTE DE VALORISATION DE LA SILICE GEOTHERMALE	102 381,60 €	15 357,24 €
CLINIQUE LA VIOLETTE TROIS RIVIERES	REHABILITATION DE LA STEP DE LA CLINIQUE - MISE EN PLACE D'UN FILTRE PLANTE DE VEGETAUX DE 288 EH	445 925.24	222 962,62 €

SYNDIC PATRIMOINE IMMOBILIER - ASL DOMAINE D'ORVILLE	DECONSTRUCTION DE LA STEP DE ORVILLE (BAIE MAHAULT)	30 966,88 €	15 483,44 €
ANBA LOUP LA	Réseau Participatif des Mares	4 000,00 €	4 000,00 €
BRGM	ÉVALUATION DE L'ORIGINE DE LA SALINISATION DES CAPTAGES AEP EN GRANDE-TERRE ET À MARIE- GALANTE	176 100,00 €	28 660,28 €
SAS SICA LPG	INSTALLATION D'UN DISPOSITIF HELIOSSEC ET D'UNE CITERNE DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE SUR LE SITE DE LA STATION COLLECTIVE DE LA PLAINE	21 617,57 €	17 294,06 €
SMGEAG	PROTECTION DU CAPTAGE DE TROU A DIABLE	11 430,65 €	9 144,52 €
ECOLE LUCE JOSEPH (GOURBEYRE)	PROJET MYSTERES DE LA RIPISYLVE SUR L'AIRE TERRESTRE EDUCATIVE DU HOUELMONT (année 3)	6 052,00 €	3 500,00 €
ECOLE JULES PLAISANCE (ANSE BERTRAND)	AIRE TERRESTRE EDUCATIVE	3 050,00 €	1 450,00 €
SOCIETE FRANCOPHONE D'ETUDE DES CARBONES (SFEC)	COLLOQUE CARBONE 2023 EN GUADELOUPE	63 915,00 €	6 065,00 €
ASSOCIATION APRODECARM	FETE DU CRABE 2023	8 700,00 €	4 000,00 €

REEF PULSE	PROJET SONOKAR	118 100,00 €	94 400,00 €
SIG	STEP PELLETAN	1 035 524,00 €	517 762,00 €
VERTE VALLEE	CITERNE EAU DE PLUIE	28 000,00 €	22 400,00 €
KAZARECYCLE	Poursuite du programme d'accompagnement du dispositif JENN POUSS	70 000,00 €	70 000,00 €
SA MATOUBA	Mise en place de séparateur Hydrocarbure	30 523,55 €	24 418,84 €
SAINTE MARIE DE LA JAILLE ECOLE PRIVEE CATHOLIQUE	Mise en œuvre d'un dispositif de stockage d'eau potable	24 317,17 €	19 453,74 €
CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE JACQUES SALIN	Mise en œuvre d'un dispositif de stockage d'eau potable	44 788,80 €	35 831,04 €
SIKOA	Gestion des eaux pluviales du Projet Habitat Jeunes Site de Dugazon (ABYMES)	65 200,00 €	32 600,00 €
CAGSC	Mise en œuvre de dispositifs de stockage d'eau potable, à la Médiathèque, au Stade de Rivière des Père et au siège de la Communauté d'Agglomération	15 490,40 €	12 392,32 €
TOTAL		2 602 801,69 €	1 590 201,55 €

2.1 MILIEUX AQUATIQUES

2.1.1 CONNAISSANCE

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 prévoyait l'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015. Cette échéance est désormais reportée à 2027. Les objectifs environnementaux imposés par la DCE sont fixés pour chaque type de masse d'eau : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines et eaux côtières.

Afin de mesurer les effets des mesures mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs environnementaux, une surveillance de l'ensemble des types de masses d'eau est menée par l'Office de l'Eau. Différents types de réseaux sont pour cela mis en place :

- réseau de référence (RR) : permet la définition du bon état,
- réseau de contrôle de surveillance (RCS) : permet l'évaluation de l'état des eaux du bassin, en comparaison avec le réseau de référence,
- réseau de contrôle opérationnel (RCO) : permet un suivi plus soutenu des masses d'eau en Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE)
- au besoin, ces réseaux peuvent être complétés par un réseau complémentaire dont les modalités de suivi sont généralement calquées sur celles des réseaux obligatoires.

Ainsi, sur chaque type de masse d'eau, sont mis en œuvre chaque année des prélèvements et analyses adaptés aux objectifs poursuivis.

❖ Les cours d'eau

Dans la continuité des suivis précédents, la surveillance des cours d'eau a été menée en 2023 sur un total de 36 stations, dont :

- 20 stations appartenant au RCS, et pour certaines également au RCO
- 16 stations RCO

En synthèse et de manière globale, les matrices suivantes ont fait l'objet d'une analyse :

- **L'eau** (brute et filtrée)
- Les sédiments
- **L'hydrobiologie** (invertébrés, diatomées, poissons et crustacés)



Figure 1 : Eléments suivis sur les stations cours d'eau en 2023

12 campagnes d'analyses physico-chimiques et chimiques ont ainsi été menées au cours de l'année 2023.

L'ensemble des suivis ainsi réalisés génèrent un volume important de données qu'il convient de valider et de centraliser pour en assurer la fiabilité, la complétude et l'exploitabilité. Pour ce faire, l'Office s'est doté depuis plusieurs années d'un progiciel de gestion interne des données : « Aquatic ».

A l'issue de cette formation, un travail de validation des données physico-chimiques et chimiques et de vérification de leur complétude a été mené. Les données collectées par l'Office de l'Eau sont ainsi soumises à divers contrôle (contrôle de doublons, complétude, cohérence et de validité) afin d'assurer leur complétude et leur qualité selon les prescriptions nationales.

Au cours de l'année 2023, les données de 2022 ainsi validées seront versées dans la base de données nationale Naiades, complétant ainsi les données 2018 à 2021 qui y sont déjà présentes.

<http://www.naiades.eaufrance.fr/>, rubrique Accès aux données.

Le travail de bancarisation reste cependant à mener sur les données issues des suivis hydrobiologiques. En effet, les offices de Guadeloupe et de Martinique ont été confrontés à des divergences de dénomination d'espèces de diatomées et de macroinvertébrés, d'un département à l'autre, et d'une année sur l'autre. Par ailleurs, nombre d'espèces détectées ces dernières années ne sont pas prises en compte par les indicateurs actuels. Des travaux d'homogénéisation des dénominations et de réactualisation de l'indicateur diatomées des Antilles (IDA) sont prévus pour le premier trimestre 2023.

Les rapports de valorisation de l'ensemble des données produites au cours de l'année 2023 sont attendus pour le 2^{ème} semestre 2024.

En 2024, des campagnes d'analyses physico-chimiques et chimiques sont prévues selon une fréquence bimestrielle, avec au mois de mars un suivi hydrobiologique (diatomées, macroinvertébrés).

❖ Les eaux souterraines

Chaque année, la qualité des masses d'eau souterraine est suivie en partenariat avec le BRGM Guadeloupe, à raison de deux prélèvements annuels : l'un en carême, l'autre en hivernage.

Une liste de paramètres physico-chimiques généraux est recherchée, ainsi que des micropolluants.

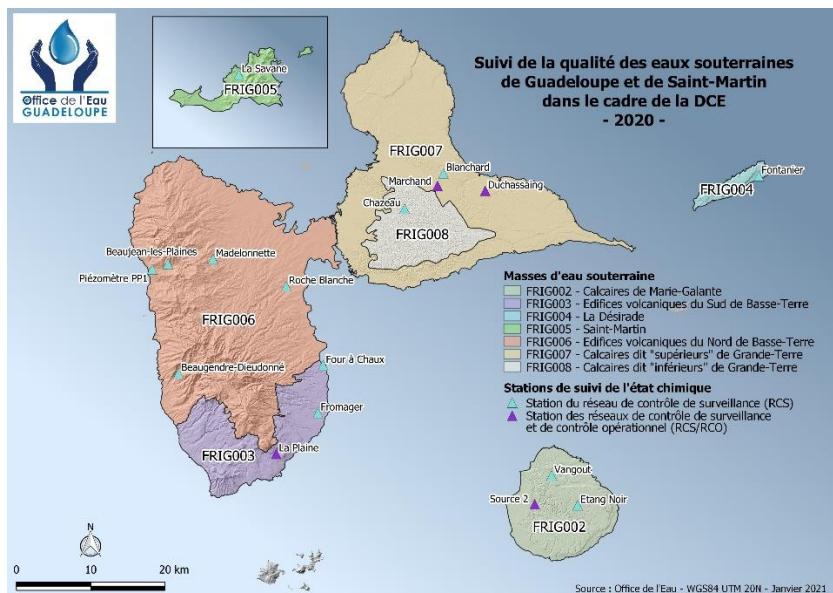


Figure 2 : Points de surveillance du réseau de masses d'eau souterraine depuis 2021

Depuis le début du suivi des eaux souterraines de Guadeloupe, le RCS a progressivement été complété, afin d'obtenir une répartition homogène des stations de suivi de la qualité des masses d'eau souterraine du bassin. Ainsi, à compter de 2020, le réseau est composé de 19 stations (cf figure 3)

Le rapport correspondant au suivi mené en 2023 sera livré au cours du 2^{ème} semestre 2024.

En septembre 2023, le rapport correspondant au suivi mené en 2022 a été livré. Les points marquants de ce rapport sont les suivants :

- détection de pesticides sur l'ensemble des masses d'eau à l'exception de la Désirade et saint-Martin :
 - détection de pesticides liés à la culture de la canne à sucre au droit de la masse d'eau de Grande-Terre,
 - détection de pesticides liés aux pollutions historiques dans les masses d'eau du Sud Basse-Terre (chlordécone et dérivés, en HCH beta) avec des dépassements des Normes de Qualité Environnementale
- détection de caféine en faible concentration dans toutes les masses d'eaux souterraines sauf celle de la Grande-Terre,
- détection ponctuelle de phtalate d'éthylhexyle (DEHP) sur l'ensemble des masses d'eau sauf Saint-Martin
- valeurs élevées de la conductivité et des éléments chlorures, en Grande-Terre, sur un des qualitomètres de Grande-Terre et de Basse-Terre, à Saint-Martin et à la Désirade. Sur ces deux derniers territoires, ces dépassements sont associés également à de fortes teneurs en sodium. En Grande-Terre, ainsi que sur ces 2

derniers territoires, ces dépassements traduisent l'impact d'une intrusion saline sur ces secteurs géographiques. Par ailleurs, sur la quasi-totalité du territoire de la Grande-Terre, les paramètres tendent à confirmer l'existence d'une pollution anthropique d'origine agricole ou liée à l'assainissement atteignant les captages prélevés.

- Concentrations en nitrates supérieures au seuil DCE sur la masse d'eau souterraine de Saint-Martin.

Les informations collectées dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines sont disponibles sur le site de l'Office de l'Eau Guadeloupe et également sur le portail national www.ades.eaufrance.fr.

Les eaux littorales

A partir de 2013, la surveillance des eaux littorales (surveillance et référence) menée jusqu'alors par la DEAL, a été confiée à l'Office de l'Eau Guadeloupe. Selon les années, ce suivi porte sur tout ou partie des paramètres suivants :

- le phytoplancton,
- la physico-chimie,
- le benthos récifal,
- les herbiers,
- l'hydromorphologie
- la chimie.

Les réseaux constitués à cet effet sont initialement composés de 18 stations. En 2023, le suivi a été mené sur l'ensemble des sites présenté ci-après :

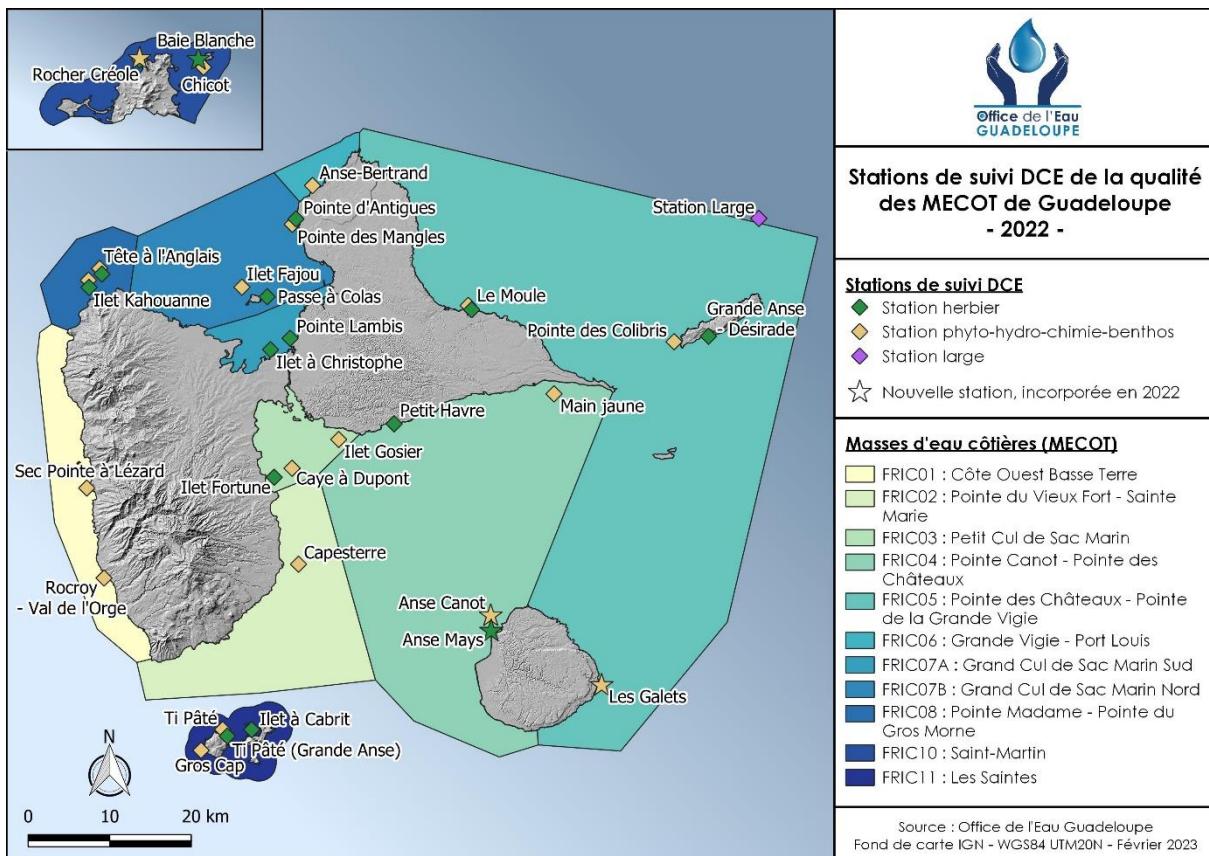


Figure 3 : Points du suivi des eaux littorales en 2023

Depuis 2016, le besoin de renforcer et consolider les données disponibles sur les eaux côtières afin d'établir, à terme, des grilles de qualités spécifiques aux masses d'eau des Antilles, a conduit l'Office de l'Eau à mettre en place, concernant le phytoplancton et la physico-chimie, un suivi :

- bimestriel sur 15 points d'eau,
- mensuel sur 3 stations.

Les techniques utilisées depuis 2016 pour l'analyse du phytoplancton (HPLC, cytométrie en flux...) sont désormais intégrées au suivi régulier.

Par ailleurs, les protocoles de suivi des récifs coralliens et herbiers revus en 2016 ont été optimisés l'année suivante et stabilisés en 2018.

En tenant compte de ces indications, le suivi des eaux côtières a été poursuivi depuis 2019.

Le rapport de synthèse 2022, livré en décembre 2023 résume les résultats obtenus sur l'année 2022. Le pesticide chlordécone a été détecté sur 8 des 11 masses d'eau comme le montre le tableau des causes de déclassements suivant :

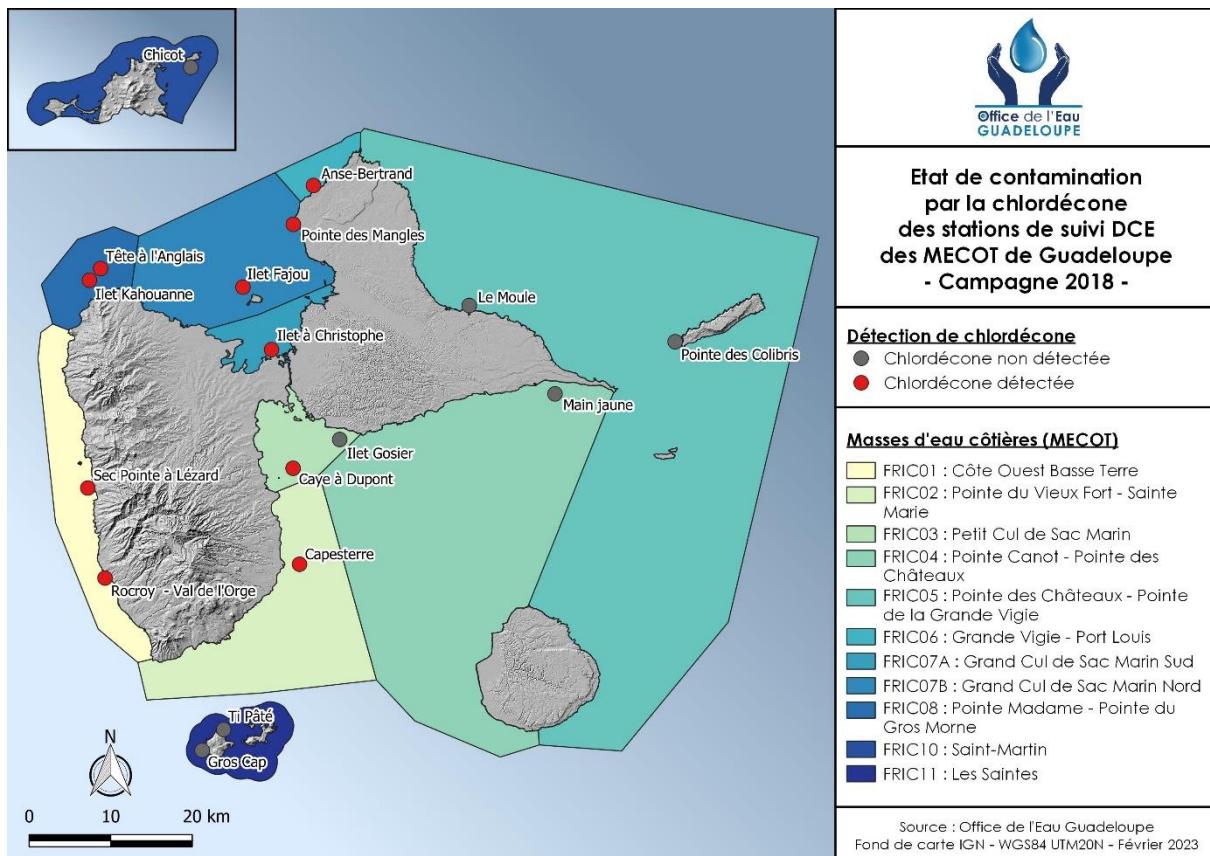


FIGURE 4 : tableau des causes de déclassement des MEL en fin 2022.

Entre 2021 et 2022, l'état écologique provisoire des MEL reste inchangé excepté pour la masse d'eau FRIC05 qui passe d'un état moyen à médiocre et FRIC07A qui passe d'un état médiocre à un état moyen comme l'indique la carte :

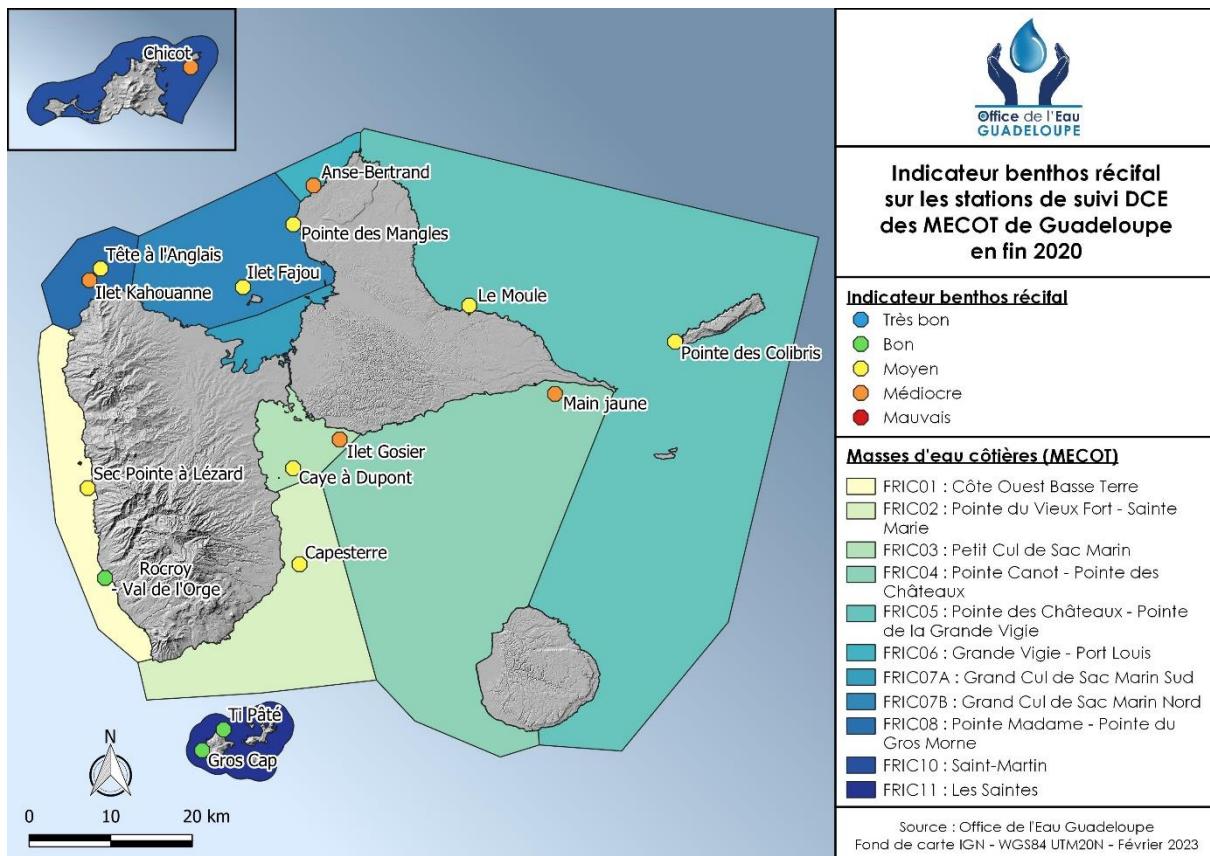


FIGURE 5 : Carte de l'état écologique partiel provisoire des MEC à la fin 2022

2.1.2 AUTRES ETUDES DE CONNAISSANCE

❖ Transfert de contamination en produits phytosanitaires de la Basse-Terre vers la Grande-Terre

À la suite de plusieurs années de suivi de la qualité des eaux des retenues de Gaschet (Port-Louis) et de Létaye (Le Moule), les analyses ont révélé des quantités non-négligeables de Chlordécone (CLD) dans les eaux de ces retenues situées en Grande-Terre. Ces retenues sont alimentées par les prises d'eau de la Grande rivière à Goyave et de Bras David situées sur la Basse-Terre.

Ainsi, la question s'est posée de savoir si cette pollution à la CLD provenait directement des prises d'eau ou s'il y avait un autre apport en provenance du Bassin versant (BV). En concertation avec M. Antoine Richard (INRAE), une fiche action a été rédigée à partir de l'ensemble des données disponibles sur la CLD. La synthèse des informations a révélé la nécessité de conduire une étude regroupant plusieurs points :

- L'identification des sources potentielles de CLD du Bassin Versant ;
- La mesure de l'impact du ruissellement dans l'apport de la CLD aux retenues ;
- Le comportement de la CLD dans les sols calcaires de la Grande-Terre ;

En 2023 la recherche de partenaires financiers pour ce projet fut infructueuse. Ainsi, les actions se poursuivent afin de concrétiser la mise en place de l'étude au deuxième semestre 2024.

❖ **Caractérisation du fonctionnement écologique des mares**

Selon une étude réalisée en 2001 (F. Bruyère et al.), 2 059 mares ont été inventoriées sur l'île de Grande-Terre et 586 sur l'île de Marie-Galante.

Sur ces territoires d'habitat diffus, les pressions anthropiques sont nombreuses : pollutions diffuses domestiques, assainissement, pressions industrielles... Elles impactent significativement ces petits milieux qui font rarement l'objet de mesures de protection. Dans le but de contribuer à l'amélioration de leur état, l'OE a signé une convention de recherche et développement avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), afin d'investiguer le fonctionnement hydrodynamique, hydromorphologique et écologique de ces milieux. Les travaux afférents à l'action seront lancés courant 2024.

❖ **Le projet de RESTauration de Cayes CORallieennes (RESCCOR)**

Dans le contexte de dégradation générale de l'état de santé des récifs coralliens observée dans les eaux caribéennes et singulièrement en Guadeloupe, le projet RESCCOR piloté par l'OE avec l'appui de ses partenaires Créocéan, l'UA (C. Dromard et E. Bezault) et l'association V-Reef, se propose d'expérimenter des techniques inspirées de l'ingénierie écologique afin de restaurer globalement deux sites pilotes coralliens en agissant simultanément sur des facteurs de dégradation et en accélérant la récupération de l'écosystème. Les travaux seront menés au cours de l'année 2024.

❖ **L'évaluation de l'état initial des mangroves**

Les mangroves occupent une situation particulière entre les milieux terrestre et marin : elles voient transiter, ou sont le réceptacle d'une grande partie des pollutions d'origine terrestre et côtière. Cette étude vise à développer des indicateurs permettant l'évaluation et le suivi de leur état écologique au regard des attendus de la DCE.

L'Office de l'Eau a accordé pour cela une subvention de 44 964,71€ au Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui mène l'étude lancée en janvier 2019, avec une durée prévue de 18 mois. Impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus, l'étude s'est terminée au 1^{er} trimestre 2021. Suite à la restitution de ces travaux, l'Office de l'Eau a souhaité poursuivre les investigations par la réalisation d'un état des lieux des mangroves de Guadeloupe attendu à horizon 2024.

❖ **Suivi des cours d'eau et canaux de la Grande-Terre et Marie-Galante (MG)**

Contrairement aux cours d'eau de la Basse-Terre, aucun des cours d'eau ou canaux de la Grande-Terre et Marie-Galante ne fait l'objet de suivi réglementaire dans le cadre de la DCE. Du fait de leur caractère intermittent pour la plupart, ils ont été exclus de ces suivis réglementaires.

Cependant, suite à la révision de l'EDL 2019, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité a reconnu l'importance d'harmoniser les connaissances sur l'ensemble des milieux aquatiques du territoire. Ainsi, la mise en place du suivi des cours d'eau et canaux de la Grand-terre et Marie-Galante est en cours de préparation. Restant très différents des cours d'eau retrouvés en BT, il est nécessaire d'adapter les modalités de ce suivi aux spécificités des cours d'eau de GT.

La fiche action sera présentée au conseil d'administration au cours de l'année 2024.

❖ **Restauration des mares de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)**

Dans la continuité de l'opération de restauration des mares entreprise sur 48 mares de Marie-Galante, l'Office de l'Eau a souhaité mettre à profit l'expérience ainsi acquise, au profit du territoire de la CANGT, par le biais d'une action de restauration de 10 mares de territoire à raison de 2 mares par commune. Une consultation a permis la sélection du bureau d'études en charge du diagnostic des mares retenues. Celles-ci feront l'objet d'une prospection aux fins de définition du protocole de restauration idoine, au cours du premier trimestre de l'année 2024. Les travaux seront par la suite menés en partenariat avec la CANGT et les communes.

❖ **L'étude PROMoTion et dEveloppement du Génie Écologique sur les Rivières de Guadeloupe (PROTEGER)**

Cette étude pilotée par le PNG vise à préserver la biodiversité des milieux aquatiques de Guadeloupe, tout en protégeant la population et leurs biens des risques encourus lors des crues de rivière ou des évènements cycloniques, grâce à l'utilisation de techniques de génie végétal. Il s'agit en effet de mettre en œuvre des techniques utilisant des espèces végétales locales pour protéger les sols contre l'érosion, et stabiliser les berges, en évitant ainsi le recours à des techniques moins respectueuses de l'environnement et plus coûteuses.

La phase 1 de ce projet s'est déroulée en 2016-2017 avec le support financier de l'Office de l'Eau. Les résultats de cette phase ont permis de définir 12 types de ripisylves et de retenir 30 espèces à fort potentiel pour une utilisation en génie végétal.

La phase 2 s'est poursuivie de 2019 à 2021 et a permis d'obtenir une caractérisation plus précise des espèces et techniques utilisables en génie végétal sur les berges des cours d'eau de Guadeloupe.

En 2022, un chantier expérimental a été mené sur les berges de la rivière La Lézarde à Petit-Bourg. La technique a été déployée à plus grande échelle sur une autre portion de la rivière La Lézarde au cours de l'année 2023.

❖ **Restauration des Mares des Antilles : Projet REMA**

Les mares des Antilles françaises représentent une richesse patrimoniale et environnementale pour ces territoires. Conscients de cette richesse et des menaces pesant sur ces espaces, les gestionnaires de ces îles sont nombreux à souhaiter

disposer des outils de gestion idoines pour leur préservation, et de bénéficier ainsi de leurs potentiels bénéfices.

Pour répondre à cette demande, l'OFB, les Offices de Guadeloupe et Martinique se sont associés au Pôle Relais Zones humides pour proposer, à l'issue de 3 années de travaux (2021-2023), un guide d'entretien et de restauration des mares. Ce guide a été présenté en fin d'année 2023, au cours d'un séminaire mené en Martinique.

❖ **L'étude Protocole Antillais de Pêche Electrique (PAPE)**

La pêche d'inventaire piscicole par électricité est utilisée aux Antilles depuis de nombreuses décennies. Les différentes techniques jusqu'ici mises en œuvre ont cependant montré de nombreuses limites face aux spécificités des cours d'eau antillais et des espèces qu'ils abritent (faible conductivité des rivières, subjectivité de l'échantillonnage, mortalité élevée des espèces prélevées...). C'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude PAPE menée par le bureau d'études Hydrexco, avec pour objectif la mise à disposition d'un protocole de pêche électrique en adéquation avec les problématiques locales.

Ce projet prévu pour une durée de 24 mois, est supporté à 15% (27 000€ TTC) du coût total par l'Office de l'Eau. Un comité de pilotage de lancement a eu lieu en décembre 2019. Impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus, le rapport final de l'étude a été livré en fin d'année 2023.





Figure 6. Mise au point du protocole de pêche électrique dans les cours d'eau antillais

❖ **La restauration de la forêt marécageuse et de la mangrove de Jarry : Projet Ja'riv**

Le projet de restauration de la forêt marécageuse de Jarry, porté par le Conservatoire du littoral (CDL) a fait l'objet de nombreux échanges en 2022. La convention signée par les deux parties a permis la mise en place de l'étude des flux hydrauliques des canaux (7 500€), la prospection et l'analyse de l'eau du milieu (20 000€) et la communication et la restauration de la forêt marécageuse (5 000€). L'office de l'eau a participé au 4ème COPIL du projet JA'RIV dans la poursuite de cette collaboration. Cette rencontre fut l'occasion de rendre compte des actions menées et d'établir des perspectives d'intervention dans le cadre du projet notamment sur l'aménagement et la gestion du site ainsi que la communication autour de ce dernier.

❖ **Projet SONOKAR**

Le projet de déploiement d'une solution de monitoring éco-acoustique sur les récifs coralliens vise à déployer des enregistreurs acoustiques au cœur des récifs, afin de collecter des données qui, après analyse, permettront de connaître l'état de santé de ces récifs et de disposer ainsi d'un outil d'aide à la décision. En effet, le suivi mené sur les 4 sites sélectionnés en Guadeloupe permettra de définir un état de référence des paysages sonores guadeloupéens dans l'espace et dans le temps,

d'évaluer la diversité, l'abondance et la biomasse des poissons, et de quantifier les perturbations sonores des 4 sites suivis. Ce projet d'une durée de 21 mois et d'un coût total de 118 100€ TTC est financé à 80% par l'Office de l'Eau.

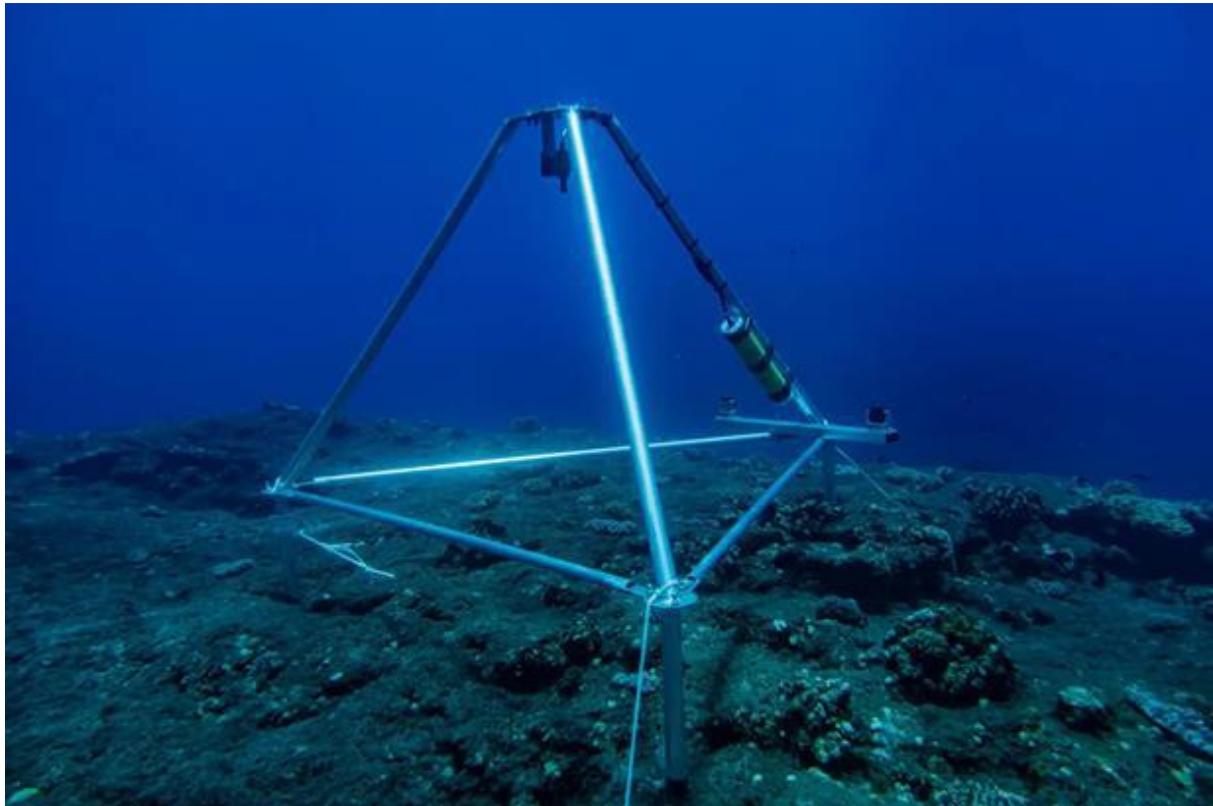


Fig. 8. Dispositif de monitoring acoustique

❖ **Projet TRACMIC**

L'analyse des résultats des études menées dans le bassin caraïbe montre que la couverture corallienne des récifs a diminué de 80 % en trois décennies. Parmi les principales causes de régression on peut observer le développement croissant des maladies affectant les coraux.

De nouvelles maladies ont été identifiées faisant appel à des germes d'origine terrestre probablement liés à la pollution de la mer Caraïbe (Aspergillosis, Vibrio, Serratia...).

Les causes responsables de l'extension de ces maladies d'origines naturelles ou anthropiques sont encore mal comprises. La pollution des eaux côtières, par des contaminants microbiens vecteurs de maladies affectant les organismes marins (nécrose tissulaire des coraux, maladie corallienne ...), est l'une des principales causes.

Le projet a pour objectif de rechercher les liens entre le développement des maladies des organismes marins des Antilles et les rejets d'assainissement.

Il s'agit de rechercher des bactéries pathogènes et des indicateurs de pollution fécale dans les milieux naturels et les organismes marins des Antilles et de retracer

leur origine le long de gradients depuis les Stations d'épurations (STEP) ou exutoires anthropisés situées sur les bassins-versants, jusqu'aux structures récifales plus au large.

Le projet permettra également de caractériser la prévalence des maladies affectant les organismes coralliens le long de ces gradients pour tenter de faire la part des causes d'origine naturelle et anthropique de ces manifestations. D'un coût total de 136 241,70€, le projet est financé à 51% par l'Office de l'Eau. Le rapport final est attendu au cours de l'année 2024.

❖ **Projet DELICE**

Le Projet DELICE vise à tester et à évaluer la pertinence de la décomposition des litières des cours d'eau comme outil pour l'évaluation et le suivi de la qualité écologique des cours d'eau en Guadeloupe.

La décomposition des feuilles mortes (litières) est un processus naturel dans la plupart des cours d'eau à l'échelle mondiale. Son efficacité est influencée par un ensemble de facteurs tels que la chimie (exemple : contamination par les pesticides) et l'hydromorphologie du cours d'eau (y compris les caractéristiques de la ripisylve). La mesure de ce processus et de la biodiversité associée (organismes décomposeurs) constitue un outil peu coûteux, simple d'utilisation et très pertinent pour l'évaluation et le suivi de l'état écologique des cours d'eau.

Les conclusions de l'étude dont le rapport final a été livré en décembre 2023 mettent en avant le potentiel le potentiel de la décomposition des litières comme outil pour quantifier l'impact de pollutions ponctuelles telles que des rejets industriels ou de stations d'épuration, y compris pour discriminer entre des rejets plus ou moins impactants pour le fonctionnement de l'écosystème. Ces conclusions devront cependant être consolidées par d'autres expérimentations.

Le coût total de l'étude est de 67 416,48€ financé à 80% par l'office de l'Eau.

2.1.3 SEMINAIRES EAUX COTIERES

Dans un territoire où la multiplicité des acteurs de l'eau est susceptible de générer des redondances des actions, et où les préoccupations liées à l'alimentation en eau potable tendent à éclipser les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques, l'Office de l'Eau a souhaité proposer aux institutionnels comme aux particuliers un espace de sensibilisation aux enjeux de préservation et de restauration des milieux aquatiques, et de communication autour des diverses actions répondant à cet objectif, en cours ou à venir.

C'est dans ce contexte que le 14 et le 18 novembre 2023 a eu lieu à l'hôtel Arawak, un séminaire sur les eaux côtières, avec pour cibles respectives les élus et professionnels, puis les associations et le grand public.

C'est ainsi un total de 200 personnes qui ont pu échanger sur l'enjeu majeur que représente la préservation du milieu marin. Les actes de ce séminaire seront livrés courant 2024.



14&18
NOV. 2023

Séminaire LES EAUX CÔTIÈRES

- À L'HÔTEL ARAWAK [GOSIER] -



OK2COM 2023

Plus d'informations :
0590 80 99 78 / 0590 26 22 26



Figure 7a : Séminaire eaux côtières des 14 et 18 novembre 2023 a) affiche de présentation ; b) assistance

PROGRAMME

SOUS LA PRÉSIDENCE DE GUY LOSBAR, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, PRÉSIDENT DE L'OFFICE DE L'EAU

*Modérateur : Félix LUREL, Docteur en Biologie Écologie
Président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement*

JOUR 1 : 14 NOVEMBRE 2023

08H30 Accueil / Petit-Déjeuner

09H00 Introduction de Madame Isabelle AMIREILLE-JOMIE
Présidente Déléguée de l'Office de l'Eau de Guadeloupe

09H20 Enjeux et outils de préservation du milieu marin
Frédérique EHRSTEIN, Cheffe de service - Sécurité en mer de la Direction de la Mer

09H35 Principe et résultats du suivi DCE des eaux côtières
Isabelle NASSO, Directrice des Milieux Aquatiques de l'Office de l'Eau
Christelle BATAILLER, Cheffe de projet environnement littoral et marin de Crécocan

09H50 *Échanges avec les participants*

10H10 Interlude

10H15 Collation

10H30 Résultats du suivi des eaux de baignade de l'ARS
Marie-Anne PONS, Ingénierie d'étude sanitaire à l'ARS

10H45 Résultats du suivi des eaux marines du Parc National de Guadeloupe (PNG)
Marie ROBERT, Chargée de mission Milieux Aquatiques

11H00 *Échanges avec les participants*

11H20 L'étude SONOKAR : Écoute de l'ambiance des coraux
Simon ELISE, Chargé de mission chez Reelpulse

- 11H35 TRACMIC : Impact de l'assainissement sur les maladies coraliennes**
Malika TROUILLEFOU, Enseignante-chercheuse à l'Université des Antilles
- 11H50 Échanges avec les participants**
- 12H10 Interlude**
- 12H15 Pause déjeuner**
- 13H45 Reprise des travaux - Le projet de suivi des mangroves**
Emma MICHAUD, Chercheuse au CNRS
- 14H00 La restauration des coraux**
Lou FROTTE, Chargée de mission Milieu Marin du GPMG
- 14H15 Échanges avec les participants**
- 14H45 Réduction de la pression assainissement : exemple de Goyave**
Marcus AGBEKODO, Directeur Général délégué du SMGEAG
- 15H00 Préservation des milieux aquatiques :**
Aides de l'Office de l'Eau à la réhabilitation des systèmes d'assainissement
Laurence HAMONT, Chargée d'Intervention Assainissement de l'Office de l'Eau
- 15H15 Les profils de baignade**
Cindy VALEY, Directrice de l'environnement et du développement durable de la ville du Gosier
- 15H35 Échanges avec les participants**
- 16H15 Synthèse et conclusion des échanges**
- 16H30 Interlude**

JOUR 2 : 18 NOVEMBRE 2023

- 14H00 Introduction de Madame Isabelle AMIREILLE-JOMIE**
Présidente Déléguée de l'Office de l'Eau de Guadeloupe
- 14H10 Enjeux et outils de préservation du milieu marin**
Frédérique EHRSTEIN, Cheffe de service - Sécurité en mer de la Direction de la Mer

- 14H20** Principe et résultats du suivi DCE des eaux côtières
Isabelle NASSO, Directrice des Milieux Aquatiques de l'Office de l'Eau
Christelle BATAILLER, Cheffe de projet environnement littoral et marin de Créocéan
- 14H30** Résultats du suivi des eaux de baignade de l'ARS
Marie-Anne PONS, Ingénierie d'étude sanitaire à l'ARS
- 14H40** Résultats du suivi des eaux marines du Parc National de Guadeloupe (PNG)
Simone MÈGE, Chargée de mission Milieu Marin
- 14H50** *Échanges avec les participants*
- 15H05** L'étude SONOKAR : Écoute de l'ambiance des coraux
Simon ELISE, Chargé de mission chez Reelpulse
- 15H15** La mangrove
Franck GARAIN, Historien-sociologue
- 15H25** *Échanges avec les participants*
- 15H40** Réduction de la pression assainissement : exemple de Goyave
Marcus AGBEKODO, Directeur Général délégué du SMGEAG
- 15H50** La restauration des coraux
Lou FROTTE, Chargée de mission Milieu Marin du GPMG
- 16H00** Présentation d'un projet d'association
Roselaine Chathuant, Responsable de l'Office de tourisme de Sainte-Rose
- 16H10** *Échanges avec les participants*
- 16H40** Interlude
- 16H55** QUIZZ

Plus d'informations :

0590 80 99 78 / 0590 26 22 26



2.1.4 ANIMATIONS

❖ Rencontre avec les associations

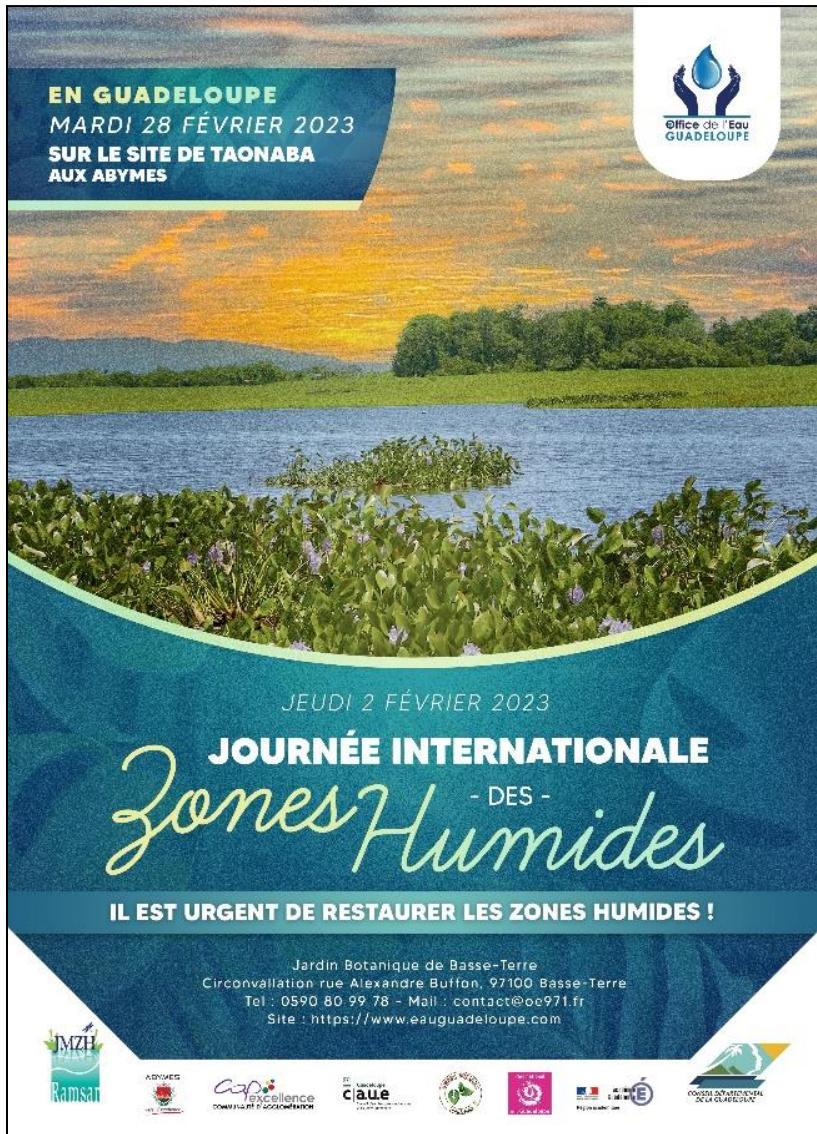
Afin de promouvoir et susciter les actions des associations destinées à la sensibilisation du plus grand nombre sur les enjeux et moyens de préservation des milieux aquatiques, une rencontre avec ces partenaires a été organisée au cours du mois de janvier. Cette rencontre a été l'occasion de leur présentation les activités de l'Office et les outils d'accompagnement financier à leur disposition, et d'échanger sur les voies de mutualisation des efforts produits par chacun pour la préservation des milieux aquatiques. Une vingtaine d'associations a ainsi pu présenter ses activités.



❖ Journées d'animation

L'année 2023 a été riche en animations portées par l'Office de l'eau. Elle a été rythmée par le pilotage de 5 grandes manifestations :

1. La Journée Mondiale des Zones Humides ;



JMZH2023_AFFICHE

Sous le thème « Il est urgent de restaurer les zones humides » une manifestation de sensibilisation a été organisée à destination des élèves du collège Aurélie LAMBOURDE et du Collège du Raizet. Au total c'est environ une centaine d'élèves qui a été accueillie durant cette journée.

Durant cette journée, 10 ateliers pédagogiques étaient proposés :

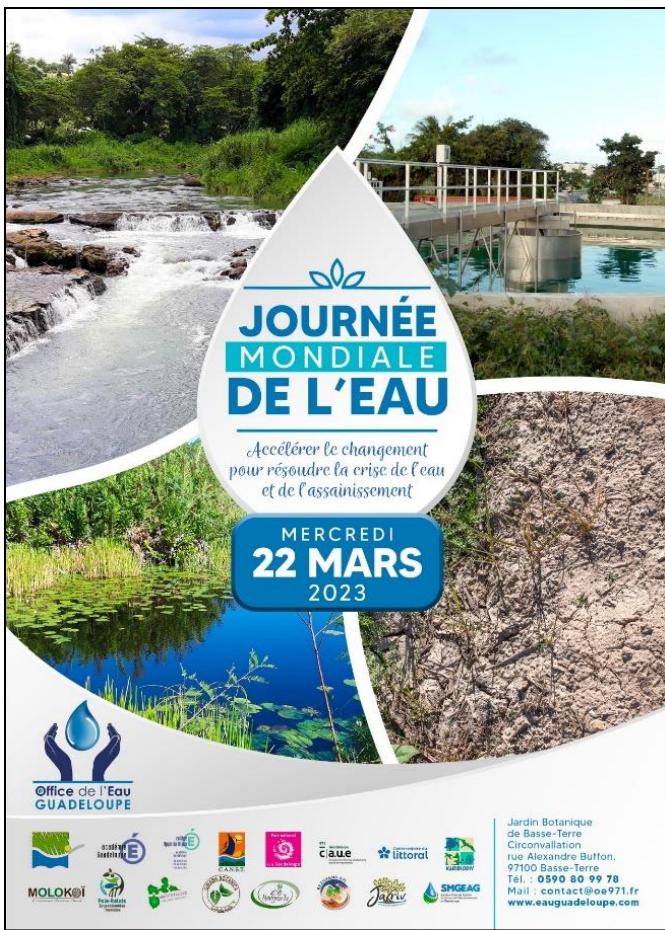
Ateliers	Contenu	INTERVENANT
Atelier 1	Qu'est-ce qu'une EEE?	Gwada Botanica (Alain CHAUCHOY)
Atelier 2	Le cycle de l'eau et de la pollution	OE 971 (Olivia ARISTE-ZELISE/Amandine BARUL)
Atelier 3	Présentation du projet d'extraction des EEE / Initiation à la langue des signes sur le vocabulaire de la mangrove	CAP Excellence (Roan BELENUS, Anaël SOSSE)
Atelier 4	Les spécificités des rivières en Guadeloupe et leur biodiversité	PNG (Matthieu PETIT)
Atelier 5	Jeux sur la biodiversité en écosystème humide (carte, domino, loto, etc, ...)	Zyé a mangrov'la (Marga ANZALA, Sonia BIABANY, Jacqueline MARTIN, Michelle di RUGGIERO, Robert FONTES et Patrice MENERVILLE)
Atelier 6	Construction de boite à crabe	
Atelier 7	Jeu de tissage de panier de la massette (<i>Typha domingensis</i>)	
Atelier 8	Mon quartier, ma ville (jeu de construction et d'aménagement urbain autour des zones humides.	CAUE (Sonia JOSEPH)
Atelier 9	"Mangwov' an nou sé on trésô"	Fiona ROCHE
Atelier 10	Conte : "Padjanbèl an dlo majè"	Conteur (Fayo)

[JMZ2023_01](#)



Photo 1: Entrée Taonaba avec la signalétique de la journée mondiale des zones humides

2. La Journée Mondiale de l'eau ;



JME2023_AFFICHE

Sous le thème « accélérer le changement pour résoudre la crise de l'eau et de l'assainissement », le 28 mars 2023, l'Office de l'eau a reçu sur le site de la Baie de BLACHON, 97 129 LE LAMENTIN, environ 150 élèves de collèges et primaire. Durant cette journée, les enfants ont pu être sensibilisés sur des thématiques de préservation de l'eau. Cette manifestation s'est créée autour d'un projet pédagogique mené par les élèves du Collège de l'Appel du 18 juin en classe UNESCO en vue de valoriser la mangrove de la Baie de Blachon.

Ainsi 17 ateliers étaient proposés pour cette journée :

ATELIERS	CONTENU	INTERVENANTS
Atelier 1	Biodiversité de la Mangrove	Association KARIBODIV
Atelier 2	Les eaux douces de Guadeloupe	PNG
Atelier 3	Exposition sur la boite à crabe	PNG
Atelier 4	Présentation des missions du PNG	PNG
Atelier 5	Fresque du climat	MOLOKOÏ
Atelier 6	Exposition photo faune et flore de la Baie de Blachon/Présentation du projet de valorisation de la baie de Blachon	Photographe/Jacqueline DUFLO
Atelier 7	Confection d'origamis en forme d'oiseaux	Artiste plasticienne
Atelier 8	Présentation du projet Ja'riv	Conservatoire du littoral
Atelier 10	Jeux du cycle de l'eau et de pollutions des milieux aquatiques	OE 971
Atelier 11	Eau'Rigine (minis jeux autour des usages de l'eau)	GWAD'ATELIER
Atelier 12	Présentation BD - L'assainissement collectif	SMGEAG

Atelier 13	Jeu de tissage de panier de la massette (<i>Typha domingensis</i>)	Association Zyé a mangrov' la
Atelier 14	Construction de boite à crabe	Association Zyé a mangrov' la
Atelier 15	Jeux sur la biodiversité en écosystème humide (carte, domino, loto, etc, ...)	Association Zyé a mangrov' la
Atelier 16	Mangwov en nou sé on tréso	Association « Faire ma part »
Atelier 17	Mon quartier, ma ville	CAUE

[JME2023_01](#)



Photo 2 : Village d'ateliers organisé pour la JME : Baie de Blachon, 97 129 LE LAMENTIN

3. Journée Mondiale des Océans ;

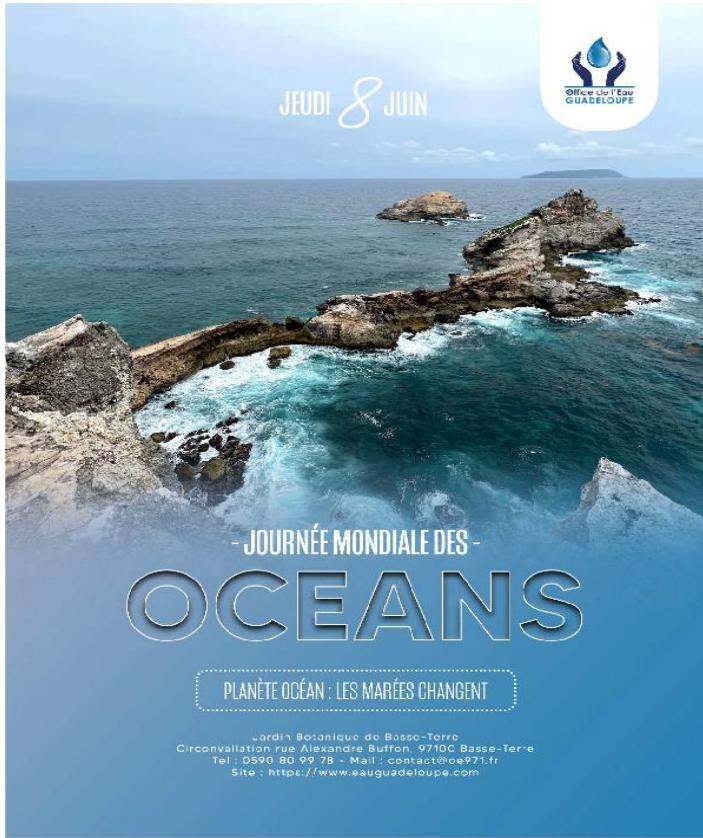
Pour cette première édition l'Office de l'eau a choisi de faire découvrir les sites de la Pointe Allègre à SAINTE-ROSE. Deux journées de sensibilisation ont donc été organisées.

pédagogique regroupant 10 ateliers autour de la préservation des écosystèmes marins et littoraux.

Le détail des ateliers proposés se trouve dans le tableau ci-dessous :

[JMO2023_AFFICHE](#)

JOUR 1 : le jeudi 8 juin l'OE 971 a accueilli environ 400 élèves dans un village



JMO2023_01&02



Photo 2 : Village pédagogique installé sur la Pointe Allègre (personnalités présentes en bas)

ATELIERS	CONTENU	INTERVENANTS
1	Herbiers et coraux du GCSM	PNG (Naïma GATIBELZA)
2	Description des EEE du site de Pointe Allègre	PNG (Sébastien RIVES)
3	Présentation de l'aire terrestre éducative de l'étang de Vieux Fort	ASDNBT (classe école de Madame)
4	Découverte de l'embouchure de la Rivière de Nogent	Association to-ti-jon (Julien KEPPELEN)
5	Les tortues marines de Guadeloupe	Association to-ti-jon (Claude FROIDEFOND)
Pollution des océans		
L'alimentation et l'impact sur nos Mers/Océans. (issue de la fresque de l'alimentation)		
6	Le changement climatique et le rôle des Océans. (issue de la fresque du climat)	Gwad'atelier (Rémi Jérémi LALLEMAND/Océane BIABIANY)
La biodiversité et son érosion dans les Océans. (issue de la fresque de la biodiversité)		
7	Le cycle de l'eau et de la pollution	OE 971 (Olivia ARISTE-ZELISE)
8	Jeu de l'oie sur l'eau	OE 971 (Amandine BARUL)
9	Fresque des océans	MOLOKOÏ (David JULIUS)
10	Gestion des déchets et tri sélectif	CANBT

JOUR 2 : la seconde journée consacrée au grand public était l'occasion de découvrir le site de la pointe Allègre à travers une éco-balade menée par l'association To-ti-Jon et le PNG.

Le départ s'est déroulé au niveau du parking avec une explication géographique et historique du site par un agent du PNG :



Photo 3 : topo de départ effectué par Thomas, agent du PNG

La balade a été ponctuée par trois arrêts :

- La mare aux chasseurs : un instant pour découvrir cette mare située sur le littoral, exutoire de la rivière de Petit Fort drainant la vallée en amont ;

JMO2023_04



JMO2023_05



Photo 3 : Mare aux chasseurs - Pointe Allègre (97 115 SAINTE-ROSE)

- La plage de Nogent afin de découvrir ce magnifique site de ponte de tortues ;

JMO2023_06



Photo 4 : Alte à la plage de Nogent – explication de Claude FROIDEFOND de To-Ti-Jon

- Enfin, arrivée à l'embouchure de la rivière de Nogent où se dessine une zone humide séparée de la mer par un cordon sableux rompu lors d'intempéries gonflant le niveau de la rivière ;

JMO2023_07

JMO2023_08



Photo 5 : Cordon sableux (à gauche) et zone humide à l'embouchure de la rivière de Nogent (à droite)

4. Vacances Apprenantes « An dlo la »; ce nouveau format a pour but de faire connaître les milieux aquatiques à travers des activités ludiques durant les vacances. L'ensemble de la programmation était destiné au grand public avec des journées dédiées aux centres tels que les CLSH.

ANDLOLA2023_AFFICHE



Ainsi, un programme disponible sur les réseaux de l'Office de l'eau permettait de s'inscrire directement en ligne aux différentes activités :

ANDLOLA2023_PROGRAMME

AN DLO LA

PROGRAMME
Inscrivez-vous aux activités



LUNDI 17 JUILLET

POINTE ALLÈGRE - SAINTE-ROSE

**LA MARE DE POINTE ALLÈGRE ET L'EMBOUCHURE
DE LA RIVIÈRE DE NOGENT**

À l'occasion d'une balade botanique, l'association Gwada Botanica propose la découverte de la flore indigène et les espèces exotiques envahissantes ou/et la flore du littoral de Pointe Allège à Sainte-Rose.

8H30 - 12H00

GWADA BOTANICA

MARDI 18 JUILLET

ETANG DE VIEUX-FORT, CLUNY SAINTE-ROSE

**À LA DÉCOUVERTE DE L'ÉTANG DE VIEUX-FORT :
ZONE HUMIDE D'IMPORTANCE NATIONALE**

Jeu d'orientation sur les essences indigènes : Des équipes de 5 enfants accompagnées d'un animateur devront trouver un lieu bien précis en s'orientant grâce à des questions ou rébus sur des essences indigènes. L'objectif est d'être capable de se déplacer avec une carte et une boussole tout en apprenant son environnement proche. C'est-à-dire Grand Etang.

09H00 - 11H30

ASDGBT

MERCREDI 19 JUILLET

PLAGE DU SOUFFLEUR, PORT-LOUIS

LES CÉTACES ET LE MONDE MARIN

Une chasse au trésor naturelle sera mise en place durant laquelle parents et enfants rechercheront ensemble des espèces présentes en bord de mer. Des jeux de quizz sur les baleines et dauphins auront lieu. Et nous terminerons par une chasse aux trésors des cétacés pour les enfants, pendant ce temps les parents, qui le souhaitent, pourront bénéficier de notre exposition sur les cétacés qui sera installée proche de la zone d'animation. Cette exposition ludique est accompagnée d'un quizz permettant de tester ses connaissances.

08H30 - 11H30

ASSOCIATION MON ÉCOLE MA BALEINE

JEUDI 20 JUILLET

PORT DE PÊCHE DE VIEUX-BOURG MORNE-À-L'EAU

À LA DECOUVERTE DE LA MANGROVE DU PCSM

Ti évasion propose une excursion accompagnée d'un guide diplômé d'Etat connaissant parfaitement le lieu. Ses explications sur la faune et la flore vous permettent de découvrir toutes les richesses du Grand Cul-de-sac Marin, en vous sentant sécurisé. Vous profitez ainsi pleinement de la balade.

09H00 - 14H30

TI ÉVASION KAYAK

JEUDI 20 JUILLET

ESPLANADE DU MACTE

CINE PLEIN AIR

Visionnage de films sur l'environnement : Reportage « Mon École Ma Baleine » / Conte créole / Documentaire « Guadeloupe, sur la route du corail ».

À PARTIR DE 19H00

OFFICE DE L'EAU DE LA GUADELOUPE

MERCREDI 26 JUILLET

VIEUX-BOURG, MORNE-À-L'EAU

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MANGROVES

Venez vous promener et découvrir les milieux aquatiques.

L'Office de l'Eau vous propose des activités de loisirs 100% énergie propre avec Nautic Blue.

10H00 - 13H00

NAUTIC BLUE CARAIBES



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITÉ :

Activité 1 : Balade Botanique

L'association GWADA BOTANICA, proposait la découverte de la zone humide longeant une petite ravine formant la « mare aux chasseurs » vers le littoral.

ANDLOLA2023_01



Photo 6 : vue panoramique longeant le cours d'eau jusqu'à la mare aux chasseurs sur le littoral

Tout au long de la balade, Alain CHAUCHOY faisait découvrir la faune et la flore caractéristiques de la zone et souvent méconnues du grand public. Des espèces emblématiques des marais ont pu être identifiées telles que le « Cachiman cochon » et les fougères dorées.

Une sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes a également été proposée. En effet, le site connaît une forte propagation de ces dernières, surtout au niveau de la mare qui se retrouve petit à petit étouffée par la Typha et les laitues d'eau.

Activité 4 : La découverte de la mangrove du Grand cul-de-sac marin

Ti Evasion Kayak propose une excursion accompagnée d'un guide diplômé d'État connaissant parfaitement la Mangrove environnante.

Ses explications sur la faune et la flore ont permis de découvrir toutes les richesses et la beauté de la Mangrove du Grand-Cul-de-Sac-Marin en partant du port de pêche jusqu'à une halte à l'îlet à Macou pour une baignade dans les eaux du lagon.

[ANDLOLA2023_02](#)



Photo 4 : participants prenant le départ depuis le port de pêche de Vieux-Bourg

De nombreuses espèces ont pu être observées durant cette balade telles que les crabes araignée et la méduse « Cassiopée », deux espèces caractéristiques des mangroves.

[ANDLOLA2023_03](#)

[ANDLOLA2023_04](#)



Photo 5 : Crabe araignée à gauche et Cassiopée (méduse) à droite

Plusieurs demi-journées d'expédition ont été proposées, avec à chaque fois un franc succès : environ 80 personnes ont pu profiter de cette balade découverte de la Mangrove du Grand cul-de-sac Marin.

Activité 6 : Ciné plein air :

Durant une soirée, l'Office de l'eau a proposé la projection en plein air, sur l'esplanade du Mémorial Acte. Deux films visant à sensibiliser le grand public sur les enjeux de la préservation des milieux aquatiques étaient programmés : « Reportage Mon école ma baleine » et « Guadeloupe, sur la route du corail ».

ANDLOLA2023_05



ANDLOLA2023_06



Photo 6 : public session "ciné plein air"

Entre les deux sessions de projection, le Conteuseur Fayao a proposé une animation autour de l'eau et de sa gestion sous forme de contes créoles animés d'instruments de musique traditionnels. Cet instant de partage a permis la vive participation du jeune public présent.

La manifestation a pu accueillir une vingtaine d'adultes et une dizaine d'enfants.

ANDLOLA2023_07



ANDLOLA2023_08



Photo 7 : Session conte créole animée par Fayao

BILAN « AN DLO LA »

Au total, on comptabilise la participation de 274 personnes autour de 6 activités sur deux semaines pour cette première édition des vacances apprenantes de l'Office de l'eau de Guadeloupe.

5. Fêtes des mares

L'année 2023 n'a pas permis la réalisation de manifestations autour des mares. En effet, le projet de réalisation d'une matinée de découverte de la mare de Sergent au MOULE, a dû être reporté puis annulé en raison d'intempéries répétées.

6. Journée Mondiale des rivières ;

L'Office de l'eau Guadeloupe a souhaité valoriser un projet porté par le Parc National de Guadeloupe, le projet PROTEGER, permettant d'expérimenter la viabilité des espèces végétales retenues pour la mise en place de structures de confortement des berges de la rivière et de restauration de ripisylve.

JMR2023_AFFICHE



Ce projet innovant basé sur les Solutions Fondées sur la Nature (SfN), a été mis en place sur une partie de la berge de la rivière de la Lézarde au niveau de la zone de Colin (Petit-Bourg).

Ainsi, un village pédagogique a été mis en place à proximité du site afin de faire découvrir le projet aux élèves de primaire de la ville. Les activités suivantes ont été proposées durant la matinée :

ATELIERS	CONTENU	INTERVENANTS
1	Protégeons nos rivières en adoptant les bons gestes	OE 971 (Laurence HAMONT)
2	Le suivi des cours d'eau de Guadeloupe (explication et démonstration des mesures in situ et échantillonnage d'eau en rivière)	OF consulting (Olivier FELICITE et Gaëlle HEBERT)
3	Fresque de l'eau (jeux ludiques pour création du cycle de l'eau)	Remi Jérémi LALLEMAND
4	Le cycle de l'eau et de la pollution des milieux aquatiques	OE 971 (OAZ/AB)
5	"PROTEGER" présentation du projet et visite de l'ouvrage à Colin	PNG (Maddy HATIL, Mélissa NARAYANINSSAMY, Téri LEGRAND)
6	Faune et flore des rivières de Guadeloupe et leur suivi dans le cadre de la DCE	Marion LABEILLE

JMR2023_01



Photo 8 : Photo aérienne du site à la ZAE de Colin, 97 170 PETIT-BOURG

Au total, trois écoles primaires de la ville de Petit-Bourg ont été accueillies pour cette journée de sensibilisation pour un total de 65 enfants de classes de CM1 et CM2, à savoir :

- Mixte 3
- Daubin
- Fontarabie

Ces 6 premiers ateliers ont été clôturés à l'issue de cette matinée d'activités ludiques pour laisser place à la session commune. Les enfants ont été accueillis dans une salle de projection de l'espace Gaël MONFILS pour trois ateliers successifs de projection :

ATELIER 7 : visionnage du film "suivi biologique des rivières de Guadeloupe" (5min28) et Protocole CARHYCE (3min53) OE 971 – échanges avec les enfants

ATELIER 8 : visionnage des films PNG : Parc National Le Génie végétal (1 min 37) et Le projet PROTEGER - Le génie des plantes en action ! (4min34)

ATELIER 9 : La Grande rivière de Goyave, de sa source à son embouchure (diaporama) animé par le conteur FAYO alternant diapositives et représentation scénique autour du bassin versant de la Grande rivière de Goyave.

Entre chaque projection les enfants ont pu questionner les animateurs de l'Office de l'eau et du Parc National. Enfin, les enfants ont pu participer activement à la représentation de FAYO en l'accompagnant en musique.

JMR2023_02



2.1.5 FORMATIONS

À la suite des nombreuses catastrophes naturelles d'importances qu'à subi notre département, à la diminution de la ressource en eau et au réchauffement des océans, il apparaît évident de rechercher les causes de ces bouleversements climatiques majeurs. En effet, face à l'**urgence climatique**, chacun doit être formé aux bases scientifiques du climat pour comprendre la situation et passer à l'action à l'échelle individuelle et collective.

Ainsi, la société **MOLOKOÏ**, représentée par **David JULIUS et Jennifer BELAIRE** (photo suivante) a proposé une formation à la **Fresque du climat**. C'est un atelier ludique, collaboratif et scientifique permettant de comprendre les liens de cause à effet entre les différentes composantes du changement climatique et d'inciter au passage à l'action.

[FRESQUE_CLIMAT_03](#)

Deux sessions ont donc été réalisées durant l'année 2023 :

- Première session : à destination du personnel de l'Office s'est déroulée le 17 octobre 2023 et à réuni 10 membres de l'équipe de l'OE 971 ;

[FRESQUE_CLIMAT_01](#)

[FRESQUE_CLIMAT_02](#)

- La seconde session à destination des partenaires associatifs a regroupé 12 représentants d'associations pour une matinée de formation le 13 décembre 2023.

2.2 RESSOURCE EN EAU & EAU POTABLE

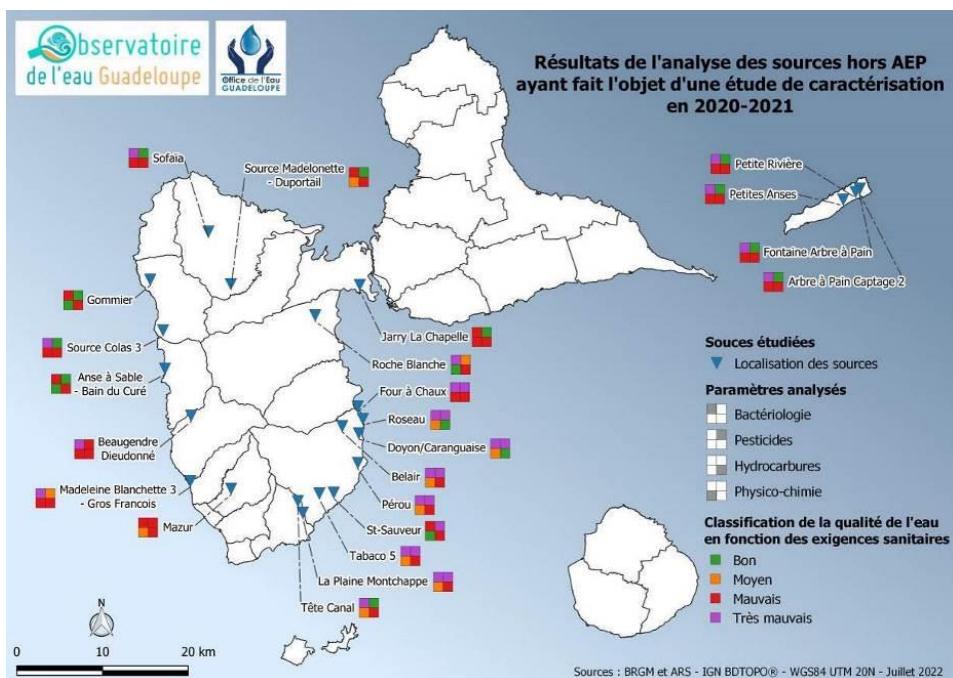
2.2.1. CONNAISSANCES

i. Caractérisation des sources de bord de route utilisées par la population guadeloupéenne (Volet 2)

NOMBREUSES en Guadeloupe et en particulier sur l'île volcanique de la Basse-Terre, les sources dites de « bord de routes », à forte valeur patrimoniale, restent encore très fréquentées de nos jours. Elles ne font toutefois l'objet d'aucun traitement, ni contrôle sanitaire, contrairement aux différentes ressources mobilisées pour la production d'eau potable. Depuis plusieurs années néanmoins, compte tenu de la nécessité impérieuse d'informer les populations des risques encourus en cas de consommation, l'ARS Guadeloupe, le BRGM et l'Office de l'Eau s'attachent à mener des expertises pour dresser un inventaire territorial et un état qualitatif de ces résurgences.

Les dernières campagnes de prélèvements d'eau pour analyses (année 2021) ont fait l'objet d'une valorisation et révèlent des niveaux inquiétants de contamination au regard des limites et références de qualité de l'eau pour la consommation humaine. Au vu des taux de contaminants identifiés pour bon nombre de paramètres, il est rappelé à la population, cette année encore, de ne pas consommer ces eaux de sources malgré leur apparence cristalline.

Durant l'année 2023, un atlas grand public des sources patrimoniales du territoire investiguées a été conçu et fera l'objet d'une large diffusion au premier semestre de l'année 2024. Un plan d'action sera par ailleurs établi par les partenaires techniques et financiers du projet, en concertation avec les municipalités, dans l'objectif d'informer et de sensibiliser les consommateurs d'eau de sources aux risques encourus pour leur santé.



Résultats de l'analyse des sources patrimoniales ayant fait l'objet d'une étude de caractérisation en 2020-2021
(sources : BRGM & ARS)



Sous' GWADLOUP 2023



Illustrations extraites du futur atlas des sources de bord de route en Guadeloupe (respectivement, de haut en bas : source Madeleine Gros François, source Tabacco 5 et source Jarry la Chapelle)

ii. Projet d'étude pour une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique et de la vulnérabilité des marais de Port-Louis

Situés en arrière du cordon littoral sableux le plus important de Guadeloupe, les marais de Port-Louis sont constitués d'une vaste zone de mangroves, de plans d'eau, de vasières et de prairies humides. S'étendant sur plus de 4,3 km², et désignés « site RAMSAR » en 1993, ils représentent la plus grande zone humide de notre archipel. Cependant, malgré leur grande richesse écologique et les nombreux enjeux identifiés sur ce secteur, le manque de connaissances sur l'origine et les modalités de circulation de l'eau au sein des marais constitue un véritable écueil pour les gestionnaires du site.

C'est ainsi que, consécutivement à une sollicitation du Conservatoire du Littoral et de l'Office National des Forêts, il a collégialement été décidé que l'Office de l'Eau assurerait le financement et le pilotage d'une étude ambitieuse (budget total estimé à 201 200 € HT) visant à mieux comprendre le fonctionnement hydrologique de cet espace naturel sensible.

A l'issue de l'étude, il s'agira de fournir aux décideurs des recommandations pour la remise en état des marais de Port-Louis et le maintien de ce bon état s'agissant de la circulation et de la qualité de l'eau dans les marais.

Le marché en question a été attribué, en octobre 2023, au bureau d'étude Antea Group. En décembre de la même année, le partenariat technique a été élargi en intégrant la municipalité de Port-Louis très fortement mobilisée pour assurer la gestion et la préservation de ces marais côtiers d'exception. Les résultats finaux de cette opération sont attendus dans le courant de l'année 2025 et feront l'objet d'une restitution dans le cadre d'une réunion publique.



Vue aerienne de l'embouchure des marais, Anse du Souffleur (Port-Louis)



Les partenaires institutionnels du projet (municipalité de Port-Louis, Conservatoire du Littoral et Office de l'Eau Guadeloupe)

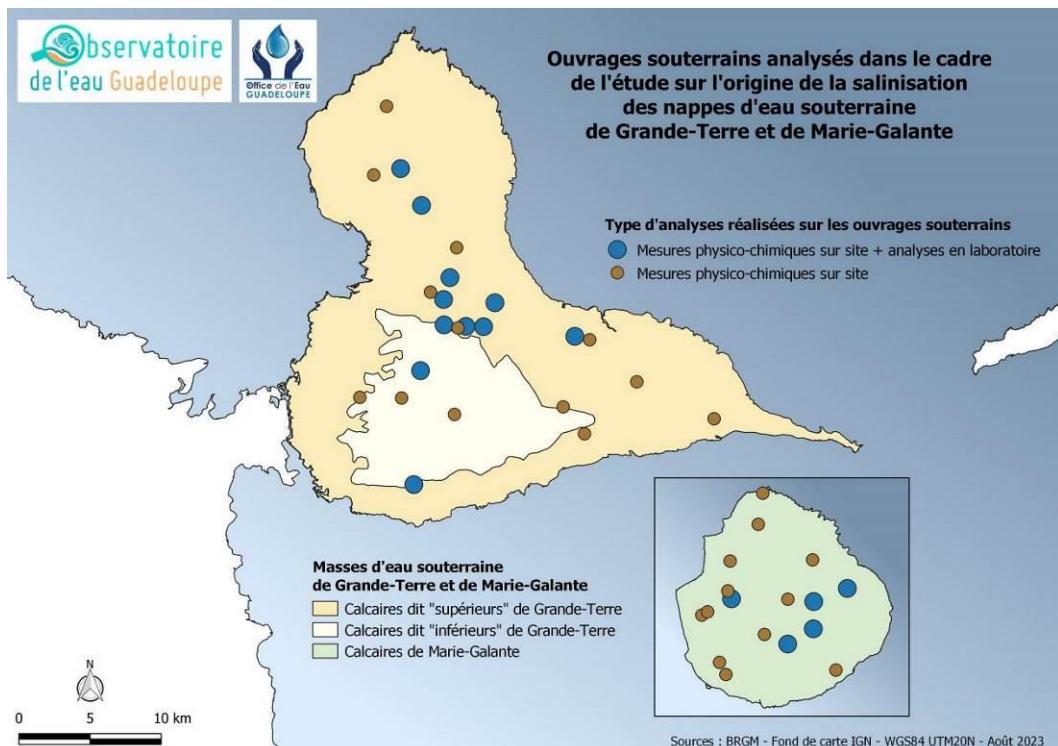
iii. Evaluation de l'origine de la salinisation des captages à vocation AEP implantés sur les nappes de Grande-Terre et de Marie-Galante

En raison de son caractère insulaire mais également des effets notoires du changement climatique, la surveillance de l'intrusion saline sur le territoire guadeloupéen doit faire l'objet d'une attention toute particulière. En effet, la salinisation des nappes, qu'elle soit liée à la montée du niveau marin ou encore à une surexploitation des aquifères, peut conduire à rendre ces gisements d'eau stratégiques improches à la consommation pour les générations futures.

Dans le cadre du dernier état des lieux du bassin Guadeloupe piloté par l'Office de l'eau (année 2019), la nappe de Grande-Terre a été classée en état médiocre en raison de la présence d'indicateurs salins et d'une tendance à l'augmentation de la salinisation sur certains points d'eau. En outre, une expertise complémentaire du BRGM, elle aussi réalisée en 2019 (RP-69226-FR), a mis en exergue la nécessité de préciser l'origine de cette salinisation (surexploitation des nappes, pressions d'origine agricole ou urbaine, fond géochimique naturel) que ce soit au droit des captages d'eau souterraine de Grande-Terre ou de Marie-Galante.

Aussi, dans l'objectif de mieux appréhender l'origine de ce phénomène localement, d'optimiser l'exploitation des captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) et d'orienter les différents usagers concernés (élaboration d'une procédure de gestion de crise, notamment en cas de sécheresse sévère), une étude dimensionnée par le BRGM Guadeloupe a pu être initiée à partir du mois de mai 2023 (délais d'exécution de 18 mois).

Le montant de cette opération multipartenaire fait l'objet de la répartition financière suivante : OFB (60 %), BRGM (20 %), Office de l'Eau (15%), CCMG (2,5%) et SMGEAG (2,5 %), soit un total de 176 100 € HT.



Localisation des ouvrages souterrains dont les eaux feront l'objet d'analyses pour les besoins de l'expertise relative à l'origine de la salinisation des captages en Grande-Terre et à Marie-Galante (source : BRGM, modifiée)

2.2.2. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE & FINANCIER

I. Bilan du dispositif « sécheresse », année 2023

Le dispositif « sécheresse » en Guadeloupe est, pour rappel, piloté par la DEAL dans le cadre de l'Arrêté « cadre sécheresse » du 14 juin 2022. Le rôle de cette cellule de veille est notamment de suivre l'évolution de la situation hydrologique à l'échelle du bassin Guadeloupéen et de proposer, en cas de déficits hydriques problématiques, des dispositions permettant de prioriser les usages majeurs et de limiter la pression sur les milieux aquatiques.

L'article 2 dudit arrêté définit les rôles et compositions respectifs :

- Du comité « ressource en eau », instance de pilotage et de concertation multi-partenariale ;
- De la cellule de veille regroupant les acteurs suivants : DEAL (Pilote), Conseil Départemental, Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), Office français de la biodiversité (OFB), Agence régionale de santé (ARS), Office de l'eau Guadeloupe, Météo-France et Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Pour plus d'informations à ce sujet :

<https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-dispositif-secheresse-en-guadeloupe-a2284.html>

Durant l'année 2023, dans la continuité des années précédentes, l'Office de l'Eau s'est attaché à :

- Réaliser, à la demande de l'Etat, la collecte des données auprès des entités gestionnaires des services d'eau potable (en l'occurrence le SMGEAG et la CCMG via son délégataire karuker'Ô) ;
- Faire des remontées d'informations à la DEAL Guadeloupe (niveaux de production par rapport aux capacités des unités de production d'eau potable, secteurs concernés par des coupures d'eau, nombre d'abonnés impactés, fréquence et durée des coupures, causes précises des manques d'eau, etc.) ;
- Informer, en retour et lors des périodes de veille, les producteurs d'eau potable de la situation hydrologique à l'échelle du bassin.

Au total, entre le 09 mars et le 31 décembre 2023, ce sont 17 tableaux de recueil de données qui ont été transmis à la cellule de veille sécheresse.

Pour les producteurs d'eau potable spécifiquement, la situation s'est avérée très tendue voire critique en fin de carême 2023 que ce soit sur les hauteurs de Saint-Claude et de Sainte-Rose en Basse-Terre (étiage sévère sur certains cours d'eau) ou sur l'île de Marie-Galante (niveau de la nappe d'eau souterraine au plus bas).

II. Recherches de nouvelles ressources en eau sur l'île de la Basse-Terre

En 2023, le SMGEAG a fait part de sa volonté de renforcer sa production d'eau potable par l'exploitation de gisements d'eau souterraine dans les secteurs du sud Basse-Terre (Commune de Trois-Rivières, Vieux-Fort, Gourbeyre et Saint-Claude) ainsi que sur la Côte sous le Vent (Bouillante notamment). Cette perspective stratégique résulte de la nécessité de :

- Pallier la fermeture prochaine et définitive de certains captages en raison de leur mise en demeure par l'Autorité sanitaire compétente localement (contamination des eaux brutes trop élevée en pesticides organochlorés et ne pouvant légalement faire l'objet d'une potabilisation) ;
- Remplacer les captages en rivière soumis à un aléas « mouvement de terrain » fort et régulièrement impactés lors d'évènements pluvieux majeurs, en particulier ceux dont la vulnérabilité pourrait se traduire par une disparition des installations à court terme ;
- Diversifier les ressources en eau les plus impactées en cas d'épisodes de sécheresse et/ou fortement sollicitées par différents usages (production d'eau potable, usage agricole, usage industriel, hydroélectricité entre autres) ;
- Préserver les écosystèmes aquatiques dépendant des ressources en eau de surface même en période d'étiage sévère.

Afin d'optimiser les chances d'obtenir des forages exploratoires positifs, trois hydrogéologues experts des milieux volcaniques tropicaux et bénéficiant d'une expérience en Guadeloupe ont été sollicités par le maître d'ouvrage (cf. légende de la photo ci-dessous).

La mise à disposition, par l'Office de l'Eau, des moyens humains nécessaires à l'atteinte des objectifs du syndicat unique s'inscrit dans une démarche vertueuse. La mobilisation de nouvelles ressources en eau doit permettre d'assurer la satisfaction quantitative et qualitative des usagers toute en



limitant la pression sur les eaux de surface indispensables à la survie des organismes aquatiques qui en dépendent. En outre, elle ne doit, en aucun cas, permettre d'alimenter des réseaux d'alimentation fuyards.

Equipe projet mobilisée dans le cadre de la présente expertise (de gauche à droite : Charly PAULIN - PCH Conseil, Antoine DESSEIX - BRGM Guadeloupe, Christine MAGNIN – référente projet au SMGEAG et Laure DUCREUX - Office de l'Eau 971)

II. Sécurisation du périmètre de protection du captage d'eau potable de Trou à Diable, commune de Bouillante

L'alimentation en eau potable de la commune de Bouillante est assurée par la seule prise d'eau de « Trou à Diable » située sur la rivière Bourceau. En raison de sa beauté mais aussi de l'absence de signalisation d'interdiction d'accès au captage, ce site est devenu extrêmement attractif ces dernières années malgré les risques existants pour les biens et les personnes (aléas « mouvement de terrain » fort carté sur la zone, contamination de la ressource en eau occasionnée par les baignades répétées malgré l'usage à vocation AEP).



Aussi, des mesures ont dû être prises par le gestionnaire (le SMGEAG en l'occurrence), en concertation avec la Municipalité de Bouillante, l'ARS Guadeloupe et l'Office de l'eau, afin de limiter drastiquement la fréquentation du site. L'accompagnement technique et financier de l'Office de l'eau s'est, quant à lui, traduit par :

- La réalisation et le financement d'un panneau informatif pour sensibiliser le public aux dangers résultants d'activités de randonnée et de baignade à proximité de la prise d'eau (voir illustration ci-contre) ;
- La pose d'un portillon sur le chemin d'accès au captage et la matérialisation physique, par l'installation d'une enceinte grillagée, autour du périmètre de protection immédiate.

La réception des travaux ayant pris du retard en raison du passage successif de deux tempêtes tropicales durant la dernière saison cyclonique, une visite des installations sera reprogrammée début 2024.

IV. Poursuite du déploiement des dispositifs de stockage d'eau potable dans les établissements sensibles du territoire

Depuis près de 5 ans maintenant, dans l'objectif de faire face aux manques d'eau potable et de permettre une continuité de service aux établissements sensibles accueillant du public (établissements de santé médicaux et paramédicaux du secteur public et privé, établissements scolaires maternelles, primaires et collèges), l'Office de l'Eau Guadeloupe accompagne les maitres d'ouvrage pour la mise en place de dispositifs de stockage d'eau potable. Afin de garantir la fiabilité de ces systèmes, en particulier leur conformité sanitaire (les équipements installés doivent impérativement disposés d'une ACS*), l'Office collabore étroitement avec l'ARS Guadeloupe depuis le début des opérations.

*<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/attestation-de-conformite-sanitaire-ac>.

a) Rappel succinct des principaux jalons du dossier

Un 1^{er} appel à projets pilote (enveloppe allouée de 2 millions d'euros) a été initié, par l'Office de l'Eau, en juin 2018. Six porteurs de projets avaient alors répondu : la Clinique des Eaux Claires, le Centre Hospitalier de la Basse-Terre, le Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau, le Collège Alexandre ISAAC, l'Externat Saint-Joseph de Cluny, et la Commune de Baillif pour ses écoles.

En octobre 2020, pour faire face à la crise de l'eau et à l'épidémie de COVID-19, la Préfecture, la Région, l'Agence Régionale de Santé et l'Office de l'Eau ont lancé un second AAP dédié à la mise en place de systèmes alternatifs de stockage d'eau potable à destination des établissements scolaires du primaire. Une enveloppe totale de 1,7 million d'euros a ainsi été allouée à cet AAP.

Conscient du fait que les risques sanitaires liés au stockage d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) impliquent la mise en œuvre de moyens permettant d'en assurer la maîtrise, l'Office de l'eau et l'ARS se sont ensuite engagés à sensibiliser les maitres d'ouvrage. C'est plus précisément

dans le cadre d'un partenariat avec le CNFPT qu'une formation qualifiante co-conçue par les institutionnels précédemment cités et animée par l'Office International de l'Eau, a pu être dispensée, durant les mois de janvier et février 2022, auprès d'une cinquantaine d'agents communaux œuvrant dans les écoles.

b) Déploiements initiés depuis le 1^{er} janvier 2023

A l'instar des années antérieures, toujours au travers de son Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024, l'Office de l'Eau est allé à la rencontre de nombreuses structures désireuses de bénéficier d'un accompagnement robuste et sécurisé du point de vue sanitaire. Fort d'un retour d'expérience pluriannuels, le traitement des demandes d'aides par l'Office de l'eau a été mis en œuvre sur la base des modalités listées ci-après.

- *Priorisation des établissements sensibles accueillant du public*
- *Localisation dans un secteur sujet aux manques d'eau*
- *Réurrence et durée des coupures préjudiciables pour la continuité de service*
- *Rencontre systématique des porteurs de projets sur site*
- *Transmission d'une fiche technique préconisant un dimensionnement du/des dispositifs de stockage d'eau à installer*
- *Diffusion de la liste des préconisations sanitaires pour la bonne gestion et l'entretien des dispositifs (sous traitance vivement recommandée)*
- *Obligation d'obtention d'un avis favorable de l'ARS sur le projet*
- *Installation d'équipements ACS exclusivement*
- *Fourniture d'un rapport de fin de chantier à l'Office de l'Eau*
- *Vérification des installations sur site dans la mesure du possible*
- *Formation des agents référents pour la bonne gestion des dispositifs par un organisme accrédité*

Les établissements sensibles ayant bénéficié de l'appui de l'Office de l'Eau en 2023 sont listés, ci-après, au travers de planches illustrées.



Avril 2023 : Rencontre sur site de la Directrice de l'école privée de Sainte-Marie, Baie-Mahault



Mai 2023 : accompagnement de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe pour l'équipement de son siège social et du stade sportif de Rivière des Pères, Basse-Terre



Mai 2023 : visite du Centre Hospitalier Gérontologique de Morne Vergain pour dimensionnement de projet, commune des Abymes



Juin 2023 : mission du Pôle scientifique et technique de l'Office de l'Eau pour le compte de l'Ecole Jeanne d'Arc, site de Saint Jean Bosco, Gourbeyre

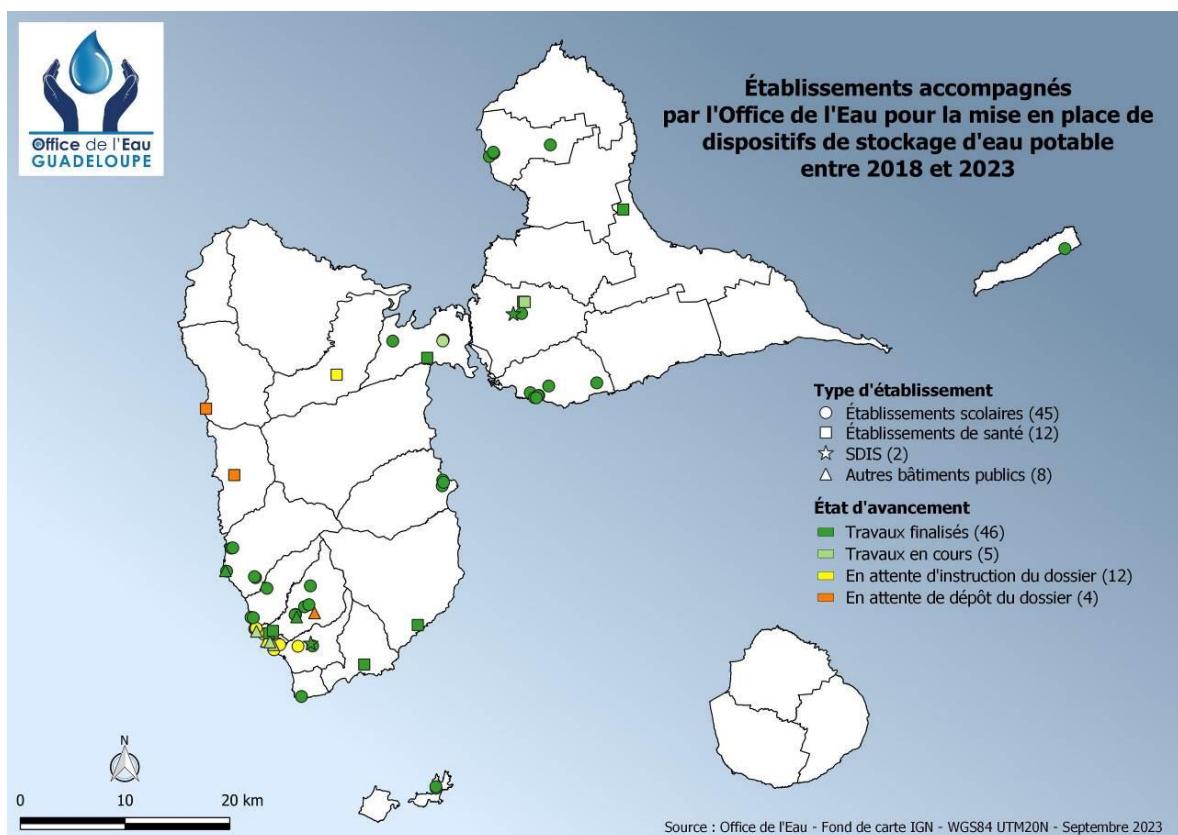


Août 2023 : organisation d'une tournée de terrain pour le compte de la ville de Basse-Terre en vue du déploiement de dispositifs de stockage d'eau potable sur 6 écoles, 2 crèches, l'Auditorium et l'hôtel de ville (aggravation des manques d'eau depuis la tempête Fiona en septembre 2022)



Inauguration d'un dispositif de stockage d'eau potable à destination des écoles en présence de monsieur le Maire de Vieux-Habitants

A titre indicatif, le bilan des opérations déployées dans les établissements sensibles par l'Office de l'Eau, depuis 2018, est dressé sur l'illustration suivante.



Cartographies des structures accueillant de public ayant bénéficié d'accompagnement de l'OE971 au travers du PPI 2019-2024

c) Elaboration d'une stratégie de récupération des eaux de pluie pour le compte de l'association Verte Vallée, Vieux-habitants

L'association « Verte Vallée », créée en 1994 dans l'objectif de protéger la vallée de Grande Rivière et le patrimoine culturel et naturel de la commune de Vieux-habitants, permet l'insertion et la réinsertion de salariés en difficulté. C'est notamment au travers de la formation aux métiers de la restauration, de la reconstruction de bâtiments et de l'agriculture, que l'association permet

l'émergence d'une main d'œuvre locale qualifiée qui participe au développement de l'économie de l'île.

Située sur la Côte sous le Vent, la commune de Vieux-Habitants est néanmoins sujette à des stress hydriques pouvant perdurer de quelques semaines à plusieurs mois, en particulier durant la saison de carême. Cette situation s'avère de plus en plus préoccupante depuis une dizaine d'années et des adaptations doivent être rapidement pensées et mises en œuvre, en particulier pour la survie du monde agricole.

C'est justement en ce sens que le Président et le Gérant de l'association Verte vallée a sollicité le Directeur de l'Office de l'Eau. Les équipes techniques qui se sont rendues sur place (siège de l'association et pépinière respectivement) ont ainsi pu appréhender les difficultés évidentes de cette entité (dysfonctionnements de la prise d'eau de Barthélémy consécutifs aux dégâts causés par la tempête Fiona et manques d'eau de surface chroniques). Des solutions opérationnelles ont toutefois été identifiées en vue d'une adaptation à court terme.

Dans le cas présent, en complément de la mobilisation des eaux de la Grande Rivière de Vieux-Habitants, la récupération et le stockage des eaux de pluie via les bâtiments agricoles est notamment préconisé compte tenu de la surface de toits disponible et de la hauteur annuelle non négligeable des précipitations sur cette partie du territoire.

L'Office de l'Eau prévoit par ailleurs de mener une réflexion sur la récupération d'eau de pluie au droit des serres. Ces installations proposent en effet une surface potentielle d'interception qui permettrait d'accroître sensiblement les volumes de stockage.



Juillet 2023 : Appui technique à la commune de Saint-Claude pour le déploiement de système de stockage et de récupération d'eau à l'échelle communal

d) Vers une diversification des ressources en eau : projets pilotes conduits durant l'année 2023

Face aux impacts du changement climatique, la gestion quantitative de la ressource en eau constitue un défi mondial majeur pour les politiques publiques qui se doivent, entre autres, de préserver le grand cycle de l'eau. Localement, la modification du climat, désormais perceptible par tous, entraîne d'année en année un accroissement des phénomènes climatiques extrêmes (alternance de périodes de sécheresses sévères avec des tempêtes tropicales destructrices).

Considérant de surcroit les problématiques de manques d'eau d'origine structurelle (faibles rendements de certains réseaux d'eau potable) et les pollutions respectives aux pesticides

organochlorés ainsi qu'au défaut d'assainissement des eaux usées, l'OE971 mène aujourd'hui une réflexion visant à diversifier les sources d'approvisionnement en eau tout en limitant les pressions quantitatives pouvant ponctuellement s'avérer hautement problématiques pour les milieux aquatiques continentaux.

La mutualisation de différentes stratégies a ainsi été privilégiée au travers de projets pilotes explicités ci-après. Les outils utilisés, en fonction du contexte et des besoins des porteurs de projets, reposent à la fois sur la mobilisation et le stockage d'eau par le biais de systèmes allant de la citerne tampon classique à la réhabilitation de bassins ou encore de mares.

➤ Accompagnement technique de la ville de Saint-Claude

La ville de Saint-Claude a sollicité le Directeur de l'Office de l'Eau en vue de sécuriser et de diversifier ses modes d'approvisionnement en eau. Cette municipalité au pied du volcan, pourtant très arrosée et dotée de plusieurs captages pour la production d'eau potable, doit désormais faire face à des coupures d'eau répétées d'origine multiples : crise du service public de l'eau, raréfaction des ressources hydriques de surface, enchainement d'événements météorologiques exceptionnels (passage successif des tempêtes Fiona en 2022 puis Philippe et Tammy en 2023).

Une tournée de terrain a ainsi été programmée, dans le courant du mois de juillet 2023, en présence du Responsable des Services techniques et de 2 agents du Pôle technique et scientifique de l'Office de l'Eau. Cette visite a notamment permis de définir le type de dispositifs de stockage à installer, de procéder au pré-dimensionnement de ces derniers et de s'assurer de la bonne prise en compte des recommandations et préconisations de l'Autorité sanitaire locale.

Ce projet, qui s'inscrit de surcroit dans une logique de prévention des risques naturels majeurs, ambitionne de garantir une totale continuité de service au Centre OPérationnel d'Aménagement et de Logistique (COPAL) en cas de crise. Considérant la présence d'un groupe électrogène au sein de la structure, le choix des équipements a été arrêté comme suit :

- Pose d'une cuve ACS d'eau potable (autonomie de 48 à 72 heures maximum) en prévision de futures catastrophes climatiques ;
- Ajout d'une citerne de récupération d'eau de pluie permettant l'alimentation d'un WC à minima dans les locaux, le lavage des véhicules de service, l'entretien des surfaces et l'arrosage des espaces verts ;

En outre, la pose de deux citernes d'eau non potable supplémentaires et de grosse capacité, au droit des sections communales les plus affectées par des manques d'eau (section Choisy-Galard et Matouba -Papaye) a été actée par les membres du CA (*cf. rapport d'activité de l'année 2022, sous chapitre « Dispositifs de stockages d'eau non potable dans les communes » pour plus d'informations*).



Juillet 2023 : Appui technique à la commune de Saint-Claude pour le déploiement de système de stockage et de récupération d'eau à l'échelle communal

Demande d'aides de deux structures de Golfs de la Guadeloupe

Quel que soit la latitude, la qualité des greens et des fairways des golfs est dépendante d'un entretien régulier et d'un arrosage abondant, notamment en cas de sécheresse. Le Golf Ecole de la commune des Abymes et le Golf international de Saint-François ne font pas exception malgré le climat tropical humide dont bénéficie l'archipel Guadeloupéen. L'alternance de périodes sèches et humides implique de pallier les pénuries d'eau météorique durant certains mois de l'année et l'arrosage des espaces vert est majoritairement réalisé par le biais du réseau d'eau potable, lui-même sujet à des déficits d'alimentation récurrents poussant parfois les gestionnaires à fermer leurs portes aux licenciés.

La stratégie visant à diversifier les ressources en eau nécessaires au bon fonctionnement de ce type de structure constitue donc une alternative très pertinente. Sur la base des expertises terrain réalisées par l'Office de l'Eau, la mutualisation de différentes solutions techniques est effectivement apparue comme l'une des rares options susceptibles de garantir une pérennité, sur le long terme, de ce type d'activité de loisir. Les recommandations formulées incluent à la fois :

- La création et/ou ou la réhabilitation de bassins de rétention d'eau douce tout au long des parcours, pour l'arrosage des espaces verts, dans les zones topographiques de plus basses altitudes alimentées par une lame d'eau suffisante en cas de pluie en vue d'une recharge suffisante ;
- L'installation de dispositifs de récupération d'eau de pluie au droit :
 - o Des « club house » pour alimenter les sanitaires (chasses d'eau exclusivement) ;

- Des pratiques équipés d'espaces couverts (large surface de toiture) et permettant le lavage du matériel des golfeurs (club et balles de golf, voiturette) ;
- La pose de citernes tampon d'eau potable ACS à proximité des bâtiments devant disposer de point d'eau destinés à la consommation humaine (sanitaires, espace restauration éventuel, etc.).



Avril 2023 : expertise technique pour le compte du terrain de Golf Roger BAMBLIK, Abymes





Août 2023 : Recommandations d'aménagements à destination du Golf international situé sur la commune de Saint-François

a) Partenariat avec l'association GREEN EYE SIGHT dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience 2023

Dans le but de valoriser et de vérifier les conditions d'accès aux dispositifs de stockage d'eau non potable collectifs installés dans les communes impactées, suite au passage de la tempête Fiona en 2022, l'Office de l'Eau a activement participer à la dernière Journée Nationale de la Résilience (*initiative gouvernementale visant à diffuser la culture du risque et la résilience auprès du public, son objectif étant de faire que chaque citoyen puisse connaître les risques majeurs qui l'entourent et s'informer sur les comportements de sauvegardes à adopter, et les modalités d'alerte en cas d'évènement grave*).

C'est au travers d'un partenariat fructueux avec l'association Green Eye Sight (Association d'opérateurs drones loisirs & professionnels aux Antilles-Guyane) que des opérations de survol des dispositifs ont pu être mises en place.

L'usage des drones au quotidien ne cesse de s'intensifier compte tenu des très nombreux avantages et des multiples applications qu'offre cette technologie. Aussi, l'appui de Green Eye Sight, en tant que réseau Guadeloupéen et formateur renommé, constitue un atout de taille pour l'Office de l'Eau. Aussi, un partenariat plus étroit devrait voir le jour en 2024 avec cette association.





Octobre 2023 : Mobilisation des pilotes de drones de l'association Green Eye Sight et de l'Office de l'Eau, journée mondiale de la résilience 2023

b) Accompagnement des EPCI pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

La loi 2014-58 de modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifiée par la loi 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), attribue au « bloc communal » une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (ou GEMAPI). Celle-ci prévoit la création d’un système de taxe facultative, plafonnée et affectée (recouvrement par l’administration fiscale) pour la mise en œuvre des actions relevant de cette compétence.

Cette « nouvelle » compétence répond à un besoin de replacer la gestion des cours d’eau au sein des réflexions sur l’aménagement du territoire et implique ainsi une gestion intégrée de l’eau, préférentiellement à l’échelle du bassin versant. Le « bloc communal » aborde en ce sens, et de manière conjointe, la prévention des inondations & la gestion des milieux aquatiques (gérer les ouvrages de protection contre les inondations, faciliter l’écoulement des eaux notamment par la gestion des sédiments, gérer des zones d’expansion des crues, gérer la végétation dans les cours d’eaux et leurs abords immédiats) et l’urbanisme (mieux intégrer le risque d’inondation et le bon état des milieux naturels dans l’aménagement de son territoire et dans les documents d’urbanisme).

Afin d’accompagner les EPCI à s’approprier la compétence GEMAPI, avec l’aide précieuse de la DEAL Guadeloupe, l’Office de l’Eau a apporté son assistance à une grande majorité d’autorités organisatrices que ce soit au travers de co-financements ou de contributions techniques (rédition de cahiers de charges à l’attention des gestionnaires en l’occurrence).



Plan de localisation de la Digue de l'Aiguille (commune de Goyave)



Source : DEAL - Fond de carte IGN - WGS84 UTM20N - Avril 2023

Extrait cartographique du CCTP « étude de dangers au droit de la Zone d'Activité Commerciale de l'Aiguille (commune de Goyave) » produit pour le compte de la CANBT »

2.2.3 ANIMATION ET SENSIBILISATION

I. Intervention à destination des élèves œuvrant sur l'ATE de Beausoleil, commune de Saint-Claude

Les élèves de la classe de CM2 de l'école Félix LABAN (commune de Saint-Claude), dans le cadre de leur aire terrestre éducative (ATE), ont manifesté le souhait de mieux comprendre le cycle de l'eau en Sud Basse-Terre. Pour rappel, une ATE constitue une zone terrestre d'intérêt, limitée spatialement et qui sert de support pour un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement.

Soucieux de répondre à leurs diverses interrogations, le pôle scientifique et technique de l'Office de l'Eau s'est mobilisé pour créer un module d'animation en classe intitulé « le parcours de l'eau depuis l'ATE de Beausoleil jusqu'à nos robinets ».

Dans le cadre de cette animation, les élèves ont identifié des leviers stratégiques qui permettraient de mieux protéger le captage alimentant le Canal le Pelletier des pollutions accidentielles. Il est espéré que leurs préconisations soient entendues par l'autorité organisatrice et que des mesures efficaces seront prises en 2024 pour mieux protéger la ressource mobilisée pour répondre aux besoins en eau potable de la population du sud Basse-Terre.



*Intervention de l'Office de l'Eau à l'attention des élèves du CM2 de l'école Félix LABAN, ATE de Beausoleil,
commune de Saint-Claude*

2.3 OBSERVATOIRE DE L'EAU

2.3.1 SITE INTERNET DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

Les informations présentées sur le site internet de l'Observatoire ont été mises à jour et les bases de données alimentées. Ainsi, à la fin de l'année 2023, le site permettait de consulter :

- 167 documents (+12) ;
- 21 articles spécifiques sur des thématiques particulières (+9) ;
- 76 cartes statiques (+28) ;
- 3 cartographies dynamiques.



En 2023, seuls les documents réalisés ou financés par l'Office de l'Eau étaient disponibles dans la base documentaire du site. Afin de pouvoir élargir le panel des documents consultables sur le site, les discussions avec les partenaires impliqués dans l'élaboration des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement ont repris en fin d'année 2023. Une charte de partage d'information avec l'Observatoire de l'Eau doit être validée puis signée par les différentes parties en début d'année 2024.

2.3.2 ORGANISATION du 5^{ème} SÉMINAIRE DES « CHIFFRES CLÉS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

Le séminaire de restitution de l'édition 2022 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement a été organisé par l'Office de l'Eau le 10 février 2023, depuis l'hémicycle du Conseil Départemental à Basse-Terre. Retransmis en visio-conférence et en facebook live, cet évènement a rassemblé les différents partenaires impliqués dans l'élaboration des chiffres clés, à savoir l'Office de l'Eau, l'Office Français de la Biodiversité, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État, l'Agence Régionale de Santé, le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe et la Communauté de Communes de Marie-Galante.



Photos du séminaire de restitution de l'édition 2022 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

Le séminaire était décomposé en deux parties :

- 1) Présentation des données consolidées de l'année 2020 :
 - la ressource en eau, son état et à son utilisation en Guadeloupe ;
 - le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement (au travers d'indicateurs portant sur l'organisation, la gestion, la tarification et la performance globale de ces services).
- 2) Présentation du fonctionnement des deux autorités organisatrices actuelles du service d'eau et d'assainissement (le SMGEAG et la CCMG), ainsi que du bilan des travaux entrepris en 2022 par le SMGEAG, la Région et le Département (dans le cadre du Plan d'Actions Prioritaires et de celui des travaux d'urgence post-Fiona).

En termes d'affluence, sur un total de 81 inscriptions, le séminaire aura été suivi en visio-conférence par 53 participants (hors facebook live).

2.3.3 PILOTAGE DE LA PUBLICATION 2023 DES « CHIFFRES CLÉS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

Comme chaque année, l'Office de l'Eau a piloté la nouvelle publication des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe. Ce document, de 76 pages, présente les données réglementaires que les autorités organisatrices des services d'eau et d'assainissement renseignent annuellement

dans le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), ainsi que sur les informations produites ou détenues par les différents partenaires impliqués ainsi que par les délégataires (Karuker'ô, Eaux'Nodis et Saur Guadeloupe).

Pour cette publication 2023, les données consolidées qui ont été présentées sont celles relatives à 2021, année qui a été marquée par la réorganisation de la gouvernance de la compétence eau avec la création du SMGEAG. Des encarts présents tout au long du document, ainsi qu'une dernière partie présentant les opérations en cours, ont permis de présenter également des informations et des actions plus actuelles, parmi lesquelles on peut citer :

- L'avancée des opérations du Plan d'actions prioritaires, de la feuille de route partagée et de la programmation pluriannuelle d'investissement ;
- L'étude sur le fonctionnement hydrologique des marais de Port-Louis ;
- L'étude sur l'évaluation de l'origine de la salinisation des captages en Grande-Terre et à Marie-Galante ;
- La réalisation d'un atlas sur les sources patrimoniales de Guadeloupe ;



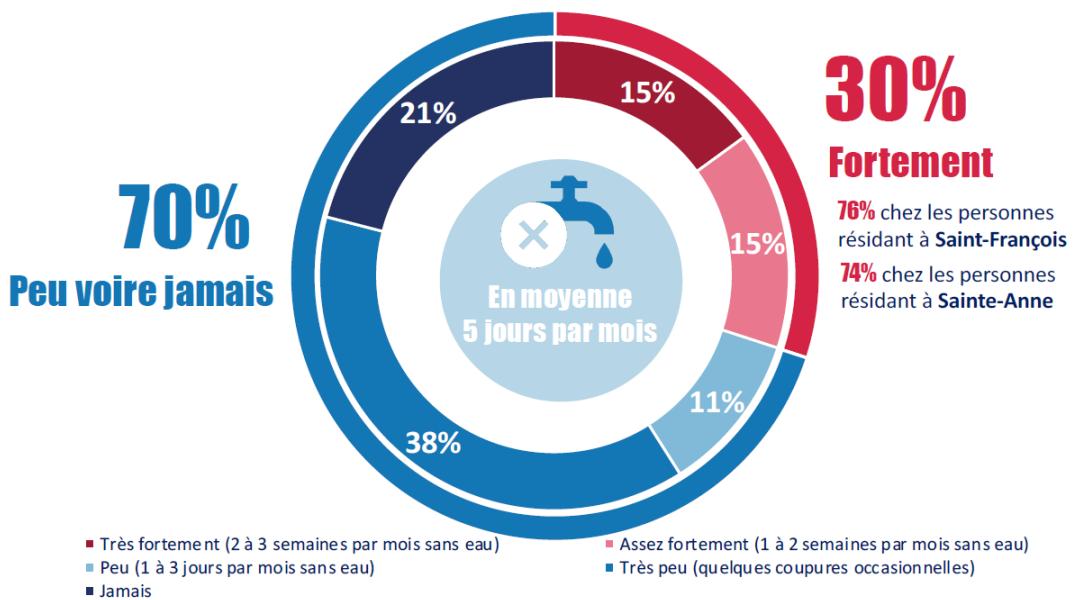
Couverture de l'édition 2023 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

2.3.4 TRAVAUX MENÉS EN TRANSVERSALITÉ

Etude sur la consommation d'eau des ménages guadeloupéens

En 2023, l'Office de l'Eau a réalisé, par l'intermédiaire de l'institut Qualistat, une étude portant sur les habitudes de consommation de l'eau du robinet et de l'eau en bouteille des ménages guadeloupéens, et sur les liens existant avec les défaillances de distribution de l'eau du robinet. 625 personnes ont ainsi été sondées, avec un sur-échantillonnage réalisé spécifiquement sur les communes impactées par les tours d'eau. Les résultats de cette étude seront diffusés durant le 1er semestre 2024.

Etes-vous impacté par les problèmes de distribution d'eau potable ?

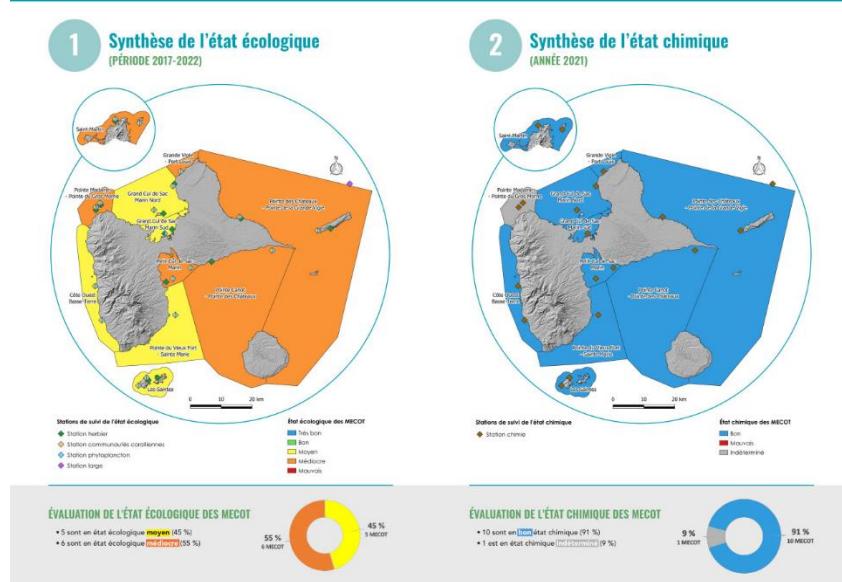
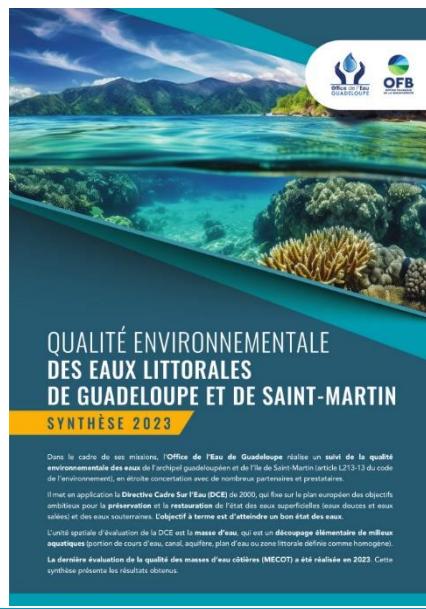


Population guadeloupéenne impactée par des problèmes de distribution d'eau potable

Synthèse 2023 de l'état des eaux côtières

A l'occasion du séminaire sur les eaux côtières, organisé les 14 et 18 novembre 2023 à l'Hôtel Arawak au Gosier, l'Office de l'Eau a réalisé un livret d'information de 8 pages sur la qualité environnementale des eaux littorales de Guadeloupe et de Saint-Martin. Ce document, disponible sur le site internet de l'Observatoire de l'Eau, présente notamment :

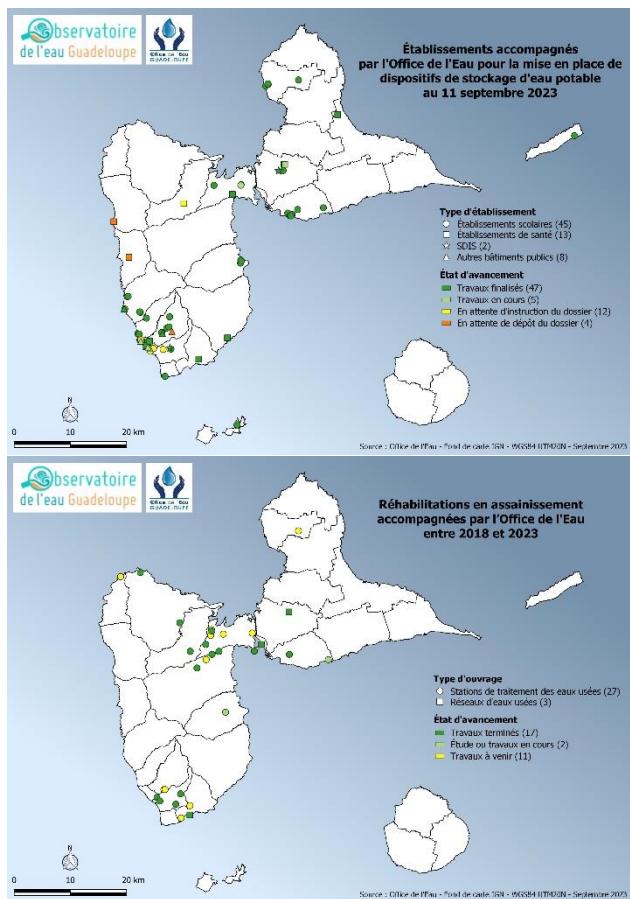
- le système d'évaluation DCE des masses d'eau côtières (MECOT) ;
- une synthèse des états écologique et chimique des MECOT ;
- une analyse des paramètres déclassants ;
- une analyse de l'évolution de l'état des MECOT par rapport aux résultats du dernier état des lieux de 2019 ;
- des focus sur deux des principales causes supposées de la dégradation des MECOT.



Illustrations du livret de synthèse 2023 de l'état des eaux côtières

Synthèses cartographiques des actions de l'Office de l'Eau

Des synthèses ont été réalisées sur les accompagnements opérés par l'Office de l'Eau entre 2018 et 2023 pour la mise en place de dispositifs de stockage d'eau potable dans les établissements sensibles et pour la réhabilitation de dispositifs d'assainissement des eaux usées.

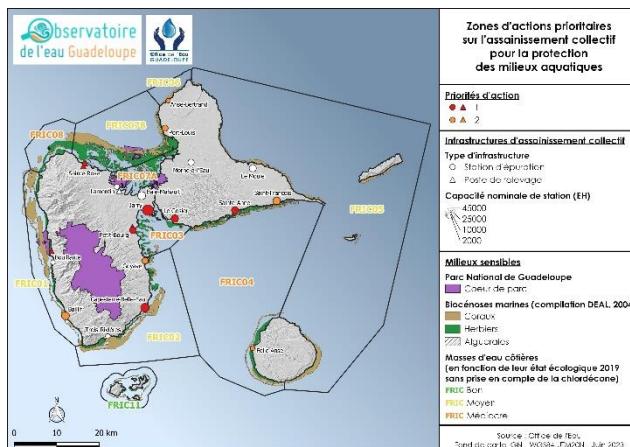


Cartes de synthèse des accompagnements de l'Office de l'Eau

Analyse cartographique des zones d'actions prioritaires sur l'assainissement collectif pour la protection des milieux aquatiques

Dans le cadre de l'état des lieux des masses d'eau de 2019, l'Office de l'Eau avait identifié un certain nombre de pressions sur les milieux aquatiques. En particulier, l'état écologique des masses d'eau côtières est menacé par au moins trois pressions : l'agriculture, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'Office de l'Eau Guadeloupe a ainsi réalisé une cartographie des zones prioritaires d'actions à mener en assainissement collectif pour la protection des milieux aquatiques.



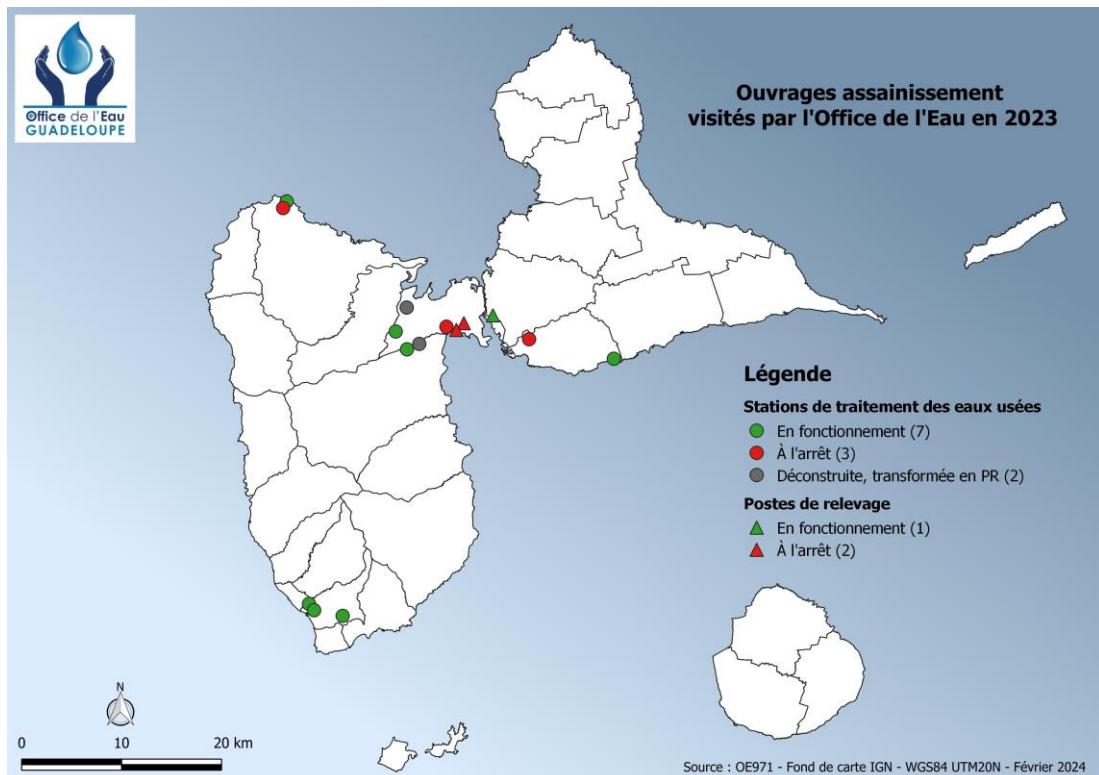
Carte des zones d'actions prioritaires sur l'assainissement collectif pour la protection des milieux aquatiques

2.4 ASSAINISSEMENT

2.4.1 RECENSEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE MOINS DE 2000 EH

Le Schéma Directeur Mixte Eau et Assainissement (SDMEA) de 2011 fait état d'un total de 391 stations d'épuration de moins de 2000 EH en Guadeloupe. Suite à deux campagnes de recensement en 2014 et 2015/2016, 200 stations ont été localisées et visitées par un prestataire externe.

L'Office de l'Eau a relancé en régie en avril 2018 une nouvelle campagne de visites des stations précédemment identifiées et poursuit depuis cette mission chaque année en incluant également les postes de relevage.



Le tableau suivant présente un bilan des visites réalisées en 2023.

Type d'ouvrage	Nb ouvrages visités en 2023	Nb ouvrages en fonctionnement	Nb ouvrages à l'arrêt	Nb pollution avérée du milieu naturel
Station	12	9	3	4
Poste de relevage	3	1	2	2

Deux des stations ont été remplacées pour des postes de relevage pour raccordement au réseau eaux usées collectif. Il est à souligner que ce n'est pas le type de filière (boues activées, biodisques ou fosse septique + traitement) qui est remis en cause en cas de dysfonctionnement mais bien l'absence d'exploitation. En effet, faute d'entretien régulier ou en l'absence totale d'entretien, 3 stations et 2 postes sont à l'arrêt.

Il ressort des visites 2023 que certains ouvrages peuvent montrer d'importants signes de faiblesse, notamment dus à l'âge (cuve de fosse septique effondrée, corrosion importante des équipements, génie civil hors service, armoire électrique obsolète...) mais aussi à des défauts de pose dans les règles de l'art dès l'origine du chantier.

Pour les postes de relevage comme pour les stations d'épuration, les rétrocessions d'ouvrage en fin de chantier ou les transferts d'ouvrage lors des transferts de compétence n'ayant pas toujours aboutis, le statut de certains ouvrages demeure incertain et, de fait, l'exploitation y est inexistante.

2.4.2 AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 21 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif [...], l'Office de l'Eau réalise des expertises techniques des dispositifs d'autosurveillance existants sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration de plus de 2000 EH.

Rappel : Un dispositif d'autosurveillance sur station comprend les débitmètres entrée, sortie et bypass et les préleveurs échantillonneurs entrée, sortie et bypass. Sur les réseaux, il s'agit des débitmètres et préleveurs échantillonneurs installés sur les déversoirs d'orage.



En 2021, cette mission a été confiée pour 3 ans à l'entreprise SOCOTEC. En 2022, le récapitulatif des conformités des dispositifs d'autosurveillance est le suivant :

Nom de la step	2022	Nom de la step	2022
Trois Rivières	Red	Baillif	Red
Blachon	Red	Jarry	Green
Port Louis	Red	Saint François	Red
Folle Anse	Green	Le Gosier	Red
Anse Bertrand	Red	Sainte Anne	Red
Montalègre	Yellow	Trioncelle	Green

Le Moule		Petit Bourg	
Morne à l'Eau		Bouillante	
Pointe Noire			

Validé

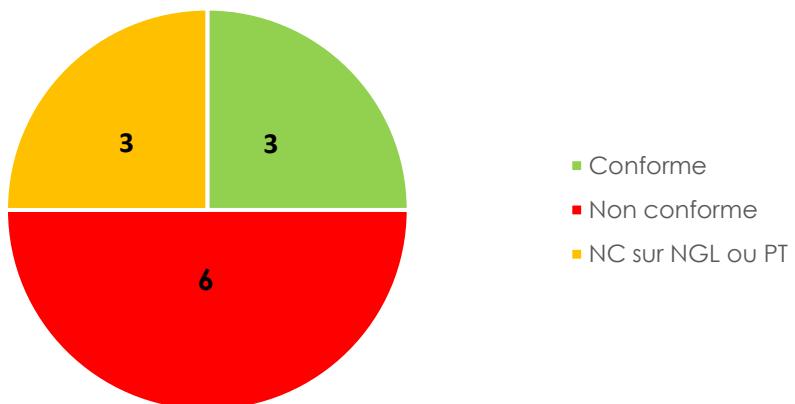
Validé avec améliorations à apporter

Non validé

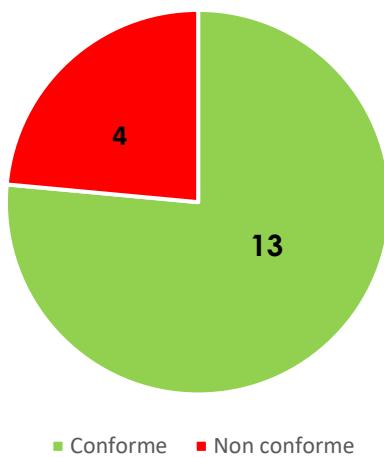
Lors des visites, des échantillons d'eau en sortie de station ont été prélevés par SOCOTEC et analysés par le laboratoire CARSO.

Les résultats des analyses de ces échantillons, qui **ne sont pas représentatifs du fonctionnement annuel** des stations et qui ne représentent que **l'état de la station le jour de la visite de SOCOTEC**, sont synthétisés ci-après.

Conformité ponctuelle des 12 stations concernées par les paramètres NGL et Pt



Conformité ponctuelle des 17 stations concernées par les paramètres DCO, DBO5 et MES



2.4.3 APPEL A PROJET ASSAINISSEMENT 2019

Lancé en avril 2019 en complément des demandes de subventions « classiques » du PPI, un appel à projet intitulé « Amélioration des systèmes d'assainissement de Guadeloupe » incite les maitres d'ouvrage privés et publics à réhabiliter les stations d'une capacité de 200 à 2000 EH sujettes à des dysfonctionnements majeurs.

Treize projets de réhabilitation ont été présentés et retenus. Si certains projets ont pris du retard pour des questions administratives (instruction du dossier loi sur l'eau, demande de raccordement au réseau collectif à l'autorité organisatrice, transfert de convention...) ou à cause de la crise du Covid, six chantiers sont achevés.

Maitre d'ouvrage	Nom de la station	Etat
SMGEAG	Wonche – Baie Mahault	Terminé
	Biglette – Baie Mahault	
	Calvaire – Baie Mahault	
	Agathon – Baie Mahault	Fin du DLE
SEMSAMAR	Galion – Basse Terre	Terminé
	Eglantines - Gourbeyre	
	Rivière Blanche - Gourbeyre	
	Belle Rivière – Sainte Rose	Travaux en cours
	Jardins de Moreau - Goyave	
	Madras – Baie Mahault	Demande de raccordement en cours
	Neptune – Saint Claude	
	Palmeraie – Saint Claude	
	Ti Savann – Baie Mahault	



Station du Galion avant réhabilitation - Gourbeyre



Station du Galion après réhabilitation



Station de Rivière Blanche avant réhabilitation -
Gourbeyre



Station de Rivière Blanche après réhabilitation



Station Eglantines avant réhabilitation - Gourbeyre



Station Eglantines après réhabilitation



Déconstruction de la station de Wonche - Baie Mahault



Création du poste de Wonche



Station de Calvaire avant réhabilitation – Baie Mahault



Station de Calvaire après réhabilitation



Déconstruction de la station de Biglette – Baie Mahault



Création du poste Biglette

2.4.4 INSTRUCTIONS TECHNIQUES POUR DES AIDES FINANCIERES

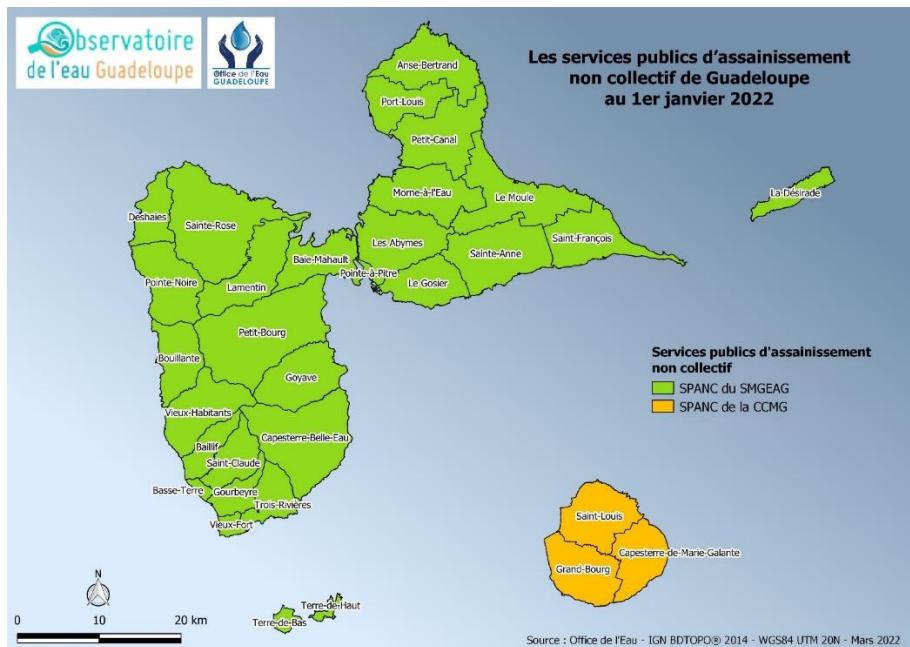
Neuf demandes de subvention relatives à l'assainissement ont été déposées au titre du PPI 2019-2024 et deux demandes ont reçu un avis favorable en 2023.

Thème	Demandeur
Schéma directeur Assainissement <i>Etude en cours, rendu prévu fin 2024</i>	SMGEAG
Schéma directeur de de gestion des eaux pluviales <i>Etude en cours, rendu prévu fin 2024</i>	SMGEAG

2.4.5 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis le 1^{er} septembre 2021, avec la création du syndicat unique, il n'existe plus que deux services publics de l'assainissement non collectif (SPANC) :

- Le SPANC de la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) sur les trois communes de Marie Galante,
- Le SPANC du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) sur le reste du territoire.



Fortes du succès de la première édition en Martinique en 2018, les Assises Antilles Guyane de l'ANC ont été reconduites en 2022 en Guyane.

En 2023, la troisième édition, rebaptisée Assises Outre-mer de l'ANC pour inclure plus largement l'ensemble des territoires ultramarins, s'est tenue à Saint Denis de la Réunion du 8 au 9 novembre à l'hôtel Mercure Créolia.



2.4.6 COOPERATION INTERNATIONALE

Le projet CARIBSAN, projet de coopération inter-caraïbes (INTERREG) portant sur l'assainissement par la technique des filtres plantés de végétaux (FPV), a été lancé officiellement lors d'un séminaire de 2 jours les 27 et 28 septembre 2021.

Dans le cadre de ce projet, l'Office de l'Eau Guadeloupe apporte ses contributions à hauteur de 30 000 euros en financement direct et de 17 800 euros en valorisation.

Le projet est piloté par l'Office de l'Eau Martinique (Gaëlle HIELARD) assisté par l'OIEau et l'INRAE. La coordinatrice du projet est Madame Virginie CLERIMA de l'OIEau (basée en Martinique).

Du 13 au 14 juin 2023, s'est tenue sur invitation de l'Office de l'Eau Martinique la conférence régionale CARIBSAN qui a clôturé 18 mois de travail sur les FPV avec les partenaires de Sainte Lucie, de la Dominique et de Cuba.

185 participants originaires de 12 pays ont répondu présents. La secrétaire d'état auprès du Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires chargée de l'Écologie Bérangère Couillard était présente.

Deux visites terrain et deux tables rondes ont été organisées, avec notamment la participation de madame Sylvie Gustave-Dit-Duflo, présidente de l'Office Français de la Biodiversité et présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité.

L'Office de l'Eau Martinique annonce poursuivre en 2024 le pilotage du projet sous le nom de CARIBSAN 2 dans un volet dédié à la recherche et à la construction avec la réalisation de trois stations FPV (sites pilotes) chez les partenaires caribéens : Pogolotti à Cuba, La Plaine à la Dominique et Black Bay à Sainte Lucie.

